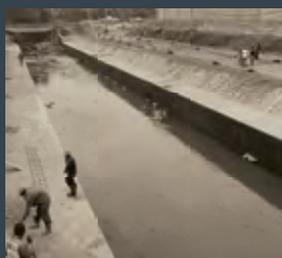
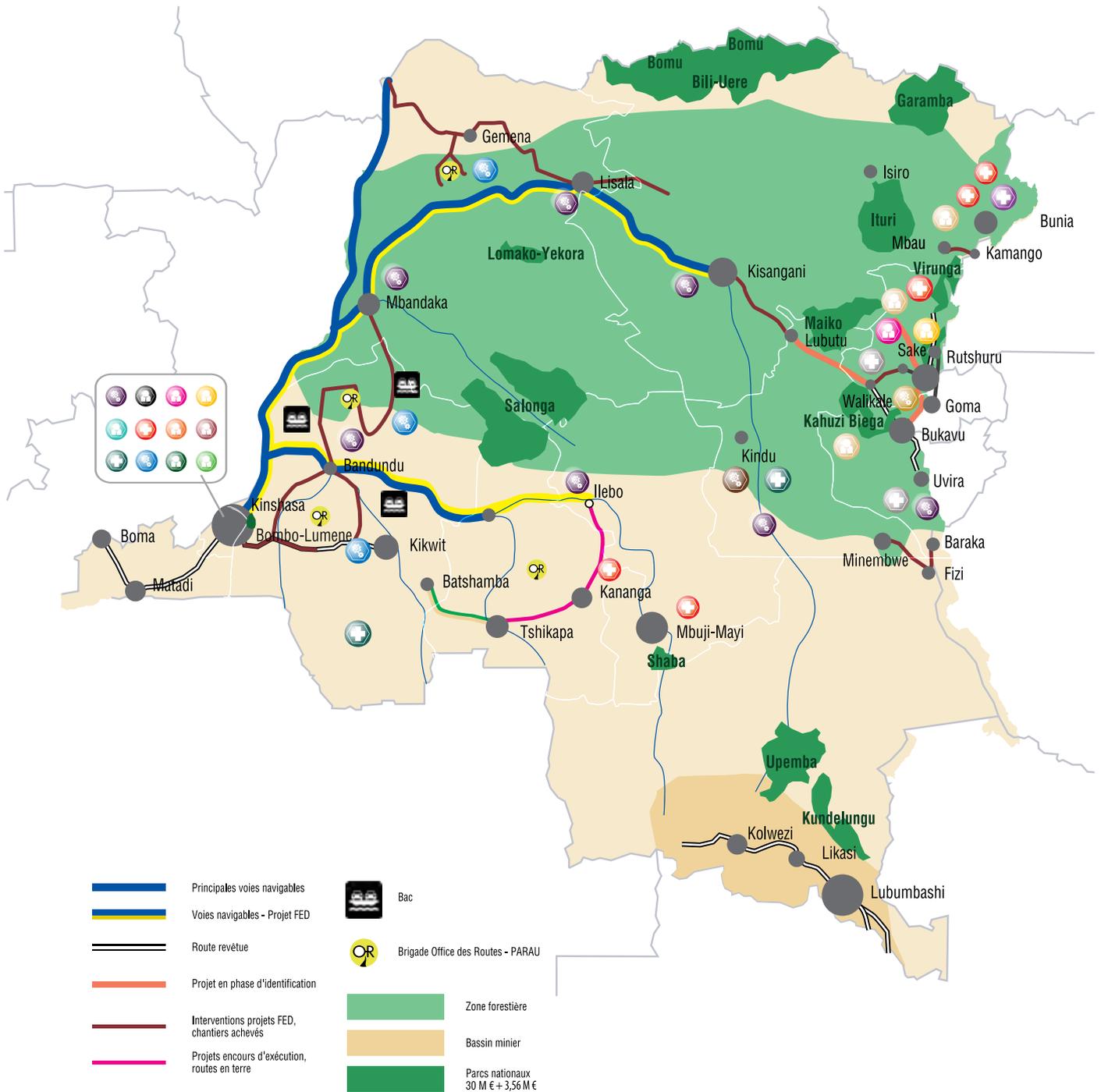


# RAPPORT ANNUEL 2014



# CARTOGRAPHIE




\*Présence nationale

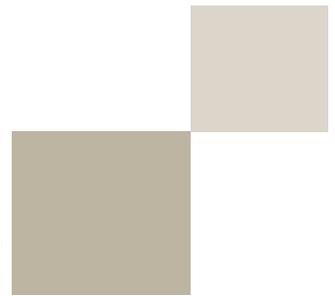
# ENGAGEMENTS SUR LES LIGNES BUDGÉTAIRES ET DIVERS FACILITÉS

INTITULÉS PROJETS   PROGRAMMES   COMPOSANTES   N° COMPTABLE		ALLOCATION EN €
<b>Lignes Budgetaires</b>		<b>188 200 000</b>
1	Sécurité alimentaire	26 000 000
2	Programme thématique de sécurité alimentaire (FSTP)	65 700 000
3	Organisation de la société civile-autorité locales	20 000 000
4	Lutte contre les changements climatiques	14 000 000
5	Santé/Actions contre les violences sxuelles	6 000 000
6	Environnement	15 100 000
7	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme	4 400 000
8	Instrument de stabilité	37 000 000
<b>ECHO (Service d'aide humanitaire et de protection civile de la commission européenne)</b>		<b>274 000 000</b>
9	ECHO	274 000 000
<b>Divers</b>		<b>100 500 000</b>
10	Observation électorale	8 000 000
11	EUSEC	49 000 000
12	EUPOL	27 000 000
13	Facilité eau	16 500 000
<b>Total engagements</b>		<b>562 700 000</b>

# ENGAGEMENTS 10<sup>ÈME</sup> FED

INTITULÉS PROJETS   PROGRAMMES   COMPOSANTES   N° COMPTABLE		ALLOCATION EN €
<b>1<sup>er</sup> domaine de concentration : Gouvernance</b>		<b>117 020 219</b>
1	Appui à la modernisation des Finances publiques   021-352	10 000 000
2	Appui à la réforme de la Police nationale Congolaise   021-350	17 000 000
3	Appui aux Parlements   021-349	5 000 000
4	Appui à la Réforme de la Justice   021-351	21 920 219
5	Appui à la décentralisation   021-561	15 000 000
6	Appui aux élections   022-855	41 500 000
7	Appui à l'Ordonnateur national   021-425	6 600 000
<b>2<sup>ème</sup> domaine de concentration : Santé</b>		<b>93 857 442</b>
8	Programme d'appui au plan national de développement sanitaire (PNDS / Santé)   021-511	53 857 442
9	Projet d'accélération de l'atteinte des OMD 4&5 en RDC   023-801	40 000 000
<b>3<sup>ème</sup> domaine de concentration : Infrastructures</b>		<b>311 610 192</b>
10	Programme d'Appui à la Réhabilitation et d'Assainissement Urbain   021-535	109 410 192
11	Appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres de la RDC   021-536	60 000 000
12	Voiries de Goma   022-738	28 500 000
13	Route nationale RN1   022-739	113 700 000
<b>Domaines hors concentration</b>		<b>63 811 083</b>
<b>Environnement</b>		<b>33 360 000</b>
14	Appui à la politique nationale de conservation et gestion des forêts et biodiversité   021-032	33 360 000
<b>Renforcement des capacités   Initiatives diverses</b>		<b>30 451 083</b>
15	Programme d'aide au Commerce   021-348	16 000 000
16	Facilité de coopération technique IV   022-915	6 551 083
17	Facilité de coopération technique III   021-694	3 900 000
18	Projet d'appui au renforcement des Organisations de la société civile économique et financière en RDC   022-726	4 000 000
<b>Enveloppe B</b>		<b>144 459 491</b>
19	Projet d'appui à la stabilisation et reconstruction de l'est de la RDC (PASTAR)   022-551	20 620 000
20	Appui au renforcement de la justice à l'est de la RDC PARJE (UHAKI-SAFI)   022-398	16 354 491
21	Projet d'appui au STAREC (Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortants des conflits armés) Composante santé   022-623	4 890 000
22	Violences sexuelles   024-301	20 000 000
23	Programme d'Appui Budgétaire à la Stabilité Economique en RDC   021-645	22 620 000
24	VFLEX -Appui budgétaire pour atténuer les effets de la crise économique et financière en RDC   022-389	50 000 000
25	Office d'aide humanitaire ECHO I023084	9 975 000
<b>Total engagements</b>		<b>730 758 427</b>

# RAPPORT ANNUEL 2014



**COFED**  
Cellule d'appui à l'Ordonnateur national  
du Fonds européen de développement



# L'Ordonnateur national



**S.E.M. Henri Yav Mulang, Ministre des Finances**

**L**es efforts du gouvernement entrepris ces dernières années ont engagé progressivement le pays vers son destin originel, celui d'un grand pays jouant un rôle important dans le concert des nations africaines. À la quête d'une croissance économique à deux chiffres, créatrice d'emplois décents et soutenue par des institutions performantes dans une économie stable et compétitive, notre pays appelle à la participation active de tous les acteurs au développement.

L'année 2014 est marquée par une confirmation des performances macroéconomiques réalisées par le gouvernement qui s'est investi dans la construction et la modernisation des infrastructures de base, la mise en œuvre du processus de décentralisation par l'installation programmée de nouvelles provinces et la préparation des élections locales, communales, provinciales, législatives et présidentielles.

En vue de poursuivre la consolidation des acquis de la stabilité du cadre macroéconomique, la création d'un environnement favorable au développement des activités économiques est un objectif à atteindre. Celui-ci implique la poursuite de la réforme des Finances publiques, élément indispensable à une mobilisation optimale des ressources financières. À ce jour, il s'agit de la mise en place, au sein des régies financières, des outils et des instruments qui leur permettent de mieux collecter les impôts, taxes et redevances, en maintenant un climat des affaires favorable. À la base de ces restructurations, le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) définit les mesures et actions, nécessaires à la réalisation des objectifs retenus dans les différents axes du Plan stratégique de la réforme des Finances publiques. En effet, lancés à la fin 2013, les travaux de révision des ordonnances-lois, portant nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces, des entités décentralisées et du pouvoir central ainsi que leurs modalités de répartition, ont abouti en novembre 2014 à deux avant-projets de loi qui doivent être adoptés par le gouvernement et votés au Parlement.

Tous les principes directeurs et mesures concrètes, adoptés ces dernières années, sont mis en œuvre en tenant compte du cadre que constituent les politiques et les règlements respectifs des partenaires au développement. Ces mesures et ces principes s'appuient sur l'implication de tous les acteurs au développement, y compris la société civile et le secteur privé. Un certain nombre de programmes de réformes et de documents stratégiques avaient été définis afin de permettre de renouer et de consolider le dialogue avec la communauté des bailleurs ; parmi ceux-ci, le document de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR), cadre unique de planification du développement du pays, qui a joué et continue de jouer un rôle important. Ce document de référence et l'appui de la communauté des bailleurs ont permis à la RDC de reprendre progressivement son envol : une inflation maîtrisée en moyenne à 1%, un taux de change stable avec une volatilité réduite à moins



Tous les principes directeurs et mesures concrètes, adoptés ces dernières années, sont mis en œuvre en tenant compte du cadre que constituent les politiques et les règlements respectifs des partenaires au développement.”

de 1% et un taux de croissance économique en constante progression avoisinant 8% sont autant d'éléments qui rassurent les investisseurs.

L'engagement du groupe inter-bailleurs poursuit les ambitions du gouvernement qui sont de faire de la gouvernance un véritable instrument de promotion de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

C'est à ce titre que l'Union européenne soutient efficacement les efforts du gouvernement à travers des projets et des programmes de développement en matière de gouvernance, infrastructures, santé, environnement et développement rural. La coopération UE – RDC a connu une évolution progressive en impliquant étroitement l'administration et les institutions de la République, notamment, au travers de la COFED (services techniques de l'Ordonnateur national du FED), et ce, conformément à l'accord de Cotonou. Cette dernière assure, en étroite collaboration avec la délégation de l'Union européenne, depuis 10 ans, la mise en œuvre du Fonds européen de développement.

Le présent rapport présente les activités de l'année 2014.



# Le chef de délégation de l'UE



**S.E.M. l'Ambassadeur Jean-Michel Dumond, Chef de délégation de l'Union européenne**

L'année 2014 a marqué une nouvelle étape dans le développement de la coopération entre l'Union européenne et la République démocratique du Congo. Le 26 juin 2014, le Premier ministre, Augustin Matata Ponyo Mapon, a signé pour le compte de la RDC, le Programme indicatif national du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement pour la période 2014 – 2020.

Ce programme élaboré en étroite concertation entre l'Union européenne et la République démocratique du Congo traduit le passage d'une gestion de crise au développement d'un partenariat de long terme. C'est ainsi que le programme Santé est conçu de manière à jeter les bases d'un système d'assurance maladie qui prenne progressivement la relève de la réponse d'urgence qu'apportait ECHO que les programmes d'appui à la réforme de la police et de l'armée assurent les relais des missions EUPOL dont la clôture est intervenue en 2014 et à l'avenir d'EUSEC.

Nos objectifs stratégiques demeurent inchangés :

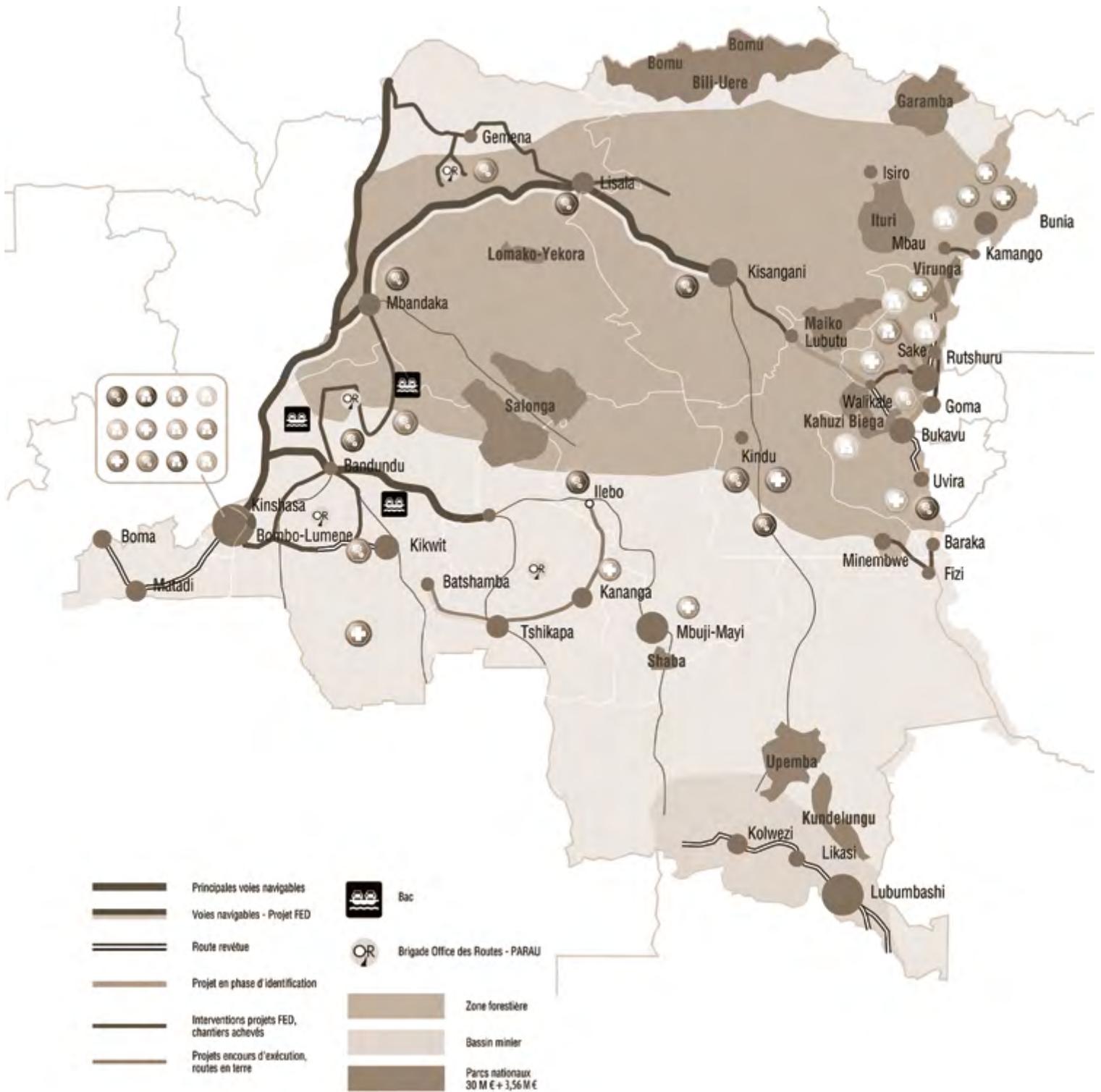
- lutter contre la pauvreté en favorisant une croissance inclusive et durable bénéficiant à la population et préservant les ressources naturelles ;
- enraciner la démocratie et les droits de l'Homme avec une attention particulière sur les droits des femmes ;
- contribuer à la paix et à la stabilité de la région.

Notre action continuera à s'inscrire dans l'appui à la mise en œuvre de l'accord d'Addis Abeba. Afin de pouvoir aligner autant que possible notre soutien sur la politique définie par les autorités congolaises, nous appuierons les efforts du gouvernement congolais pour élaborer un plan national stratégique de développement qui serve de référence à tous les partenaires.

À cet effet une enveloppe de 620 millions d'euros a été allouée à la RDC afin de soutenir son développement. Quatre secteurs principaux ont été retenus : la santé, la préservation de l'environnement et l'agriculture durable, l'amélioration de la gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit à travers l'appui aux réformes des finances publiques, de la justice, de la police et de l'armée, les infrastructures avec la poursuite de la construction de la Route Nationale n°1.

L'année 2014 a permis de parachever la mise en œuvre des programmes qui avaient été définis par la 10<sup>ème</sup> FED. L'année 2015 a déjà eu la signature de quatre conventions de financement sur la santé, la réforme de l'armée, la Facilité de coopération technique et l'Appui à l'Ordonnateur national, instrument indispensable à la conduite de nos projets. L'élaboration des programmes qui traduisent en actes concrets les engagements pris dans le cadre du Programme indicatif national en matière de finances publiques, de santé, d'environnement et d'agriculture durable se poursuit très activement.

C'est donc à partir d'un bilan très positif et sur des bases solides que l'Union européenne entend poursuivre sa coopération avec la République démocratique du Congo afin que la population congolaise puisse jouir d'un avenir prospère, pacifique et démocratique.



# SOMMAIRE



	<b>L'Ordonnateur national du FED</b> .....	2	
	<b>Le Chef de délégation de l'UE</b> .....	4	
	<b>Mot du Coordonnateur</b> .....	8	
	<b>Coopération UE-RDC</b> .....	10	
1 <sup>ère</sup> Partie	}	<b>La COFED</b> .....	28
		<b>Résumé du rapport annuel</b> .....	31
		<b>Executive summary</b> .....	36
2 <sup>ème</sup> Partie	}	<b>Rétrospective 2014</b> .....	42
		<b>Programmes et projets</b>	
		Gouvernance .....	51
		Infrastructures .....	71
		Santé .....	87
Environnement .....	103		
3 <sup>ème</sup> Partie	}	<b>Passation des marchés</b> .....	112
		<b>Bilan financier du programme indicatif national</b> .....	116
4 <sup>ème</sup> Partie	}	<b>Glossaire</b> .....	132
		<b>Abréviations</b> .....	134
		<b>Partenaires au développement</b> .....	138
		<b>Légendes et crédits</b> .....	142

# Mot du Coordonnateur

**L**a dualité programmation et mise en œuvre constitue l'une des caractéristiques essentielles du portfolio des programmes et projets du Fonds européen de développement en République démocratique du Congo. À ce titre, elle rythme, quelque peu, leurs actions qui sont plurielles et denses. Si le point de convergence demeure les résultats globaux similaires, il reste que le chevauchement des exercices ainsi que leur séquençage n'altèrent pas des schémas propres qui, eux, tiennent tant à la spécificité de chaque programme qu'à l'environnement institutionnel ciblé ainsi que les problématiques adressées.

Pour exemple, le Programme d'appui au démarrage de la décentralisation appuie le processus du même nom par des actions spécifiques et un volet infrastructures ciblant des bâtiments pour deux parlements provinciaux ainsi que les gouvernorats dans ses zones d'intervention. En lisière de ce dernier, le projet d'appui aux Parlements a visé notamment la structuration de ces mêmes institutions, en appuyant à la fois les élus et les cadres des administrations parlementaires concernées.

De même, la conclusion des procédures d'adjudication des marchés infrastructures pour le volet gouvernance, visant la construction des édifices pour divers bénéficiaires sectoriels s'analyse comme une réponse concrète aux défis d'amélioration de leurs conditions physiques de travail. Il reste que les difficultés enregistrées à l'étape de préparation de ces dossiers baliseront, en revanche, les orientations futures pour les aspects infrastructures. Par ailleurs, la signature en juillet 2014 du Programme indicatif national pour la période 2014-2020, communément appelé 11<sup>ème</sup> FED consacre le démarrage d'un nouveau cycle et en trace définitivement les contours. En effet, la conception de ce programme indicatif marque une continuité avec les actions des FED précédents, dans le sens où il retient les mêmes domaines de concentration avec toutefois pour les programmes de gouvernance institutionnelle, une emphase sur la réforme du secteur de sécurité et l'affermissement, à différentes strates, de l'État de droit avec la prise en compte d'appuis en faveur de l'armée et une accentuation des projets dédiés à la Justice et la Police.

La santé reste un secteur majeur, de même que les infrastructures routières. Le budget consacré à la santé a évolué sur les trois FED successifs, de 80 M€ à 91 M€, pour s'établir à 140 M€ dans le 11<sup>ème</sup> FED. Les fiduciaires de santé mises en place dans le 9<sup>ème</sup> et confortées dans le 10<sup>ème</sup> FED constitueront la rampe à partir de laquelle nos actions percoleront.

Au niveau des infrastructures, 150 millions d'euros permettront la poursuite de la réhabilitation de la route nationale n° 1, route par ailleurs déjà réhabilitée sur 40 km sur le 9<sup>ème</sup> et dont 114 km sont actuellement réhabilités sur le 10<sup>ème</sup> FED.

Un quatrième domaine est voué à la sauvegarde de la biodiversité et à l'appui aux communautés jouxtant les aires protégées, à travers des actions de promotion de l'agriculture et la création, là où cela est possible, de pôles de production énergétique pour soutenir l'activité économique dans ces régions. Le tout comme autant d'alternatives à l'exploitation inappropriée des parcs.

C'est en tout 620 millions d'euros, pour l'enveloppe dite programmable, qui seront mis en œuvre durant cette période. En somme, le Fonds européen de développement en RDC devrait disposer, dans les différents domaines de concentration, de meilleurs leviers pour accompagner les stratégies sectorielles pertinentes du Gouvernement.

Les prochaines étapes consisteront, dans le cadre de la formulation des projets et programmes à affiner les axes d'interventions, pour chaque domaine de concentration. D'emblée, ceci postule que cette architecture du 11<sup>ème</sup> FED tiennent compte des leçons apprises et des différents écueils qu'il faudrait remédier ensemble avec les services compétents de la Commission européenne. Il s'agira également de rester sensible à certains principes partagés et renouvelés, tels ceux repris par le forum de Busan sur l'efficacité de l'aide, lequel agglomère les déclarations pertinentes antérieures sur le même objet.

C'est donc plus de moyens par secteur d'action, moins de dispersion et moins de fragmentation dans les activités. S'agissant de la gestion de ces dernières, notre volonté commune est de les décliner en mettant en place un nombre d'engagements financiers minimal. Ceci, afin de garantir une meilleure adéquation entre les ressources administratives disponibles, tant au sein de la COFED, des projets, que de la délégation de l'Union européenne et aboutir ainsi à un encadrement et un suivi plus conformes aux attentes de toutes les parties prenantes.

Avec 620 millions d'euros, l'enveloppe dévolue à la République démocratique du Congo est la 5<sup>e</sup> enveloppe (sur 78 pays ACP) en termes d'importance, derrière l'Éthiopie (745), le Mozambique (724), la Tanzanie (626) et le Burkina Faso (623). La RDC partage cependant sa position dans le dernier décile de ce classement avec d'autres pays à population dense, tels que le Nigeria, l'Éthiopie, mais aussi le Kenya et l'Angola, lorsque l'on rapporte l'enveloppe nominale à la taille de la population. C'est dire qu'en termes d'impacts, ces derniers seront nécessairement sous fortes contraintes.

Les revues à mi-parcours à l'instar de ce qu'il est advenu dans les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED permettront, dans l'hypothèse où les performances sont au rendez-vous, d'accroître, le cas échéant, cette enveloppe et, par conséquent, les moyens d'actions de cette coopération.

**Alexis Thambwe Mwamba**

Coordonnateur / Ordonnateur national délégué

## Cadre général de la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP

### L'accord de Cotonou

La coopération entre la République démocratique du Congo et l'Union européenne s'inscrit dans le cadre de l'accord de partenariat UE-ACP.

Centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs de développement durable et d'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale, l'accord de partenariat, entre les pays du Groupe ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et ceux de l'Union européenne régie les relations UE-ACP. Cet accord, signé le 23 juin 2000 à Cotonou au Bénin, couvre une période de 20 ans, avec une clause de révision tous les cinq ans et s'appuie sur le plan d'action sur l'efficacité de l'aide (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats en matière de développement et responsabilité mutuelle).

La coopération UE-ACP s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

- L'égalité des partenaires et l'appropriation des

stratégies de développement ;

- La participation (l'État reste partenaire principal, mais l'accord préconise une ouverture à différents types d'acteurs) ;
- Le rôle central du dialogue et le respect des engagements mutuels ;
- La différenciation et la régionalisation.

La seconde révision de l'accord de Cotonou, approuvée par les pays signataires en juin 2010, à Ouagadougou (Burkina Faso), et dont la RDC a déposé les instruments de ratification en septembre 2013, a permis d'adapter le partenariat UE-ACP aux évolutions du contexte international et des engagements de l'UE en matière de coopération au développement : l'intégration régionale, la sécurité et fragilité, les défis liés à l'atteinte des OMD, le changement climatique, le rôle des accords de partenariat économique dans la promotion du développement économique et de l'intégration à l'économie mondiale, l'efficacité de l'aide, et notamment la coordination des donateurs.

La deuxième révision de l'accord envisage également l'organisation de réunions des chefs d'État ou de gouvernement, de commun accord entre les parties, dans le but de renforcer les relations politiques entre l'UE et le Groupe des États ACP. Par ailleurs, depuis le 5 juin 2013, le Groupe ACP s'est doté d'un drapeau et d'un hymne national traduisant l'esprit et la vision de la famille des États ACP.

La gestion administrative du Groupe ACP est assurée par le secrétariat ACP, basé à Bruxelles. Il est désigné pour un mandat de 4 ans et assiste les organes de décisions et de consultation du Groupe dans leurs missions. Le secrétariat sous l'autorité des organes politiques du Groupe ACP (sommet des chefs d'État et de gouvernement, conseil des ministres, comité des ambassadeurs) est chargé de la mise en œuvre de sa politique internationale ainsi que de l'animation et de la coordination de la politique de coopération.



En termes d'institutions conjointes, le partenariat de Cotonou prévoit les structures ci-après :

- Le Conseil des ministres mène le dialogue politique et prend les décisions nécessaires à la mise en œuvre de l'accord ;
- Le Comité des ambassadeurs assiste le conseil des ministres et supervise la mise en œuvre de l'accord ;
- L'Assemblée parlementaire paritaire est un organe consultatif et une enceinte d'expression démocratique. Elle adopte des résolutions et adresse des recommandations au Conseil des ministres en vue d'atteindre les objectifs de l'accord de Cotonou ;
- Le comité ministériel commercial mixte débat des questions commerciales présentant un intérêt pour l'ensemble des pays ACP ;
- Le comité de coopération pour le financement du développement veille à la réalisation générale des objectifs du partenariat et se penche sur les problèmes liés à la mise en œuvre de la coopération.

Au niveau des acteurs de la coopération, l'accord de Cotonou reconnaît :

- Les autorités publiques (locales, régionales et nationales) y compris les Parlements des Etats ACP ;
- Les organisations régionales ACP et l'Union africaine ;
- Les acteurs non étatiques (secteur privé ; partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales et la société civile sous toutes ses formes, selon les caractéristiques nationales).

À cela s'ajoute, les parties chargées de la gestion et de l'exécution des ressources du FED, qui sont les trois principaux acteurs ci-après : la Commission, l'Ordonnateur national et le chef de délégation de l'Union européenne.

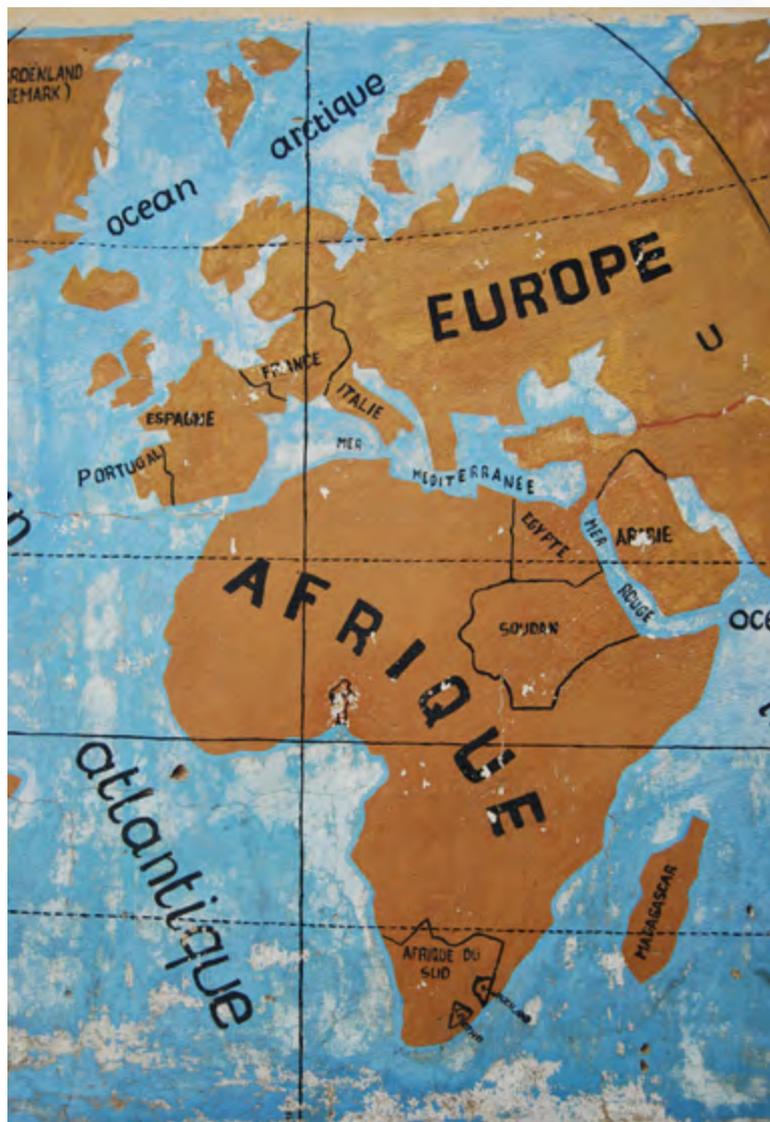
L'exécution financière des opérations effectuées sur les ressources du FED est assurée par la Commission. En règle générale, cette exécution est mise en œuvre en gestion décentralisée, c'est-à-dire que les tâches sont prises en charge par les états ACP, conformément à l'article 35.

Un Ordonnateur national, dont l'ensemble des attributions est fixé par l'article 35 de l'accord de Cotonou, est désigné par les pouvoirs publics de chaque État ACP. Il est chargé de les représenter dans toutes les activités financées par le FED. Il s'agit principalement d'une fonc-

tion de représentation, de coordination et de maîtrise d'ouvrage. Quant à la Commission, elle est représentée par un chef de délégation dans chaque état ACP et qui est l'interlocuteur privilégié ces états et organismes éligibles à un soutien financier du FED.

#### Traité de Lisbonne

Avec ce traité, qui est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'Union européenne dispose d'une personnalité juridique. Il crée le poste de président du Conseil européen, qui préside les rencontres des chefs d'État ou de gouvernement et un poste de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui est également vice-président de la Commission européenne. Le haut représentant est chargé de veiller à la cohérence et à la coordination de l'action extérieure de l'UE. Il est assisté dans cette mission par un service européen pour l'action extérieure (SEAE), un nouveau corps diplomatique chargé de mettre en œuvre la politique étrangère de l'UE.



# COOPÉRATION UE-RDC

La direction Afrique du SEAE est responsable de la conduite stratégique des relations de l'UE avec ce continent. Elle est également chargée de :

- l'allocation des fonds ;
- le développement des stratégies multi-annuelles par pays et par région ;
- le développement des programmes indicatifs nationaux et régionaux.

Les autres aspects liés, notamment, à l'élaboration des programmes thématiques ainsi que du développement et de la mise en œuvre des politiques dans le domaine du développement sont gérés au sein de la Commission européenne dans la direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO). Elle est chargée de fournir l'aide de l'UE dans le monde, par l'intermédiaire de projets et de programmes.

Les délégations de la Commission européenne dans les pays tiers sont des délégations de l'Union européenne qui représentent ainsi l'Union dans tous les domaines de compétences et sont en première ligne pour mettre en œuvre les priorités de l'Union en matière d'aide au développement. L'Union européenne compte

141 délégations et bureaux dans le monde qui gèrent des programmes de développement et de coopération tout en représentant l'UE dans les pays d'accueil. Ainsi, actuellement, la délégation de l'Union européenne à Kinshasa assume la présidence permanente de l'Union européenne en RDC.

## **Contexte de la coopération entre l'Union européenne et la République démocratique du Congo**

Après une période d'interruption entre 1992 et 2002, durant laquelle des programmes humanitaires ont subsisté et ont été mis en œuvre directement par la Commission au travers de l'agence humanitaire de la Commission européenne et également des ONG, la coopération structurelle entre l'Union européenne et la République démocratique du Congo a repris à partir de 2003.

Au cours de la même année, un Ordonnateur national du FED (ON), en l'occurrence le ministre des Finances, a été désigné. Les deux parties ont initié un dialogue, dans l'esprit de l'accord de Cotonou, signé entre l'Union européenne et les pays ACP, pour finir par rétablir les moda-

*Ci-dessous : Jean-Michel Dumond, Chef de délégation de l'Union européenne en RDC et Henri Yav Mulang, Ministre des Finances de la RDC.*



lités d'une coopération cogérée, avec pour ce qui est du FED, un transfert graduel des compétences à l'Ordonnateur national de la RDC, entre 2002 et 2006.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 2004 que le processus de récupération progressive de ses attributions a pu être entamé, après que l'Ordonnateur national ait pu bénéficier de services techniques pouvant l'assister. Ainsi, tous les nouveaux projets signés depuis 2005 sont mis en œuvre, depuis le début de leur cycle, selon les règles communes à tous les Etats ACP, à savoir que l'Ordonnateur national assure les responsabilités de maître d'ouvrage pour toutes les conventions de financement. À ce titre, et depuis le dernier trimestre de 2006, il lance les appels d'offres, organise l'ouverture des offres et leur évaluation, propose l'attribution des marchés, signe des contrats, en assure la gestion contractuelle et la maîtrise d'ouvrage et enfin, procède à la liquidation et à l'ordonnancement des paiements. De plus, depuis septembre 2007, l'Ordonnateur national du FED a désigné un Ordonnateur national délégué, en la personne du Coordonnateur de la COFED, afin de faciliter l'accompagnement et le traitement des divers dossiers et procédures administratives gérés par l'autorité contractante dans le cadre du FED.

Les fonds de l'UE, octroyés sous forme de dons (non remboursables) sont mis en œuvre à travers plusieurs sources et instruments :

- Le programme indicatif national, ainsi que les programmes indicatifs régionaux qui financent des activités pour l'intégration des échanges commerciaux ;
- Le budget de l'Union européenne avec ses lignes thématiques (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme, Acteurs non étatiques et Autorités locales, Sécurité alimentaire, Instrument de stabilité et les autres initiatives) ;
- La mission EUSEC, EUPOL ; missions de l'UE en appui au secteur de sécurité et de police ;

Les interventions humanitaires qui contribuent largement aux actions menées par l'UE en RDC, avec l'agence humanitaire ECHO.

De plus, la Commission a mis en place, dans le cadre de sa coopération avec la RDC, plusieurs programmes spécifiques comme le fond pour

la lutte contre les violences sexuelles, ainsi que des programmes en faveur de l'environnement.

Le programme indicatif national, conformément à l'accord de Cotonou, est quant à lui, entièrement financé par le Fonds européen de développement. Il en est de même pour certains programmes régionaux qui financent des activités pour l'intégration des échanges commerciaux, à travers, notamment, le développement d'infrastructures ou encore l'appui au secteur de l'économie et du commerce.

Ce programme indicatif est largement inspiré du document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté et reprend certains axes du programme gouvernemental.

Concernant le PIN 10<sup>ème</sup> FED couvrant la période de 2008-2013, une allocation initiale de 634,32 M€ a été allouée à la RDC. Les secteurs de concentration bénéficiaires de l'intervention de ces fonds se présentent comme suit :

- Gouvernance 130 millions d'euros ;
- Infrastructures 251 millions d'euros ;
- Santé 51 millions d'euros ;

Dans les secteurs hors concentration, 82 M€ sont affectés à des programmes et projets venant en appui aux domaines de l'environnement, de l'intégration régionale, la gestion des ressources naturelles et du développement des activités commerciales.

Le PIN 10<sup>ème</sup> FED prévoit également une enveloppe B destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire et d'urgence à court terme, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget général de la Commission européenne, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. Le montant affecté à cette enveloppe s'élève à 140,32 millions d'euros.

À cela, s'est rajouté un montant de 55 millions d'euros dont 40 pour l'atteinte des objectifs du millénaire de développement (OMD) dans le secteur de la santé et 15 pour le volet Infrastructures de l'enveloppe programmable (enveloppe A), ainsi que 26 millions d'euros sur l'enveloppe B pour les actions en rapport avec la lutte contre les violences sexuelles (6 millions d'euros) et

# COOPÉRATION UE-RDC

celles basées sur le genre (2 millions d'euros). Au titre du 10<sup>ème</sup> FED, la plupart des projets et programmes, actuellement en phase de croisière, devraient être en phase de clôture dès l'année prochaine, à l'exception du projet d'appui aux organisations de la société civile doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros dont le démarrage est prévu en 2015. Tous les projets et programmes relevant du 9<sup>ème</sup> FED sont clôturés.

En termes de décaissement, un montant de 71.514.707,65 euros a été déboursé en 2014 sur les fonds du 9<sup>ème</sup> et du 10<sup>ème</sup> FED ainsi que les autres interventions de l'Union européenne, à travers les lignes budgétaires et les appuis du service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne (ECHO).

Il convient de préciser qu'en 2014, ECHO a alloué 63 millions d'euros à des actions vitales pour la survie des populations civiles victimes des conflits armés et des violences sexuelles ainsi que des désastres naturels en RDC et à la situation liée aux réfugiés congolais dans les pays voisins. Cette somme comprend 7 millions d'euros pour le service aérien (ECHO flight) qui vient en support aux organisations humanitaires pour leur faciliter l'accès aux zones reculées difficilement accessibles. L'aide d'ECHO est fournie par 36 organisations partenaires (agences de l'ONU, ONG, Comité international de la Croix-Rouge).

Les actions de ECHO visent notamment à réduire les risques en matière de protection des populations civiles, en finançant à la fois des actions intégrées et l'inclusion avec d'autres secteurs, ainsi que des interventions isolées de protection (par exemple des actions d'aide médicale, psychologique et juridique aux victimes de violences, de protection de l'enfance à travers l'éducation, de renforcement de la capacité d'autoprotection des communautés, de surveillance des violations des droits humains et de plaidoyer). Ainsi, ECHO fournit une aide sanitaire intégrée aux populations les plus vulnérables touchées par les conflits et les déplacements [aide aux victimes de violences sexuelles,

un mécanisme d'intervention rapide en cas d'urgence médicale, et notamment d'épidémies (dont Ebola)].

Elle a également mis en place, par l'intermédiaire de ses organisations partenaires, une stratégie de lutte contre le choléra, impliquant la provision d'eau potable, d'équipements sanitaires et de soins médicaux aux populations déplacées, afin de réduire la mortalité due aux maladies transmises par l'eau. Elle tente de répondre à l'insécurité alimentaire causée par les déplacements par la mise en place de programmes de versements en espèces, ce qui permet aux bénéficiaires d'acheter de la nourriture tout en soutenant les marchés locaux. Une fois leur situation stabilisée, ECHO les aide à retrouver leur autonomie, principalement en soutenant l'agriculture.

En ce qui concerne la programmation du 11<sup>ème</sup> FED, l'Union européenne a convenu, au vu de l'acceptation générale du document national de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, de se baser exclusivement sur cette stratégie. Le PIN 11<sup>ème</sup> FED de la RDC a ainsi été signé à Bruxelles le 26 juin 2014, par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Augustin Matata Ponyo Mapon et la Commission européenne, représentée par M. Andris Piebalgs, Commissaire au Développement. Ce document présente les orientations générales de la coopération UE-RDC pour la période allant de 2014 à 2020 et prévoit une allocation de 620 millions d'EUR pour l'enveloppe A, destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles ainsi qu'aux programmes et projets. L'enveloppe B destinée à couvrir des besoins imprévus sera déterminée ultérieurement selon des mécanismes et procédures spécifiques. Le PIN 11<sup>ème</sup> FED devrait rentrer en vigueur en 2015, après ratification par les différentes parties prenantes.

S'appuyant sur le document national de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, le PIN poursuit trois objectifs stratégiques:

1. Lutter contre la pauvreté en favorisant une croissance inclusive et durable bénéficiant à la

	En millions d'euros	Pourcentage
Santé en lien avec le LRRD (urgence et développement)	150	24 %
Environnement et agriculture durable	130	21 %
Réforme du secteur de la Gouvernance et état de droit	160	26 %
Réhabilitation de la route nationale 1 – Section Tshikapa – Mbuji-Mayi	150	24 %
Mesures d'appui à la société civile	12	2 %
Mesures d'appui	18	3 %
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>100 %</b>

population et préservant les ressources naturelles ;

2. Enraciner la démocratie et les droits de l'homme ;
3. Contribuer à la paix et à la stabilité dans la région.

Tenant compte des besoins de la RDC, la superficie du territoire, la répartition des tâches

entre les bailleurs de fonds et l'importance de la continuité de certaines activités, quatre (4) secteurs de concentration sont sélectionnés et quelques mesures d'appuis transversaux.

Il convient de signaler qu'à ce stade de l'exercice de programmation, les indicateurs mentionnés dans les annexes du PIN restent indicatifs. Les lignes de base seront définies au moment de la formulation.



# COOPÉRATION UE-RDC

## Secteurs de concentration du Programme indicatif national du 11<sup>ème</sup> FED



### Secteur 1 : Santé et lien avec LRRD

150 millions €  
24 %

Le secteur santé en lien avec lrrd se focalisera sur l'accessibilité aux soins de santé de qualité, l'amélioration de la capacité institutionnelle du ministère de la Santé (niveau national et provincial) et l'intégration des zones de santé couvertes par des interventions humanitaires.

**Objectif global :** Contribuer, dans le cadre du plan national de développement sanitaire (PNDS) et dans le contexte global de lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de la santé de la population de la RDC.

#### Objectifs spécifiques

1. Pérenniser l'accessibilité à des soins de santé de qualité, en particulier pour les populations vulnérables y compris les femmes et les enfants ;
2. Intégrer les zones de santé couvertes par des interventions humanitaires et verticales dans les provinces cibles (LRRD) ;
3. Améliorer la capacité institutionnelle du ministère de la Santé publique (MSP), au niveau central et provincial (Divisions provinciales de la Santé/DPS).



### Secteur 2 : Environnement et agriculture durable

130 millions €  
21 %

Le secteur Environnement et agriculture a comme objectifs la protection et la valorisation des écosystèmes forestiers de la RDC, le développement socio-économique des populations des aires protégées, la lutte contre le changement climatique, le renforcement des filières d'agriculture durable et l'amélioration du système d'assainissement de la ville de Kinshasa.

**Objectif global :** Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC, tout en augmentant les retombées économiques positives pour la population.

#### Objectifs spécifiques

1. Contribuer à la protection et à la valorisation des écosystèmes forestiers de la RDC ainsi que de l'exceptionnelle biodiversité qu'ils abritent (biens publics mondiaux), grâce à une amélioration de la gestion, des bénéfices tangibles et durables pour les populations dont l'activité est susceptible d'avoir un impact négatif sur les aires protégées (AP) concernées.

2. Renforcer la contribution des ressources naturelles renouvelables des aires protégées au développement socio-économique local des populations et renforcer les filières d'agriculture durable performantes, ce qui contribuera au développement rural, à l'augmentation des échanges et des revenus des plus pauvres et à une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment des plus vulnérables aux changements climatiques, des femmes et des enfants.
3. Stabiliser la déforestation des écosystèmes naturels et augmenter la séquestration du carbone et la compensation des émissions de gaz à effet de serre, en mitigeant une des causes principales du changement climatique au niveau global.
4. Réduire les impacts environnementaux négatifs dans la ville de Kinshasa, à travers l'assainissement.



### Secteur 3 : Renforcement de la Gouvernance et état de droit

160 millions €  
26 %

Au niveau du renforcement de la gouvernance et état de droit, l'objectif de ce secteur est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance, à l'enracinement de la démocratie, à la lutte contre l'impunité et la promotion d'une paix juste et durable en RDC, en appuyant les réformes dans les secteurs justice, police et armée. Une attention particulière sera accordée au renforcement des Finances publiques.

#### Objectif général

Contribuer à l'amélioration de la Gouvernance, au renforcement de l'autorité de l'État, à l'enracinement de la démocratie, à la lutte contre l'impunité et à la promotion d'une paix juste et durable en RDC dans le cadre des différents plans de réforme du Gouvernement congolais (justice, police et armée). Ceci passera notamment par un soutien aux différents plans de réforme du Gouvernement congolais dans les services régaliens (justice, police et défense/armée) : appui au processus de démocratisation, aux réformes des finances publiques et du secteur de la sécurité.

#### Objectifs spécifiques

##### Volet Justice

1. Améliorer l'accès à une justice transparente, impartiale, indépendante, efficace et protectrice des droits de l'homme, particulièrement pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, dans le but de restaurer la confiance des citoyens dans l'appareil judiciaire ;
2. Appuyer la révision et la mise en œuvre inclusives du Plan National de Réforme de la Justice (PNRJ) ;
3. Améliorer la gestion des ressources humaines du MJDH et du nouveau Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ainsi que la gestion des finances publiques judiciaires, en tenant compte des inégalités de genre ;
4. Appuyer la révision et la mise en œuvre de la politique de formation des cadres, agents et autres acteurs de la justice qui dépendent du MJDH et du CSM à travers le nouvel Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) ;
5. Améliorer la couverture pénitentiaire et les conditions de détention avec une attention particulière accordée aux enfants ;
6. Renforcer la lutte contre l'impunité et les graves violations des droits de l'homme.

##### Volet police

1. Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action quinquennal (PAQ) de réforme de la police par des mesures d'assistance et de conseil auprès du ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et

# COOPÉRATION UE-RDC

Affaires coutumières (MISDAC) et du Commissariat général de la Police nationale congolaise (PNC) ;

2. Renforcer les capacités de gestion des ressources humaines et financières, et plus largement la gouvernance administrative de la PNC et du MISDAC, en tenant compte des inégalités de genre ;
3. Renforcer les structures et la politique de formation des cadres au sein de la PNC, en aidant à la création de l'Académie de la Police comme élément clé de la professionnalisation et du renouvellement des personnels PNC, avec une attention particulière portée à satisfaire les attentes des citoyens envers les services de police.

## **Volet Défense**

1. Appuyer la mise en œuvre du plan de réforme de l'armée, notamment au niveau législatif et réglementaire, par des mesures d'assistance et de conseil auprès du ministère de la Défense nationale et des anciens combattants (MDNAC) et de l'État-major général (EMG) ; attention particulière aux normes internationales de protection des droits de l'homme, des femmes et des enfants et à la recevabilité du MDNAC.
2. Renforcer la gouvernance du MDNAC et de l'EMG, en particulier les procédures de gestion financière et de ressources humaines, en tenant compte des inégalités de genre ;
3. Renforcer les structures et la politique de formation des cadres au sein du MDNAC, comme élément clé de la professionnalisation et du renouvellement du personnel FARDC ;
4. Accompagner l'insertion socio-économique des éléments ne remplissant pas les conditions pour être une armée professionnelle et soutenir les actions de démobilisation et de réintégration/accompagnement social des ex-combattants, des mouvements rebelles, à l'est de la RDC.

Volet Finances publiques (30 millions d'euros)

**Objectif :** permettre au gouvernement de la RDC d'atteindre certains énoncés dans la loi sur les finances publiques (LOFIP) pour ce qui est notamment de la responsabilité en matière de gestion budgétaire.

En conséquence, la réforme économique et financière doit être résolument poursuivie avec l'objectif d'atteindre, dans chacun des ministères concernés, les résultats suivants :

1. Cellule de gestion des marchés et de déconcentration de l'ordonnancement (future DAF/LOFIP – Déconcentration administrative et financière) ;
2. Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) ;
3. Modernisation de la comptabilité ;
4. Contrôle et audit interne ;
5. Décentralisation/déconcentration au niveau des provinces et des agences de gestion éventuelles, chaîne de la dépense et organigrammes (en conformité avec la Réforme globale de la Fonction publique) ;
6. Rapports et coordination avec la Cour des comptes et les Commissions ECOFIN du Parlement ;
7. Augmentation du taux d'exécution budgétaire ;
8. Prise en considération de la budgétisation sensible au genre y compris par la collecte des données désagrégées et de gestion intégrée d'informations sur la situation du genre.



#### Secteur 4 : Réhabilitation de la route nationale 1 – Section Tshikapa – Mbuji-Mayi

**150 millions €**  
**24 %**

Ce domaine de concentration aura comme objectif la réouverture de la route nationale n°1 entre le port de Matadi et la ville de Mbuji-Mayi. Les travaux seront effectués sur la section de Tshikapa à Mbuji-Mayi (travaux sur 150 km).

À terme l'objectif est d'assurer la connexion routière de l'ensemble du territoire de la RDC, en contribuant au rétablissement du réseau d'infrastructures des transports prioritaires nécessaires au renforcement de l'unité physique du pays, à la relance économique, à l'intégration régionale et à la réduction de la pauvreté dans l'ensemble du pays.

#### Objectif spécifique

Achever la réouverture complète pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1960, de la liaison routière (RN1) entre le port de Matadi, la capitale Kinshasa, les provinces de Bandundu, Kasai occidental et Kasai oriental jusqu'à la ville de Mbuji-Mayi.



#### Mesures d'appui à la société civile

**12 millions €**  
**2 %**

Afin de pérenniser les appuis déjà consentis dans le cadre des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED via les financements thématiques sur le budget DCI/NSA, ce montant sera utilisé pour appuyer l'émergence d'une plateforme de la société civile forte et représentative de toutes les tendances en RDC, pour participer activement et constructivement aux planifications économique et sociale de la RDC et pour disposer d'une capacité d'interpellation des autorités, notamment, dans les domaines des droits de l'Homme et de la préservation de l'environnement, des finances publiques, de la résolution des conflits et de la politique de développement.



#### Autres mesures d'appui

**18 millions €**  
**3 %**

#### Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions

Un montant indicatif maximum de 10 millions € est réservé pour financer une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation et la préparation à la mise en œuvre d'actions.

#### Appui à l'Ordonnateur national

Un montant indicatif maximum de 8 millions d'EUR est réservé pour appuyer de manière dégressive le fonctionnement de la cellule de l'Ordonnateur national du FED (COFED).

# COOPÉRATION UE-RDC

L'Union européenne en RDC intervient également à travers les lignes budgétaires parfois dénommées « instruments », à savoir :

## **Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme**

Cet instrument vise notamment à :

- renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- renforcer la société civile qui œuvre dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de la réforme démocratique ;
- soutenir et renforcer le cadre international et régional mis en place pour protéger les droits de l'homme, la justice, l'État de droit et la promotion de la démocratie.

## **Société civile – autorités locales**

Mobilisé à travers l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), ce programme vise à encourager, dans les pays en développement, les acteurs non étatiques et les autorités locales à s'impliquer davantage dans les questions de développement. Il cofinance, au travers de contributions financières directes (soit sous forme de dons), les initiatives proposées et/ou mises en œuvre par des organisations de la société civile et des autorités locales de l'Union européenne et des pays partenaires dans ce domaine, afin de renforcer la capacité d'intervention de ces acteurs dans le processus d'élaboration des politiques.

## **Sécurité alimentaire**

La facilité alimentaire permet de répondre aux problèmes engendrés par la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement. Ce fonds qui fait le lien entre l'aide d'urgence et l'aide au développement, à moyen et long terme, vise principalement à :

- inciter les producteurs de denrées alimentaires à augmenter l'approvisionnement ;
- agir directement sur les répercussions de la volatilité des prix des denrées alimentaires sur les populations locales ;
- augmenter la capacité de production alimentaire ;
- améliorer les méthodes de gestion du secteur agricole sur le long terme. Les différents projets de cette facilité sont pour la plupart en phase de clôture.

Ajouté à cela, le programme thématique de sécurité alimentaire (FSTP) a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables sur une perspective à moyen et long terme et de les mener vers des solutions durables. Il s'agit ainsi d'aborder les causes structurelles de l'insécurité alimentaire, plaçant ainsi l'agriculture au centre de cette problématique. Les financements FSTP s'octroient au terme d'appels à propositions lancés à l'attention des ONG. En RDC, les lignes directrices des derniers appels présentent trois grands axes prioritaires :

- l'appui à la production ;
- le développement des filières de commercialisation ;
- la structuration du monde rural.

## **Fonds pour la lutte contre les violences sexuelles**

Outre les actions entreprises par son agence humanitaire ECHO dans la lutte contre les violences sexuelles, la Commission européenne a accordé à la RDC un financement d'un montant de 6 millions d'euros destinés à l'amélioration des soins de santé à prodiguer aux victimes de violences sexuelles dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo. Dans ce cadre, des actions sont prévues afin d'assurer la prise en charge médicale et psychosociale



des victimes, la sensibilisation communautaire et la réinsertion sociale ainsi que l'amélioration de l'accessibilité aux soins, en agissant sur la disponibilité de services de soins appropriés.

### **Alliance mondiale contre le changement climatique, AMCC**

Initiatives lancées en 2007 par l'Union européenne et les pays en développement les plus exposés au changement climatique, l'alliance mondiale contre le changement climatique vise à appuyer des actions permettant de contrer les effets du changement climatique. Dans le cas spécifique de la RDC, elle bénéficie d'une enveloppe de 14 millions d'euros, en vue de contribuer à la mise en œuvre de sa politique de valorisation du rôle des forêts dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Ce projet permet :

- la mise en œuvre de programmes de formation à plusieurs niveaux aux thématiques d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique ;
- la réalisation d'un programme de plantations agro forestières et de restauration/gestion des forêts dégradées à l'est de la RDC.

Il convient également de signaler que la RDC négocie avec l'UE un protocole visant à combattre la mauvaise gestion des forêts. Il s'agit de l'« Accord volontaire de partenariat », appelé couramment (APV Flegt), que négocie la RDC depuis 2010. Cet Accord volontaire donne l'autorisation (FLEGT) qui garantit que toutes étapes de vérification et de contrôle de la légalité sont assurées.

Plus globalement, l'initiative New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles a été présentée au quatrième Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan (30 novembre 2011), et a depuis été approuvée par plus de 40 pays et organisations internationales. La RDC s'est engagée à rendre opérationnelle les cinq piliers de cette initiative, à savoir :

- la légitimité politique via l'encouragement d'accords politiques inclusifs et la résolution des conflits ;

- la sécurité par le renforcement de la sécurité des personnes ;
- la justice via l'amélioration de l'accès à la justice et la lutte contre les injustices ;
- les fondements économiques par l'emploi et l'amélioration des moyens de subsistance ;
- la gestion des revenus et la capacité à offrir des services responsables et équitables.

Depuis le lancement en 2012 de la mise en œuvre du processus de New deal en RDC, plusieurs actions ont été menées par les autorités nationales et soutenues par le G7+ (Groupe sur le dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État fragile).

Deux défis majeurs doivent être relevés, notamment l'appropriation politique du processus du New Deal ainsi que la nécessité d'apporter les appuis nécessaires par les bailleurs des fonds. C'est dans ce contexte que le gouvernement a annoncé en mai 2014, l'ouverture d'un bureau de liaison du G7+ à Kinshasa, avec l'appui des partenaires au développement. Ce bureau va faciliter la coopération entre les États fragiles et fera le suivi de la mise en œuvre du «New Deal».

### **L'instrument de stabilité**

L'aide financière accordée à la RDC dans le cadre de l'instrument de stabilité vise à prévenir les conflits, à encourager la stabilisation politique post-conflit et à rétablir les conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'aide au développement de la Commission européenne, au moyen d'instruments œuvrant dans une perspective à plus long terme.

Ainsi en RDC, les programmes couverts par cette facilité sont la mission européenne de réforme du secteur de sécurité (EUPOL RDC) et la mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en RDC (EUSEC) :

La mission de police de l'Union européenne en RDC (EUPOL), déployée à Kinshasa et à Goma (Nord-Kivu), est une mission d'aide, d'encadrement, d'appui et de conseil aux autorités de la République démocratique du Congo pour la ré-

# COOPÉRATION UE-RDC



forme du secteur de la sécurité (RSS) dans le domaine de la police et de son interaction avec la justice.

La mission EUPOL RDC fournit de l'expertise technique policière et civile dans les domaines de la police et de la justice civile pénale, mais aussi dans des domaines transversaux de la réforme du secteur de la sécurité, notamment les droits de l'homme, les droits des enfants dans les conflits armés, le genre et l'égalité homme/femme. De plus, depuis octobre 2009, EUPOL RDC dispose d'une expertise dans le domaine de la lutte contre l'impunité et les violences sexuelles.

Lancée en 2007, EUPOL RDC dispose d'un mandat défini par les 27 États membres de l'Union européenne. Ce mandat s'est achevé en septembre 2014.

C'est dans ce cadre qu'EUPOL RDC a organisé le 9 septembre une cérémonie en présence des autorités nationales congolaises, du directeur du CPCC (Capacité Civile de Planification et de Conduite pour les missions civiles de gestion de crise de l'UE) et de ses différents partenaires nationaux et internationaux. Cet événement a eu une double ambition : d'une part, la remise à ses personnels de la médaille de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) de l'Union européenne et, d'autre part, la clôture de

ses activités en République démocratique du Congo à la fin du mois de septembre. À cette occasion, 14 experts policiers et 11 experts civils ont ainsi été distingués. Cette médaille PSDC est décernée à tout membre international de la mission, policier ou civil, ayant contribué à l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues, à savoir, contribuer à la réforme de la Police nationale congolaise.

Il sied de préciser que, le soutien apporté par la mission EUPOL RD Congo s'est traduit, en particulier, par un soutien à trois institutions : le Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSR), l'Inspection générale de la PNC et le Commissariat général de la PNC.

Ainsi, le CSR, organe conjoint de concertation, réunit des experts issus de la police et de la société civile, ainsi que les partenaires internationaux œuvrant dans ce domaine (dont la mission EUPOL RD Congo). Ses travaux ont joué un rôle clé dans l'élaboration des textes qui constituent la base légale et stratégique de la réforme, tels que, par exemple, la loi organique portant organisation et fonctionnement de la PNC, promulguée en août 2011.

Par ailleurs, avec l'ensemble des partenaires internationaux impliqués, la mission EUPOL a fourni également un appui stratégique au Commissariat général de la PNC dans la conceptualisation et la mise en place de structures chargées de la mise en œuvre de la réforme.

La mission a également mis son expertise au profit de l'Inspection générale de la PNC. Créé en 2008, cet outil de redevabilité a pour mission de lutter contre les abus commis par les policiers dans l'exercice de leur fonction et de veiller à l'application stricte des textes législatifs et réglementaires relatifs au fonctionnement de la police.

Enfin, pour contribuer au renforcement des capacités opérationnelles de la PNC, la mission EUPOL RD Congo a été impliquée dans la formation de policiers et de formateurs et elle a cherché à améliorer les liens entre la police et la justice dans le processus de la réforme, contribuant ainsi à la lutte contre l'impunité.

Ainsi en 2014, EUPOL a entrepris une série d'activités, dont les actions suivantes :

**18/09/2014** : Atelier d'information de la société civile sur la police de proximité organisée en collaboration avec le RRSSJ, le CSRP et la mission EUPOL RD Congo

**09/09/2014** : La mission EUPOL RD Congo met fin à ses activités

**16/06/2014** : Clôture du monitoring des formateurs de la PNC en maintien et rétablissement de l'ordre public

**13/06/2014** : Cérémonie de remise officielle des modules de formation initiale au Commissariat général

**06/06/2014** : La Police nationale congolaise est dotée de moyens de transport et de matériels informatiques

**02/06/2014** : Des experts de la PNC élaborent le schéma directeur et le Plan général de Formation pour la Direction générale des Écoles et Formation

**29/05/2014** : Poursuite des matinées juridiques à Goma et Bukavu dans le cadre du renforcement de l'interaction entre la police et la justice en matière de violences sexuelles

**23/05/2014** : Clôture de l'atelier sur la méthodologie de création des bases des données au profit des spécialistes de la Police judiciaire

**20/05/2014** : Séminaire de sensibilisation des cadres de la PNC aux nouvelles techniques de lutte contre les violences sexuelles à Goma et Kinshasa

**11/04/2014** : Clôture du stage en criminalistique au profit des personnels des brigades centrales de la Police judiciaire

**11/04/2014** : Les cadres de la Police judiciaire sont formés au traitement et à l'analyse de l'information criminelle

**10/04/2014** : Des habitants de la commune de Kinshasa formés à la dynamique communautaire dans le cadre de la police de proximité

**04/04/2014** : Atelier sur les attributions de la Direction générale des Écoles et Formations

**21/03/2014** : Des unités spécialisées en matière de violences sexuelles formées aux techniques de photographie judiciaire à Goma et Bukavu

**19/03/2014** : L'Inspection générale de la Police nationale Congolaise et l'Auditorat militaire renforcent leur collaboration

**08/03/2014** : Déclaration de la Haute représentante Catherine Ashton à l'occasion de la Journée internationale de la femme 2014

**21/02/2014** : Clôture de l'atelier sur la Formation initiale des commissaires de la PNC

Quant à la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RDC), mis en place à la demande du gouvernement de la RDC, elle a été lancée le 8 juin 2005 et son mandat a été prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

L'objectif général de la mission EUSEC RD Congo est de soutenir les autorités congolaises pour reconstruire une armée qui garantira la sécurité sur toute l'étendue du territoire et créer les conditions favorables pour un retour au développement économique et social. La mission est actuellement composée d'une quarantaine de personnes, militaires et civiles. Elle est basée à Kinshasa, avec un détachement permanent à Goma. En outre, la mission mène des projets au Bas-Congo (réhabilitation de l'École de Service de Santé et installation du générateur à gaz pour les écoles à Kitona), à Kananga (réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Académie militaire) et à Kinshasa (réhabilitation de l'École Logistique). Depuis le mandat initial qui prévoyait le soutien aux processus d'intégration dans les Forces armées de la RDC (FARDC) et le projet « Chaîne de paiement » pour sécuriser le paiement des militaires, la mission a élargi son activité dans ce domaine en vue d'une modernisation de l'administration et de la gestion des ressources humaines. Son action s'est également diversifiée et la mission aide ses partenaires congolais dans le domaine de la formation des militaires.

Pour ce dernier mandat (8e), trois domaines sont prioritaires, à savoir le conseil au niveau stratégique, la gestion des ressources humaines et la formation des cadres militaires. Les démarches et activités de la mission EUSEC RD Congo s'inscrivent dans un esprit d'appropriation par les FARDC du processus de réforme de la sécurité, à travers une politique respectueuse des normes démocratiques, des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ainsi que de la bonne gouvernance, en maintenant dans

# COOPÉRATION UE-RDC

chaque domaine une concertation de tous les acteurs congolais et internationaux.

Au cours de ce mandat, la mission fournit des conseils auprès des autorités militaires pour la mise en œuvre du plan de réforme de l'armée. EUSEC appuie aussi la Direction Budget/Finances du ministère de la Défense sur les mécanismes de programmation et d'exécution du budget.

Dans le domaine de la consolidation de l'administration, EUSEC RD Congo continue son travail de conseil dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines, et la mise en œuvre de celle-ci, par le développement d'outils informatiques d'aide à la gestion administrative. Ces travaux sont effectués au profit des militaires actifs et inactifs, mais aussi de leurs ayants-droit. Pour une bonne gestion des militaires, la mission a formé le personnel fonctionnel en charge de la gestion des FARDC.

Le recensement des FARDC continue et actuellement plus de 60 % des militaires ont été plusieurs fois contrôlés biométriquement. La distribution des cartes d'identité militaire (CIM) se poursuit également. À ce jour plus de 80 % des militaires possèdent leur carte d'identité militaire, nécessaire dans le cadre de la bancarisation individuelle des traitements.

Côté formation militaire, la mission soutient le Commandement général des Écoles militaires (CGEM) et appuie l'organisation du Concours national de recrutement des futurs élèves des écoles militaires. EUSEC continue d'appuyer le fonctionnement des écoles militaires de Kananaga (Académie Militaire et École d'Administration), et de celles de Kitona (École des Sous-Officiers, École d'Infanterie, École d'Artillerie et École de Santé militaire).

Pour ce qui est des acquis de la mission d'EUSEC RDC, ces 10 dernières années, la mission a contribué à la rédaction de divers textes législatifs. Elle a aidé les autorités congolaises à améliorer le respect des droits de l'Homme et à mettre en place des mécanismes financiers plus transparents. Elle a également contribué à l'amélioration des conditions de gestion et de

stockage des armes et munitions, en construisant 11 armureries et dépôts de munitions sur l'ensemble du pays.

EUSEC RD Congo a appuyé le recensement biométrique des militaires par les FARDC, pierre angulaire de la réforme de l'administration des ressources humaines. La distribution des cartes d'identité militaire a été menée à bien avec l'appui de la mission. Le Système informatique pour la gestion et l'administration des militaires (SINGAMIL) et le contrôle biométrique des personnels (CBP) ont été mis en place avec le soutien de la mission. Actuellement, la maîtrise des effectifs sert principalement à la bancarisation individuelle de la paie des militaires, mise en place par les autorités nationales. Ceci a permis la séparation de la chaîne de paiement de celle du commandement. EUSEC RD Congo a développé le réseau informatique territorial des FARDC, avec la mise en place de 400 ordinateurs à Kinshasa et 400 autres dans les régions militaires.

Le Concours national de recrutement des futurs élèves des écoles militaires a lieu sur toute l'étendue du territoire avec le soutien d'EUSEC RD Congo. La mission a réhabilité les infrastructures et a fourni le mobilier et matériel informatique et didactique de sept écoles militaires. Une imprimante performante pour l'impression des syllabus des écoles militaires a été installée au Commandement général des écoles militaires (CGEM).

## Les programmes régionaux

Le FED prévoit l'allocation de certaines enveloppes budgétaires pour plusieurs régions des Etats ACP et notamment d'Afrique, en vue de favoriser l'intégration régionale, susceptible de créer de la croissance économique, réduire la pauvreté et d'accroître la paix et la sécurité. Les programmes et projets y relatifs sont essentiellement proposés, dirigés et coordonnés par les communautés économiques régionales concernées. Il en est de même pour la conclusion d'accords de libre-échange, connus sous le nom d'accords de partenariat économique (APE), négociés par la direction générale du commerce de la Commission européenne.

La RDC est bénéficiaire de programmes régionaux dans le cadre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et, de manière moins directe, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les différents programmes indicatifs régionaux ont entamé leur phase de croisière en 2014.

C'est ainsi qu'au niveau de l'Afrique centrale le document de stratégie régionale de coopération et le programme indicatif régional pour la période 2009-2013 (DSR-PIR 10<sup>ème</sup> FED) prévoient 165 millions d'euros affectés aux trois secteurs de concentration suivants :

- L'intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'accord de partenariat économique (APE) – 97 millions d'euros dont la CEMAC est le Chef de file.
- La gestion des ressources naturelles renouvelables (30 millions d'euros).
- L'intégration politique (15 millions d'euros).

Dans les domaines hors concentration, il est prévu des interventions qui rentrent dans le cadre de l'appui institutionnel et une Facilité de coopération technique pour un montant global

de 8 millions d'euros. Il s'agit notamment de renforcer la coordination entre la CEMAC et la CEEAC.

Sur cette enveloppe globale, 15 millions d'euros sont destinés à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) pour le développement des infrastructures (énergétiques et de transports) ainsi que pour la coopération et le renforcement institutionnels connexes.

Au niveau de l'Afrique centrale, la négociation des accords de partenariat économique, et le programme indicatif régional prennent en compte les pays de la CEMAC, la République démocratique du Congo et le São Tomé e Príncipe.

L'UE collabore avec la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour surmonter les obstacles à la diversification économique, stimuler les échanges commerciaux interrégionaux, générer une croissance économique et réduire la pauvreté.

L'UE collabore également avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles (la forêt du bassin du Congo abrite la plus grande concentration de diversité



# COOPÉRATION UE-RDC

de toute l'Afrique) et de soutenir les mesures en faveur de la paix et de la sécurité dans la région.

Par ailleurs, la RDC bénéficie des fonds alloués au programme de relance de la CPEGL, soit 45 millions d'euros (dont 30 millions d'euros imputés sur le PIR Afrique de l'Est et 15 millions d'euros sur celui de l'Afrique centrale). Ce programme vise, principalement, la consolidation de la CPEGL, à travers un programme d'infrastructures communautaires économiques dans les domaines de l'énergie, des transports, de la circulation des personnes et des biens ainsi que le renforcement de son rôle stratégique grâce à un appui institutionnel.

En tant que membre de la SADC, la RDC est éligible au financement d'interventions retenues dans le document de stratégie régionale de coopération et le programme indicatif régional du 10<sup>ème</sup> FED. Cette allocation d'un montant de 116 millions d'euros prévoit de couvrir les deux secteurs de concentration suivants :

- L'intégration économique régionale (92,8 millions d'euros, soit 80 % du PIR).
- La coopération politique régionale (17,4 millions d'euros, soit 15 % du PIR).
- Les domaines hors concentration et la Facilité de coopération technique. Il s'agit

notamment de renforcer la coopération au niveau national et régional ainsi que des appuis au secteur privé et aux acteurs non étatiques.

À ce titre, l'Union européenne a octroyé une subvention de 36 millions d'euros pour soutenir l'intégration régionale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Au niveau de l'Afrique orientale et australe, 4 organismes régionaux participent à la gestion des programmes financés par l'UE : Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Commission de l'océan indien (COI) et Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Une enveloppe de 645 millions EUR est allouée à ce programme indicatif régional selon la répartition suivante :

- Intégration économique régionale : 85 % pour la finalisation des unions douanières et la mise en place progressive des marchés intérieurs communs ;
- Intégration politique régionale : 10 % pour encourager une perception régionale cohérente du concept de bonne gouvernance, établir des mécanismes régionaux d'alerte rapide, de prévention, de gestion et de résolution des conflits, de reconstruction après des conflits et de renforcement général des capacités dans les domaines relatifs à la paix et à la sécurité.
- Autres programmes : 5 % notamment le renforcement des capacités institutionnelles, le soutien au comité de coordination interrégional (CCIR) et la participation des acteurs non étatiques. La mise en œuvre sera coordonnée par le CCIR afin de contribuer à l'harmonisation des politiques, conformément aux recommandations de l'Union africaine.

En ce qui concerne le 11<sup>ème</sup> FED, l'UE propose une nouvelle approche de la programmation régionale pour la région d'Afrique australe et orientale. Celle-ci vise notamment à :

- Impliquer de nouveaux acteurs (les organisations régionales dûment mandatées,



mais aussi les administrations nationales ainsi que d'autres acteurs de la région qui pourraient bénéficier d'un soutien par le biais d'autres instruments) ;

- Adopter une configuration plus pragmatique en proposant d'appuyer les régions d'Afrique de l'Est, australe et l'océan indien sous un seul Programme indicatif régional, en tenant compte des adhésions croisées et l'engagement des sous-régions à aller de l'avant avec la zone de libre-échange tripartite. ;
- Renforcer le rôle des organisations régionales dûment mandatées dans l'appui fourni au niveau de l'intégration régionale et de la coopération, y compris le financement du développement des infrastructures.

Les principales priorités seront : (i) la paix, la sécurité et la stabilité régionale, (ii) l'intégration économique régionale et (iii) la gestion des ressources naturelles régionales. L'enveloppe globale sera répartie dans des enveloppes indicatives distinctes avec allocations financières respectives :

- Une enveloppe par « sous-région », y compris le soutien à chaque secrétariat des organisations régionales, ON et/ou à d'autres acteurs régionaux ou internationaux (30-50 % du RIP) ;
- Une enveloppe de financement des infrastructures (40-50 % du RIP) ;
- Une enveloppe pour les priorités interrégionales, par exemple la stabilisation de la région des Grands Lacs, la mise en œuvre des APE en cours, la protection du bassin du Nil, le soutien possible à des mécanismes de coordination interrégionale (10-20 % du RIP).

L'UE vise ainsi à doubler les ressources affectées à la coopération régionale, ce qui porte le montant global à 1.332 milliards d'euros pour la région ESA-IO.

Quant à la région Afrique centrale, un budget de 350 millions d'euros est prévu dans le cadre du PIR 11<sup>ème</sup> FED. Les quatre domaines d'intervention sont : l'Intégration politique et la coopération en matière de paix et de sécurité, l'intégra-

tion économique et commerciale (incluant les infrastructures économiques), la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité et l'appui aux Ordonnateurs régionaux et la coopération technique.

Outre les programmes régionaux, l'Union européenne a mis en place des facilités à travers des programmes sectoriels pour soutenir les politiques, les investissements et les services en faveur des infrastructures dans les pays ACP. Les principaux secteurs de coopération pour lesquels les bénéficiaires potentiels (structures congolaises) sont encouragés à manifester leur intérêt et voire répondre aux différents appels à propositions, sont :

- Le transport ;
- L'eau et les installations sanitaires ;
- L'énergie ;
- Les technologies de l'information et de la communication ;
- Le développement urbain.

### **La Banque Européenne d'Investissement (BEI)**

Dans le cadre du FED, la banque européenne d'investissement est en charge de la gestion de la Facilité d'investissement, fonds renouvelable qui répond aux besoins de financement des projets d'investissement dans les pays ACP. Elle appuie des projets qui génèrent des avantages économiques, sociaux et environnementaux durables. Il s'agit d'initiatives du secteur privé qui favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et un meilleur accès aux ressources productives. La BEI appuie également des projets d'infrastructures du secteur public qui sont essentiels pour soutenir le développement du secteur privé et créer un environnement commercial favorable, en particulier pour les PME.

Pour ce qui est de la RDC, elle n'a pas bénéficié d'appui direct de la BEI en 2014. Elle participe activement, au même titre que d'autres bailleurs, au projet de développement intégral du site de la centrale hydroélectrique d'Inga III, basse chute (4800 mégawatts), dans le but de fournir aux populations et aux industriels une énergie fiable.

La mise en œuvre du Fonds Européen de Développement en République Démocratique du Congo repose sur une étroite collaboration entre l'Union européenne (représentée par la délégation de l'Union européenne en RDC) et le Gouvernement (représenté par l'Ordonnateur national), telle que définie dans l'accord de Cotonou. Ce dernier qui fixe le cadre du partenariat politique, économique et commercial entre l'Union européenne et les pays ACP, confère à l'Ordonnateur national, un rôle majeur dans la supervision, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets financés par l'Union européenne.

C'est ainsi dans la plupart des 79 pays ACP. L'ordonnateur national du FED y bénéficie, dans l'exercice de ses prérogatives de l'appui d'une cellule technique. En RDC, cette cellule, nommée COFED – Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement – créée par un arrêté du ministre des Finances, a totalisé 10 ans d'existence en novembre 2014.

Placée sous la supervision d'un Coordonnateur, qui assume également les fonctions d'Ordonnateur national délégué, la cellule est dotée d'un personnel composé de cadres nationaux hautement qualifiés, recrutés par appel à candidatures et appuyé par un personnel d'appoint. La COFED bénéficie également d'une assistance technique pour des missions ponctuelles.

Son fonctionnement est pris en charge par le biais de la Convention de financement du projet d'appui à l'Ordonnateur national du FED, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement congolais pour certaines dépenses.

C'est dans ce cadre que la cellule continue de bénéficier du programme de placement des jeunes professionnels initié par le gouvernement depuis 2010, à travers la mise à disposition de six agents. La performance des membres du personnel est régulièrement soutenue par des évaluations ainsi que par des formations spécifiques, suivant les besoins détectés.

Les attributions de la COFED, qui travaille en étroite collaboration avec le Chef de délégation de l'Union européenne, sont les suivantes :

- Assister l'Ordonnateur national du FED dans la gestion des ressources octroyées à la RDC par l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement ;
- Coordonner avec les ministères techniques et les organisations de la société civile, les travaux relatifs à la programmation, le suivi régulier, les revues annuelles, à mi-parcours et finales de la mise en œuvre de la coopération UE-RDC ;
- Participer à l'instruction et à l'élaboration des projets et programmes nationaux et régionaux
- Préparer les dossiers d'appel d'offres, en assurer la publication et soumettre les propositions d'attribution à la DUE ;
- Assurer la liquidation et l'ordonnancement des dépenses dans la limite des ressources disponibles ;
- Apporter un appui institutionnel et juridique aux maîtres d'ouvrage délégués et maîtres d'œuvre des différents programmes ;
- Mener en collaboration avec la DUE, les actions de visibilité des différents projets et programmes financés par cette dernière.

## COFED

Hôtel des Impôts (DGI)  
Croisement des avenues  
des Marais et Provinces  
Orientale - Gombe -  
Kinshasa - RDC  
(+243) 81 555 36 44  
cofed@cofed.cd  
www.cofed.cd

L'expertise confirmée du personnel-cadre de la COFED est également mise à la disposition des différents partenaires, intervenant dans la mise en œuvre des projets et programmes FED, par l'organisation de formations accompagnées d'un encadrement rapproché. Les partenaires qui représentent les maîtres d'œuvre ont été également associés à certaines actions de renforcement de capacités. Aussi, la COFED organise et participe régulièrement à des missions de supervision et d'évaluation sur terrain ainsi qu'à des manifestations visant à assurer la visibilité et l'information du grand public sur les réalisations enregistrées dans le cadre des actions de la coopération UE-RDC.



**Alexis Thambwe Mwamba**  
 Coordonnateur national / Ordonnateur national délégué



**Pierre Medi Kongolo**  
 Cordonnateur adjoint / Chef de section Admin. et Finances



**Jacky Mukala**  
 Assistant technique résident



**Hassen Ben Moula**  
 Assistant technique senior



**Berthe Muika**  
 Chargée de programmes Secteurs Sociaux et Genre



**Pascaline Mvula**  
 Chargée de programmes Développement rural, Environnement et Aide humanitaire



**Frédéric Mawela**  
 Chargé de programmes Infrastructures



**Apollinaire Kiakesidi**  
 Chargé de programmes Gouvernance économique



**Olivier Mondonge**  
 Chargé de programmes Gouvernance politique



**Dieudonné Mudogo**  
 Contrôleur de Gestion



**Ruphin Mfumu**  
 Contrôleur de Gestion



**Omari Bukuku**  
 Conseiller juridique

**Franck Ntumba**  
 Contrôleur de Gestion



**Alice Ntumba**  
 Responsable Administration et Finances



**Anaclet Kabamba**  
 Expert en passation de marchés

**Gisèle Lamboley**  
 Chargée de communication / Assistante à la coordination



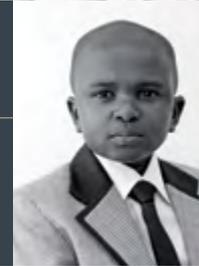
**Didier Muzutie**  
 Responsable informatique



**Yves Umumbu**  
 Gestionnaire administratif et financier



**Jean-Paul Piurac**  
 Gestionnaire de projets



**Christelle Balikwisha**  
 Gestionnaire financier



**Idaline Ngondo**  
 Gestionnaire administratif et financier

**Christakin Mogogo**  
 Gestionnaire financier



**Martin Kabamba**  
 Gestionnaire de projets



**Arlette Yumbi**  
 Gestionnaire de projets

**Pacifique Mulamba**  
 Gestionnaire de projets



**Lisette Mapatano**  
 Gestionnaire de projets

**Carol Mulopo**  
 Gestionnaire de projets



**Augustin Mbulu**  
 Gestionnaire de projets



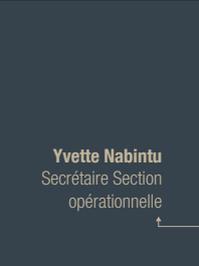
**Cindy Rised**  
 Secrétaire à la coordination



**Matthieu Muteba**  
 Assistant passation des marchés



**Marie-Louise Mavakala**  
 Secrétaire Section opérationnelle



**Yvette Nabintu**  
 Secrétaire Section opérationnelle



**Nelly N'kawe**  
 Secrétaire Finances et contrats

**Don de Dieu Ndjoka (Dona)**  
 Secrétaire Réceptionniste et Standardiste



**Christian Amsini Kasemwana**  
 Secrétaire Admin. et Finances



# RÉSUMÉ DU RAPPORT

La coopération entre la République démocratique du Congo et l'Union européenne s'inscrit dans le cadre de l'accord de partenariat UE-ACP. Centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs de développement durable et d'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Cet accord de partenariat, entre les pays du groupe ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et ceux de l'Union européenne, couvre une période de 20 ans, avec une clause de révision tous les cinq ans. Il s'appuie sur le plan d'action relatif à l'efficacité de l'aide (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats en matière de développement et responsabilité mutuelle). La seconde révision de l'accord de Cotonou, approuvée par les pays signataires en juin 2010 à Ouagadougou (Burkina Faso), et pour laquelle la RDC a déposé les instruments de ratification en 2013, a permis d'adapter le partenariat UE-ACP aux évolutions du contexte international et des engagements de l'UE en matière de coopération au développement.

Après une période d'interruption entre 1992 et 2002, durant laquelle des programmes humanitaires ont subsisté et ont été mis en œuvre directement par la Commission, au travers de l'agence humanitaire de la Commission européenne et également des ONG, la coopération structurelle entre l'Union européenne et la République démocratique du Congo a repris à partir de 2003. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2004 que le processus de récupération progressive de ses attributions a pu être entamé, après que l'Ordonnateur national ait bénéficié de services techniques pouvant l'assister, en l'occurrence la COFED.

Les fonds de l'UE, octroyée sous la forme de dons (non remboursables), sont mis en œuvre à travers plusieurs sources et instruments : le programme indicatif national (PIN) et certains programmes régionaux, entièrement financés par le Fonds européen de développement, le budget de l'Union européenne avec ses lignes thématiques, les missions EUSEC et EUPOL (missions de l'UE en appui au secteur de sécurité et de police, ainsi que les interventions humanitaires qui contribuent largement aux actions menées par l'UE en RDC, avec l'agence humanitaire ECHO.

Le programme indicatif national est largement inspiré du document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (DSCR) et reprend certains axes du programme gouvernemental. Tous les projets et programmes relevant du PIN 9<sup>ème</sup> FED sont clôturés.

Concernant le PIN 10<sup>ème</sup> FED couvrant la période de 2008-2013, une allocation initiale de 634,32 millions d'euros, équivalant à l'enveloppe A (dite programmable), a été octroyée à la RDC. Les secteurs de concentration bénéficiaires de l'intervention de ces fonds se présentent comme suit : 130 millions d'euros Gouvernance; 251 millions d'euros Infrastructures; 51 millions d'euros Santé et 82 millions d'euros dans les secteurs hors concentration (appui aux domaines de l'environnement, de l'intégration régionale, la gestion des ressources naturelles et du développement des activités commerciales). L'enveloppe B (non programmable), destinée à couvrir des besoins imprévus s'élève à 140,32 millions d'euros. A cela, s'est ajouté un montant de 55 millions dont 40 pour l'atteinte des objectifs du millénaire de développement (OMD) dans le secteur de la santé et 15 pour le volet Infrastructures de l'enveloppe A, ainsi que 26 millions sur l'enveloppe B pour les actions en rapport avec la lutte contre les violences sexuelles (6 millions d'euros) et celles basées sur le genre (20 millions d'euros) .

Dans le secteur de la Gouvernance, l'UE intervient dans sa composante politique, à travers le projet d'appui aux Parlements qui a permis l'éclosion d'une dynamique nouvelle dans le sens de l'amélioration du travail parlementaire. Il s'agit notamment de :

# RÉSUMÉ DU RAPPORT

- la consolidation d'échanges interinstitutionnels entre le parlement et les assemblées et gouvernements provinciaux ;
- la tenue des journées parlementaires d'information, tant au niveau national que provincial, qui aura permis de donner un espace d'échanges sur des thématiques de structuration au-delà des rapports classiques consacrés par la Constitution ;
- l'amélioration de la visibilité de l'action parlementaire, grâce aux missions dans les provinces et à la couverture médiatique.

Dans le cadre du programme d'appui à la réforme de la justice, l'amorce du processus de passation de marchés pour le volet infrastructures du programme, en l'occurrence l'institut national de formation judiciaire à Kinshasa, les Tribunaux de Grande instance et de Paix au Kasai occidental, a caractérisé la période sous revue.

Quant au Programme d'appui à la réforme de la Justice à l'est de la RDC (PARJE), il sied de relever qu'un retard important a été accusé dans sa mise en œuvre, en raison de contraintes d'ordre institutionnel. De ce fait, l'équipe du projet s'est impliquée exclusivement dans les tâches préparatoires, liées au montage de dossiers d'appels d'offres, élaboration de divers outils de mise en œuvre et de suivi.

Le programme d'appui à la réforme de la Police nationale congolaise (PARP) s'est focalisé sur la mise en œuvre des activités de démarrage et la préparation des grandes activités planifiées pour la période de croisière. L'opération de collecte de données ciblant 25.000 policiers sur le terrain est prévue pour le courant de l'année 2015 et sera menée en étroite collaboration avec les directions et services concernés de la Police nationale congolaise, sur toute l'étendue du territoire national de la RDC. Les actions de viabilisation du site destiné à la construction d'une académie de police (ACAPOL) ont été lancées en octobre 2014.

Dans sa stratégie d'accompagner le processus de décentralisation en RDC, à travers le programme d'appui au démarrage de la décentralisation (PA2D), l'UE a réalisé et préparé de nombreuses actions impliquant directement le gouvernement. De ces actions l'on peut relever, la création du site internet de la cellule technique d'appui à la décentralisation (CTAD), l'installation d'un réseau informatique, le renforcement des capacités des agents informatiques et de la communication ainsi que l'appui au secrétariat général à la décentralisation et affaires coutumières, par le développement des capacités des cadres et agents en matière de management public.

Sur le plan de la gouvernance économique, la clôture opérationnelle du programme d'appui à la gouvernance (PAG) est intervenue depuis le mois de décembre 2013. Les activités entreprises dans le cadre du PAG ont visé le suivi de quelques travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments en cours au moment de la clôture du programme. Il s'agit principalement des travaux de construction du nouveau Palais de Justice et de réhabilitation et extension du bâtiment de la Cour des comptes. Il est à signaler qu'à l'occasion de sa visite à Kinshasa, au mois de mars 2014, le Commissaire européen au développement a remis les clés du bâtiment au ministre de la Justice, lors de la cérémonie officielle organisée à cet effet.

Les interventions du programme d'aide au commerce (AIDCOM) se sont inscrites dans la continuité des actions entreprises dans le cadre de l'exercice précédent, particulièrement la mise en œuvre du volet infrastructure et l'acquisition des fournitures au profit des administrations.

Les autres appuis du programme AIDCOM dans ce chapitre concernent « la divulgation du droit OHADA ».

Pour le Programme d'appui à la réforme des finances publiques (PAMFIP), les appuis aux deux institutions bénéficiaires sont entrées dans leur phase de croisière avec un accent particulier sur la réalisation des travaux et l'acquisition d'équipements. De ce fait, différents dossiers d'appel d'offres ont été lancés. Ces marchés comprennent les travaux de construction/réhabilitation de bâtiments et les équipements de la Direction générale des recettes administratives et domaniales (DGRAD) et ceux de la Direction de la comptabilité publique (DCP). Le matériel informatique et réseau a été livré et installé. Il est prévu de procéder à l'acquisition des équipements complémentaires pour permettre de livrer un réseau d'interconnexion opérationnel [liaison DCP, DGRAD, Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (DTO)]

Conformément au principe d'appropriation qui sous-tend, entre autres, les activités liées au partenariat entre l'Union européenne et les ACP, dans le cadre du FED, la délégation de l'Union européenne a consulté, sur plusieurs thématiques, les organisations de la société civile congolaise (OSC) impliquées dans la formulation des politiques et des stratégies de l'aide au développement. Le renforcement des capacités des OSC congolaises est programmée en matière :

- de dialogue et de concertation ;
- d'analyse-suivi-contrôle-plaidoyer dans le cadre des politiques publiques ;
- d'information et communication.

Dans le secteur des infrastructures, l'appui de l'Union européenne relatif au 10<sup>ème</sup> FED, s'articule autour des priorités suivantes :

- la réhabilitation, le bitumage et l'entretien de grands axes structurants de la RDC, tels que les routes nationales n° 1 (entre Batshamba et Tshikapa) et n° 2 (entre Goma et Sake), les voiries urbaines à Goma et à Kinshasa ;
- la construction d'édifices publics (Tribunaux, Cour des comptes, Palais de Justice...) ;
- l'amélioration du système de transport multimodal en RDC, avec le programme d'amélioration de la navigabilité des voies fluviales et lacustres ;
- le renforcement des capacités et l'appui institutionnel, notamment en faveur de l'Office des routes ;
- les travaux de réhabilitation et de réouverture des axes prioritaires dans la province du Maniema ;
- le financement des axes d'interconnexion entre les trois pays de la CEPGL (RDC, Rwanda et Burundi) dont les ponts (Ruzizi1 et Ruzizi2).

L'appui reçu dans ce secteur comprend également les travaux d'assainissement qui couvrent neuf communes de la ville de Kinshasa sur 24. Il s'agit de l'évacuation des eaux pluviales et des ordures ménagères.

L'appui au secteur de la santé s'aligne au Plan national de développement sanitaire adopté par le gouvernement congolais pour la période de 2011 à 2015, au terme de la seconde édition de la Stratégie de renforcement du système de la santé (SRSS). Ainsi le projet financé par l'Union européenne vise le progrès vers une véritable politique sectorielle et, dans les provinces ciblées, l'amélioration de l'accès des populations défavorisées aux services de santé des formations sanitaires ciblées. Il s'agit d'améliorer la qualité des soins, l'accessibilité et le renforcement de l'administration au niveau provincial. Le projet a également enregistré des progrès significatifs au cours de l'année 2014, notamment, dans les domaines suivants :

- appui à la gouvernance du secteur ;
- appui au développement des zones de santé ;
- appui au développement des capacités des ressources humaines ;
- le développement de l'infrastructure sanitaire et équipement ;
- approvisionnement en médicaments essentiels et génériques ;
- appui au système d'information sanitaire.

# RÉSUMÉ DU RAPPORT

Il convient de mentionner également la lutte contre les violences sexuelles, l'atteinte des OMD 4 et 5 relatifs à la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Aussi, depuis octobre 2013, le gouvernement de la RDC, l'Union européenne, l'UNICEF et la GIZ ont initié la mise en œuvre du programme « Femmes et Hommes progressons ensemble », un programme de 25 millions d'euros dont une contribution de 5 millions de l'UNICEF, novateur et de haute portée politique, qui répond aux Violences basées sur le Genre (VBG), à travers une approche holistique et durable.

Au niveau du secteur de l'environnement, le projet d'appui à la politique nationale de conservation et gestion de la forêt et de la biodiversité a bénéficié d'une revue de sa convention de financement, qui a permis de renseigner l'impact de ses actions au niveau local, national, régional et international. Ceux-ci sont certainement observés pour au moins quatre des six projets (ERAIFT, UNIKIS, parc national de la GARAMBA et parc national des VIRUNGA). C'est ainsi que trois des quatre sites appuyés par le 10<sup>ème</sup> FED sont aujourd'hui gérés par des organisations professionnelles privées, spécialisées dans le domaine de la conservation. Il s'agit des parcs nationaux de la Salonga, de la Garamba et des Virunga.

La plupart des projets et programmes du 10<sup>ème</sup> FED, actuellement en phase de croisière, devraient entamer leurs phases de clôture, à l'exception du projet d'appui aux organisations de la société civile, doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros, dont le démarrage est prévu en 2015.

Le PIN 11<sup>ème</sup> FED a été signé à Bruxelles, le 26 juin 2014, par Monsieur le Premier ministre, Augustin Matata Ponyo Mapon et la Commission européenne, représentée par Monsieur Andris Pielbalgs, Commissaire au Développement. Ce document présente les orientations générales de la coopération UE - RDC pour la période allant de 2014 à 2020 et prévoit une allocation de 620 millions d'euros pour l'enveloppe A, redistribuée comme suit :

- Santé en lien avec le LRRD (urgence et développement) avec 150 millions d'euros ;
- Environnement et agriculture durable avec 130 millions d'euros ;
- Réforme du secteur de la gouvernance et état de droit avec 160 millions d'euros ;
- Réhabilitation de la route nationale 1 – Section Tshikapa – Mbuji-Mayi avec 150 millions d'euros ;
- Mesures d'appui à la société civile avec 12 millions d'euros ;
- Mesures d'appui avec 18 millions d'euros.

L'enveloppe B destinée à couvrir des besoins imprévus sera déterminée ultérieurement, selon des mécanismes et procédures spécifiques. La mise en œuvre de ce PIN 11<sup>ème</sup> FED débutera en 2015, avec la signature progressive des conventions de financement.



# EXECUTIVE SUMMARY

**C**ooperation between the Democratic Republic of Congo and the European Union falls within the framework of the EU-ACP Partnership Agreement. It focuses on the objective of reducing and eventually eradicating poverty, consistent with the objectives of sustainable development and the gradual integration of ACP countries into the world economy. The partnership agreement between the ACP countries (Africa-Caribbean-Pacific) and those of the European Union covers a period of 20 years, with a review clause every five years. It is built on the action plan of aid effectiveness (ownership, alignment, harmonization, results oriented management for development aid and mutual accountability). The second revision of Cotonou Agreement, approved by the signatory countries in June 2010 in Ouagadougou (Burkina Faso) and for which the deposit of instruments of ratification took place in 2013, allowed to adapt the EU-ACP partnership to the changing international context and the EU commitments to development cooperation.

After an interruption period between 1992 and 2002, during which humanitarian programs were implemented directly by the European Commission, through the humanitarian agency of the European Commission and also of NGOs, structural cooperation between the European Union and the Democratic Republic of Congo took over from 2003. By the end of 2004, the gradual recovery process of its functions as EDF National Authorizing Officer was launched after the setting up of a technical service, namely COFED, which could assist him in its missions.

Based on grants, the EU – DRC cooperation is implemented through several sources and instruments: National Indicative Programme (NIP) and some regional programs, fully funded from the European Development Fund; budget of the European Union with its thematic lines; EU mission in support of security sector and police (EUSEC and EUPOL); humanitarian interventions with ECHO and other instruments related to specific programs and facilities.

The NIP is largely based on the growth strategy document for poverty reduction (DSCRIP) and takes into consideration some of the priorities of the government program. All projects and programs under the 9th EDF are now closed. As for the 10th EDF NIP for the period 2008-2013, a total amount of € 634.32 million was allocated to DRC. For “envelope A”, programmable aid, € 514 million were set aside to cover areas of concentration below : Governance € 130 million, Infrastructure € 251 million, Health € 51 million and € 82 million in non-focal sectors, particularly programs and projects in the field of environment, regional integration and development of trade. As for the “envelope B” related to unforeseen needs, it amounts to € 140.32 million. An additional amount of € 55 million has been earmarked for the following projects : 40 € millions for the initiative for achieving the Millennium Development Goals (MDGs) in health sector, 15 € million for the Infrastructure component of “envelope A” and 20 € million for actions against gender-based violence.

In the area of governance, the EU intervenes in its political component with the project to support to parliaments, which allows the emergence of a new dynamic in the sense of improvement of the parliamentary work. These include :

- the consolidation of interinstitutional exchanges between parliament and the assemblies and provincial governments ;
- the holding of parliamentary information days at both national and provincial levels, that provides a forum for exchange on structuring themes beyond the standard reports established by the Constitution ;
- improving the visibility of parliamentary action through the missions inside the country.

As part of the program to support the reform of justice, the period under review was earmarked by the beginning of the procurement process for the infrastructure component of the program, namely the National Institute of Judicial Training in Kinshasa, the Grande Instance Courts and Peace Courts in Western Kasai.

Concerning the Program support to the reform of justice in eastern DRC (PARJE), it is worth noting that the implementation of the program has encountered significant delay due to institutional constraints and communication difficulties. Thus, the project team has been involved exclusively in the preparatory work in terms of the preparation of tenders documents, elaboration of various implementation and monitoring tools.

The support program for the reform of the Congolese National Police (PARP) has focused on the implementation of commissioning activities and the preparation of major activities planned for the cruise period. Data collection, targeting 25,000 police on the ground, is planned for later in 2015 and will be conducted in close collaboration with the relevant directorates and departments of the Congolese National Police, throughout the national territory of the DRC. Site preparation for the construction project of a Police Academy (ACAPOL) was officially launched in October 2014.

In its strategy to support the decentralization process in the DRC, through the program to support decentralization (PA2D), the EU has prepared and implemented several actions directly involving the government. This includes among others the creation of CTAD website, the installation of a computer network, the capacity of computer and communication officers as well as the General Secretariat to support decentralization and customary affairs by developing capacities of executives and agents in public management.

In terms of economic governance, the operational closure of the governance support program (PAG) has taken place since December 2013. The activities under the PAG targeted supervision of works and /or rehabilitation of buildings in progress at the time of the program closure. These relate mainly to construction of the new courthouse and the rehabilitation and extension of the Court of Auditors' building. It should also be mentioned that during his visit to Kinshasa, in February 2014, the European Commissioner for Development handed over the keys of the building to the Minister of Justice, at the official ceremony held for that purpose.

Activities under the Trade support program (AIDCOM) are a continuation of actions undertaken in previous year, particularly regarding the implementation of the infrastructure component and acquisition of supplies for the benefit of administrations. Other supports of AIDCOM program concern «dissemination of OHADA law.»

The program to support the modernization of public finances (PAMFIP) has started its cruise phase in 2013. The team of experts involved in the project has worked on reading the texts implementing the new public Finance Act (LOFIP) with recommendations. It concerns mainly the general regulations of public accounting (RGCP) and its accompanying decrees (accounting plan of the central government, network of accountant, manual of procedures, administrative regulations on public accountants). As for securing administrative and domanical revenue collected by DGRAD, the year began with the study on network prototyping and diagnosis of DGRAD computer system as well as the development of specifications on both online declaration and online payment.

As for the program to support the modernization of public finances (PAMFIP), assistance to the two beneficiary institutions has entered its cruise phase with special emphasis on works and procurement of equipments. To this end, various tender documents had been launched.

# EXECUTIVE SUMMARY

It concerns the construction / rehabilitation of buildings and equipment of both DGRAD and DCP. Hardware and network materials were delivered and installed. It is planned to proceed with the acquisition of additional equipment in order to deliver an operational interconnection network (DCP, DGRAD, and DTO).

Regarding the program of support to civil society organizations (CSOs), in accordance with the principle of “ownership” that has been highlighted in the EU-ACP partnership under EDF, CSOs were involved in the formulation of EU policies and strategies for development assistance in DRC. The capacity building of Congolese CSO aims to strengthen (i) dialogue and consensus (ii) the analytical-monitoring-control advocacy in the context of public policies and (iii) information and communication.

In the infrastructure sector, the support of the European Union for the 10th EDF, is built around the following priorities :

- rehabilitation, asphaltting and maintenance of major structural axes of DRC, such as national roads No. 1 (between Batshamba and Tshikapa) and No. 2 (between Goma and Sake), urban roads in Goma and Kinshasa ;
- construction of public buildings (Tribunals, Court of Auditors, Courthouses ...);
- improving of the multimodal transport system in DRC, with the improvement of the program to support navigability of river and lake routes ;
- capacity building and institutional support, in particular for the roads Authority ;
- rehabilitation and reopening of priority axes in the province of Maniema ;
- financing of cross border axes of road infrastructure program of the three CEPGL countries (DRC, Rwanda and Burundi) including bridges (Ruzizi1 and Ruzizi 2). EU intervention concern also the improvement of urban sanitation in nine municipalities of Kinshasa out of the existing 24 and has two sub components: rainwater drainage and household waste disposal.

On the health sector, EU intervention is part of the National Health Development Plan (PNDS) adopted by the Congolese Government for the period 2011-2015, following the second edition of the strategy of strengthening of the health system (SRSS). The project funded by the European Union that bears the same name, aims to support progress toward a genuine sectoral policy and, in the targeted provinces, improving access for disadvantaged populations to health services provided by health facilities. This will permit to improve the quality and, accessibility of healthcare and also strengthen the administration at provincial level. The project has also made significant progress during 2014, particularly in the following areas :

- support to provide governance in the sector ;
- support to the development of health zones ;
- support for the development of human resource capacity ;
- development of health infrastructure and equipment ;
- supply of essential and generic drugs ;
- supporting of the health information system.

It should also be mentioned programs related to the fight against sexual violence, the achievement of Millennium Development Goals 4 and 5 on reducing child and maternal mortality. Besides, since October 2013, DRC Government, European Union, UNICEF and GIZ have initiated the implementation of the program «Women and men are moving together», a € 25 million program including a contribution of 5 million from UNICEF, innovative with high political significance, which responds to violence based on gender (GBV), through a holistic and sustainable approach.

At the environmental sector, the project to support the national conservation and forest management and biodiversity policy has benefited from a review of its financing agreement, which highlight its impacts at the local, national, regional and international level. It can be noted in at least four of the six projects (ERAIFT UNIKIS, Garamba National Park and Virunga National Park). Furthermore, three of the four sites supported by the 10th EDF are now managed by private professional organizations specialized in the field of conservation. This concerns national parks Salonga, Garamba and Virunga.

Most of the projects and programs of the 10th EDF, currently in the implementation stage, should begin their closing phases, with the exception of project to support civil society organizations, with a budget of € 4 million which is scheduled to start in 2015. As for the 11th EDF, the NIP was signed in Brussels on June 26, 2014 by Prime Minister Augustin Matata Ponyo Mapon and the European Commission, represented by Mr Andris Pielbalgs, Commissioner for Development. This document provides general guidelines for EU - DRC cooperation for the period from 2014 to 2020. It allows for an allocation of € 620 million for "envelope A", covering four areas of concentration as well as measures of cross supports :

- Area 1 : Health related to LRRD € 150 million ;
- Area 2 : Environment and sustainable agriculture € 130 million ;
- Area 3 : Strengthening Governance and Rule of Law € 160 million ;
- Area 4 : Infrastructure € 150 million ;
- support to civil society € 12 million ;
- support measures € 17.9 million.

The "envelope B", to cover unforeseen needs, will be determined later, according to specific mechanisms and procedures. The implementation of this 11th EDF PIN will begin in 2015, with the gradual signing of various financing agreements.







## Séminaire sur la programmation indicative régionale, PIR 11<sup>ème</sup> FED, Bruxelles – janvier 2014

La Commission européenne a accueilli, les 21, 22 et 23 janvier 2014, à Bruxelles les pays de la CEEAC, CEMAC et États membres de l'Afrique centrale pour une réflexion commune sur les démarches à entreprendre et les modalités à retenir dans le cadre de la programmation du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) destiné aux pays de la sous-région. Ce séminaire, précédé d'une réunion de concertation des pays de la CEEAC, a permis d'aborder plusieurs aspects liés à la programmation du programme indicatif régional (PIR). Trois domaines de coopération prioritaires ont été définis à cet effet, à savoir l'intégration politique et la stabilité, l'intégration économique et commerciale incluant les infrastructures économiques, et la gestion durable des ressources naturelles et la biodiversité.

Une réunion bilatérale a également été organisée, le 22 janvier, entre la délégation de la RDC et le Commissaire européen au développement, Andris Pielbalgs. Elle a essentiellement porté sur le Programme indicatif national (PIN). Elle s'est déroulée de manière cordiale et très satisfaisante.

## Lancement des travaux de réhabilitation des voiries à Goma et de la RN2 entre Goma et Saké – février 2014

Le 17 février 2014, le ministre en charge des Travaux publics et l'ambassadeur de l'Union européenne en RDC, accompagnés des Gouverneurs des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ont procédé au lancement des travaux du projet de réhabilitation des voiries à Goma et de la route nationale n°2 (RN2) entre Goma et Saké, dans la province du Nord-Kivu.

Ce projet prévoit d'appuyer la reconstruction d'une partie des voiries urbaines (réseau prioritaire) de la ville de Goma, en équipant la ville d'un schéma principal de voirie. Goma jouera ainsi son rôle de pôle économique local et sous régional et de porte d'accès à la région des Grands Lacs et au réseau routier bitumé de l'Afrique de l'est. Les bénéfices directs attendus du projet sont la réduction des temps de

parcours du trafic urbain, la réduction du coût de transport des passagers et des marchandises ainsi que le désengorgement de la partie urbaine de la route nationale n° 2.

Évalué à 24 millions d'euros, le projet concerne 38,75 km de linéaire à réhabiliter, dont 22,24 km de voiries à Goma et 16,51 km de la RN2 entre Goma et Saké. Celui-ci ne devrait pas avoir de répercussions négatives sur l'environnement, dans la mesure où il concerne la réhabilitation d'un réseau déjà existant.





### **Remise des clefs du nouveau Palais de Justice par le commissaire européen au Développement à madame la ministre de la Justice, Kinshasa – mars 2014**

Le 4 mars 2014, lors d'une cérémonie dédiée, le Commissaire européen au Développement, M. Andris Pielbalgs a remis officiellement les clefs du nouveau Palais de Justice à S.E.M. la ministre de la Justice, Wivine Mumba, en présence du ministre belge à la Coopération au développement, Jean-Pascal Labille, du ministre délégué aux Finances, Ordonnateur national, Patrice Kitebi, ainsi que de l'ambassadeur de l'Union européenne, Jean-Michel Dumond et de plusieurs autorités locales.

M. Andris Pielbalgs, au cours de sa visite, a annoncé l'aide qui sera mobilisée au titre du 11<sup>ème</sup> FED pour le programme indicatif de la RDC, soit environ 620 millions d'euros. Pour ce dernier, il s'agit de mettre la coopération au service du développement économique — et plus que tout de la paix et de la sécurité — afin de laisser un héritage inestimable aux générations futures. Il s'agit également de créer les conditions qui permettront à l'ensemble des habitants de la région de s'épanouir dans un environnement sûr dans lequel leurs droits seront protégés par des institutions solides et responsables.

Plusieurs travaux de finition étant encore en cours, la réception contractuelle de ce bâtiment est prévue pour le mois de juillet 2014.



### **Lancement officiel de l'initiative de lutte contre les violences basées sur le genre en RDC, Kinshasa – avril 2014**

Le lancement officiel le 1<sup>er</sup> avril 2014, à l'hôtel Memling, sous la présidence de madame la ministre du Genre, famille et enfant, du programme de lutte contre les violences basées sur le genre a mis en exergue et stigmatisé une tragédie dont sont victimes de nombreuses femmes dans plusieurs provinces du pays. Ce programme qui vise spécifiquement les provinces de Kinshasa, du Bandundu et du Maniema propose, entre autres, à travers 4 composantes, la prise en charge des victimes, mais également, à travers un appui institutionnel, l'autonomisation des femmes, les changements de comportements, et surtout la fin de l'impunité pour les auteurs, par le renforcement du système sécuritaire (police) et judiciaire.

Une enveloppe de 25 millions d'euros y est consacrée, dont une contribution de 5 millions de l'Unicef et 20 millions d'euros de l'Union européenne. L'évènement a eu lieu en présence de l'ambassadeur de l'Union européenne en RDC, de la représentante de l'Unicef en RDC, du représentant de la GIZ (coopération allemande), autorités locales et différents partenaires liés à la mise en œuvre de cette action.



# RÉTROSPECTIVE



## Tenue du 4<sup>ème</sup> Sommet UE-Afrique – avril 2014

Le 4<sup>e</sup> Sommet UE-Afrique a eu lieu à Bruxelles les 2 et 3 avril 2014. Le sommet a réuni plus de 60 dirigeants africains et européens, et 90 délégations au total, pour débattre de l'avenir des relations entre l'UE et l'Afrique et renforcer les liens entre les deux continents. Rassemblés autour du thème « Investir dans les personnes, la prospérité et la paix », les participants ont discuté de différents sujets, tels que l'éducation et l'apprentissage, les femmes et la jeunesse, la migration légale et illégale entre les deux continents, les moyens de stimuler la croissance et la création d'emplois, la paix ou encore l'amélioration du soutien européen en Afrique pour les questions de sécurité.

Dans leur déclaration à l'issue du sommet, les dirigeants ont souligné l'étroitesse des liens entre l'UE et l'Afrique, ainsi que leur attachement aux valeurs partagées que sont la démocratie,



De gauche à droite : José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Macky Sall, président du Sénégal et Herman Van Rompuy, président du Conseil européen lors du Sommet UE – Afrique 2014.

le respect des droits de l'homme, l'État de droit, la bonne gouvernance, ainsi que le droit au développement. (Source : Conseil européen)

## Lancement des travaux sur le tronçon Batshamba-Pont Loange sur la RN1, Bandundu – mai 2014

Les travaux couvrant l'axe de 114 km allant de Batshamba au pont Loange ont été lancés officiellement par S.E.M. le ministre des Infrastructures, Transports et Travaux publics, Fridolin Kasweshi et par S.E.M. l'ambassadeur et Chef

de délégation de l'Union européenne, Jean-Michel Dumond, en présence de membres de l'exécutif (S.E.M. le ministre de l'Agriculture) et d'autorités des régions concernées dont le Gouverneur de la ville-province de Kinshasa, le Gouverneur de la province du Bandundu ainsi que plusieurs sénateurs et députés.

Ces travaux sur la route nationale n° 1 font suite et sont complémentaires à plusieurs interventions de différents bailleurs et également de l'Union européenne en vue de la réhabilitation totale de cet axe stratégique long d'environ 3000 km. Le tronçon Batshamba – pont Loange devrait être réceptionné courant 2016.





### **99<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres ACP et 39<sup>ème</sup> session du Conseil conjoint des ministres ACP-UE, Nairobi, Kenya – juin 2014**

Lors de la 99<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres ACP, il s'agissait, d'une part, d'adopter divers rapports présentés par le Comité des Ambassadeurs à l'attention du Conseil des ministres et d'autre part, d'examiner entre autres, les questions relatives à l'avenir du groupe ACP et certains secteurs vitaux de la coopération ACP-UE.

Le 39<sup>ème</sup> Conseil conjoint des ministres ACP – UE a essentiellement abordé les questions liées au financement du développement, les migrations et le développement, et l'avenir du soutien de l'UE au développement du secteur privé ACP, au Centre de Développement des Entreprises (CDE), et aux questions de coopération commerciale.

En marge du Conseil conjoint, les ministres de 15 États africains (Botswana, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Mauritanie, Niger, São Tomé e Príncipe, Sierra Leone,



Somalie, Swaziland et Tanzanie) et d'un État des Caraïbes (Suriname) ont cosigné avec le Commissaire européen au développement, Andris Pielbalgs, les premiers programmes indicatifs nationaux (PIN) dans le cadre du Fonds européen de développement pour la période 2014-2020.

### **Signature du Programme indicatif national 11<sup>ème</sup> FED, Bruxelles – juin 2014**

Le programme indicatif national pour la période 2014-2020 matérialisant le 11<sup>ème</sup> FED pour la République démocratique du Congo a été signé à Bruxelles, en juin 2014, entre le Premier Ministre, S.E.M. Matata Ponyo Mapon et le Commissaire européen au Développement, M. Andris Pielbalgs. Ce nouveau programme qui prendra le relai du 10<sup>ème</sup> FED, est de 620 millions d'euros pour l'enveloppe A dite programmable. Il comprend quatre secteurs de concentration : la santé (150 M€) ; l'environnement et l'agriculture durable (130 M€) ; la réforme du secteur de sécurité et la gouvernance/autorité de l'État (160 M€) ; les infrastructures (150 M€). En marge de ces secteurs majeurs, d'autres mesures d'appuis sont également prévues.



## Inauguration du bâtiment de la Cour des comptes, Kinshasa – juillet 2014

L'Ordonnateur national du FED, ministre délégué aux Finances, et le Chef de délégation de l'Union européenne, accompagnés par le Premier Vice-président de l'Assemblée nationale et du Président de la Cour des comptes, ont procédé à l'inauguration du nouvel édifice de la Cour des comptes, le 11 juillet 2014.

L'Union européenne a, dans le cadre de la réforme du secteur des Finances publiques initiée par le gouvernement, réalisé les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Cour des comptes et construit un nouveau bâtiment permettant l'agrandissement de l'espace de travail; ceci à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance (PAG). Ce programme du 9<sup>ème</sup> FED a permis également le recrutement et la formation de 51 magistrats pour cette même structure. 1,5 million d'euros ont été engagés pour l'ensemble des travaux réalisés. À ceci s'ajoute la participation du PNUD (Nations unies) et de DFID (coopération britannique) pour l'équipement des locaux en matériel et mobilier de bureau. Au total, les nouveaux locaux de la Cour des comptes représentent une surface de 2.335 m<sup>2</sup>, soit 1.645 m<sup>2</sup> de plus que les installations d'origine.



### De gauche à droite :

Jean-Michel Dumond, Chef de Délégation de l'UE, Charles Mwando Simba, Premier Vice-président de l'Assemblée nationale et Patrice Kitebi, ministre délégué aux Finances.



## Lancement des travaux relatifs à l'ouverture de la voie d'accès à la future académie de police à Kimpoko – octobre 2014

L'ouverture de la voie d'accès et la desserte du site en eau et électricité constituent un des préalables aux travaux de construction de la future académie de police à Kimpoko. Aussi, le gouvernement a lancé les travaux de viabilisation du site en octobre, après la mise à disposition des ressources nécessaires à la SNEL (électricité), à l'Office des voiries et drainages (ouverture de la voie d'accès) et au SNHR (desserte du site en eau).



### **Tenue d'une réunion sur les Accords de Partenariat Économique (APE) pour le groupe Afrique centrale, Kinshasa – novembre 2014**

Les travaux de la 33<sup>ème</sup> Session du Comité Régional de Coordination des Négociations (CRCN) de l'Accord de Partenariat Économique (APE) se sont déroulés, du 27 au 31 octobre 2014 à Kinshasa (RDC), sous la présidence de M. Pascal YOUNI-LAGHA, Commissaire au département du Marché Commun à la Commission de la CEMAC.

Outre les représentants de la CEMAC, de São Tomé de Príncipe et de la RDC, le représentant de la CEEAC en Europe, le Représentant de la Conférence des Chambres consulaires de la CEMAC (CCC-CEMAC), le représentant de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE), la Coordinatrice de la Plate-forme des Acteurs non étatiques de l'Afrique centrale (PANEAC), ainsi que les fonctionnaires et experts de la CEMAC et de la CEEAC ont également participé à ces sessions. Cette réunion clôturait une série de six rencontres successives du CRCN, programmées dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Comité ministériel des négociations APE (COMIMA), formulées lors de sa dernière réunion de Kinshasa, le 28 mars 2014.

Elle a été, pour les participants, l'occasion de faire un vibrant plaidoyer invitant la RDC à jouer pleinement son rôle afin que tous convergent et aboutissent à un engagement politique fort en faveur de l'intégration commerciale de la sous-région, à travers notamment la conclusion d'un APE régional porteur de développement. Les participants ont, à cette occasion, réaffirmé la pertinence du futur accord de partenariat en tant que projet régional commun visant l'accélération de l'intégration, la libéralisation des échanges avec l'Europe et le renforcement des capacités de production et d'exportation des pays de l'Afrique centrale.

### **Signature du protocole d'accord sur la mise en place d'un référentiel géodésique commun entre la RDC et la République du Congo pour la potamologie du Pool Malebo, Kinshasa – novembre 2014**

Les ministres ordonnateurs nationaux du FED de la République du Congo et de la République démocratique du Congo, ont signé en novembre 2014 à Kinshasa, en présence de leurs collègues en charge des Transports et Voies navigables et du Chef de délégation de l'Union européenne en RDC, un protocole d'accord pour la mise en place d'un référentiel géodésique commun entre la RDC et la République du Congo. Cet accord est un prélude de la potamologie qui sera menée sur toute l'étendue du Pool Malebo (côté Kinshasa et côté Brazzaville). Elle devrait permettre d'élaborer un outil décisionnel sur la dynamique sédimentaire du fleuve Congo dans cette zone.



Cette étude facilitera aux gestionnaires des voies navigables des deux rives du fleuve Congo la recherche de solutions aux problèmes d'accessibilité aux ports de Kinshasa et de Brazzaville et une meilleure gestion des deux passes qui y débouchent. Les 2 pays bénéficient, par ailleurs, de l'appui de l'Union européenne, à travers le FED, pour l'aménagement et la gestion des voies fluviales, sur le fleuve Congo.

# RÉTROSPECTIVE



**Ci-haut :**  
*L'équipe du nouveau gouvernement de la RDC.*

## Remaniement gouvernemental et nomination d'un nouveau ministre des Finances, Ordonnateur national, Kinshasa – décembre 2014

Le Président de la République, S.E.M. Joseph Kabila a procédé en décembre 2014 à la refonte du gouvernement. Outre le premier ministre Matata reconduit, ce gouvernement est composé de 3 vice-premiers ministres, respectivement de l'Intérieur et Sécurité, des Postes Télécommunications et Nouvelles Technologies et enfin de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale, ainsi que 2 ministres d'État. En dehors de ces derniers, le gouvernement comprend 42 ministres et vice-ministres. Monsieur Henri Yav Muland devient ministre des Finances et par conséquent Ordonnateur national du Fonds européen de développement.

## Tenue de la 100<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres ACP à Bruxelles – décembre 2014

Le Conseil des ministres ACP a tenu sa 100<sup>ème</sup> session ordinaire du 8 au 12 décembre 2014 à Bruxelles, sous la présidence guinéenne conduite par le ministre Mohamed Diarré, secondé par le Secrétaire général des ACP, M. Alhaji Mohammad Mumuni, dont c'était l'ultime conseil. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur l'évolution de diverses thématiques tant dans les relations entre ACP que dans le cadre du partenariat avec l'Union européenne et convenir ainsi des orientations nouvelles pour faire évoluer le partenariat.

Outre les questions liées à l'administration et au budget du secrétariat ACP pour l'année 2015, le Conseil a passé en revue la situation politique et économique qui prévaut dans les divers pays ACP, particulièrement au Burkina Faso, au Lesotho, en Zambie, aux Iles Fidji et en Centrafrique. Les mesures urgentes relatives à l'épidémie Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest et dans une moindre mesure en Afrique Centrale ont également fait l'objet d'intenses échanges. La solidarité des divers pays ACP, notamment Cuba a été saluée. Enfin les questions sur le financement au développement, l'état des négociations sur les Accords de Partenariat Economique (APE) avec l'Union européenne ont également été passées en revue.



**De gauche à droite :** Li Yong, directeur général de UNIDO, Mohamed Diarré, président du Conseil des ministres ACP et le Dr Ousmane Sylla, président du Comité des ambassadeurs.



### **Désignation d'un nouveau Secrétaire général des ACP par le Conseil des ministres ACP, Bruxelles – décembre 2014**

Le Dr Patrick Ignatus Gomes a été désigné par le Conseil des ministres ACP, en décembre 2014, Secrétaire général des ACP pour la période 2015-2020. Il remplacera ainsi dès le mois de mars 2015, le Secrétaire général sortant M. Alhaji Mohammad MUMUNI dont le mandat arrive à terme en février 2015.

Le Dr Patrick Ignatus Gomes, jusqu'alors ambassadeur de la République de Guyane à Bruxelles, a accepté la charge et, à cette occasion, remercié chaleureusement toute l'assemblée pour la confiance lui octroyée.





# GOUVERNANCE



Gouvernance

Infrastructures

Santé

Environnement

L'année 2014 aura été, au terme des actions nécessaires de préparation, celle de l'amorce de réponses concrètes aux défis renouvelés du volet gouvernance, dans le cadre des programmes de mise en œuvre et ce particulièrement en ce qui concerne les infrastructures, le renforcement technique et matériel au profit des institutions bénéficiaires, dans le cadre des programmes en cours de mise en œuvre.

La conclusion, au dernier trimestre 2014, des procédures d'adjudication des marchés infrastructures visant la construction des édifices publics s'analyse comme une étape importante vers une amélioration du fonctionnement de celle-ci. Il s'agit des bâtiments destinés à abriter les institutions politiques des provinces du Nord-Kivu et Kinshasa, les services et certaines directions du ministère des Finances, l'Institut national de formation judiciaire, le MJDH, les Tribunaux de grande instance et de Paix dans le Kasai occidental ainsi que leurs équipements.

De même, le rôle de maître d'œuvre, graduellement mieux assumé par les ministères sectoriels et assemblées législatives concernés, a été déterminant pour la mise en œuvre des programmes. Il s'agit spécialement de leur implication active dans le cadre des réunions statutaires (comités techniques et de pilotage) ainsi que la collaboration fructueuse avec leurs services compétents respectifs, notamment des différents comités d'évaluations et activités opérationnelles spécifiques.

En effet, il y a convergence de vues sur le caractère itératif du processus de développement institutionnel qui postule notamment que les parties prenantes, dans le cadre des rencontres statutaires, s'appuyant sur une évaluation approfondie de l'état de la mise en œuvre, identifient les contraintes et lèvent les orientations stratégiques nécessaires en vue de l'atteinte des résultats.

À ce titre, la clôture opérationnelle du programme d'appui aux Parlements a permis aux parties prenantes d'apprécier quelques résultats engrangés, dont les plus significatifs demeurent (i) la mise en place des outils et d'un système de formation permanente internalisé au sein des assemblées, (ii) les relations interinstitutionnelles mieux pratiquées entre les assemblés et les gouvernements provinciaux.



# GOUVERNANCE



En ce qui concerne la justice, les activités menées ont visé l'efficacité opérationnelle du système judiciaire et pénitentiaire dans les provinces d'intervention avec, en toile de fond, une participation accrue de la société civile, notamment, sur des thématiques d'accès à la justice pour les personnes indigentes, la conformité de détention aux règles procédurales en vigueur, etc.

La problématique de l'émergence d'une gouvernance locale au centre du processus de décentralisation en RDC a sous-tendu les activités de renforcement des capacités des services techniques concernés en management public, en gestion des finances publiques dans la ville de Kinshasa et dans le Nord-Kivu ainsi que les audits organisationnels des directions chargées des recettes (DGRK et DGRN-K), en vue de garantir l'amélioration des prestations de service et leur continuité dans le temps.

Il est apparu des contraintes essentiellement d'ordre institutionnel, notamment, l'absence d'espaces formels de dialogue entre parties prenantes. Cette situation a rythmé la mise en œuvre du volet justice et a limité, quelque peu, l'élan imprimé en début d'année.

Deux événements majeurs sont envisagés pour l'année 2015, en l'occurrence (i) le démarrage du programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité — volet défense (PROGRESS) et (ii) la tenue des états généraux de la Justice.

Il s'agira respectivement de mettre en route les réformes visant (i) à renforcer les capacités d'organisation et d'administration du ministère de la Défense et Anciens combattants, notamment (ii) optimiser ses moyens en matière de ressources humaines, de gestion budgétaire, financière et d'achats publics, (iii) renforcer l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et (iv) de redevabilité externe.

Les états généraux de la Justice représentent une opportunité pour que les problématiques majeures du système judiciaire soient adressées, les réformes entreprises évaluées, et qu'une feuille de route revisitée détermine les chantiers prioritaires sur lesquels focaliser les appuis, pour les prochaines années. Les défis identifiés constitueront, à ne point douter, l'architecture des prochains programmes du secteur de la justice.

## Programme d'appui aux Parlements (PAP)

Objectif global : Contribuer à la consolidation de la démocratie en République démocratique du Congo.

<b>Montant</b>	5.000.000 €
<b>Date de signature</b>	20/05/2010
<b>Mode de gestion</b>	Partiellement décentralisée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	20/05/2013
<b>Maître d'œuvre</b>	Parlements
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	20/05/2015
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	20/05/2017



À la fin de la période de mise en œuvre du devis-programme n°2 qui prend en charge le financement des activités pour la dernière année du projet (4 octobre 2014), a coïncidé avec l'échéance de la période opérationnelle du projet, ouvrant la voie aux activités de clôture.

Au cours de la même période, un support de visibilité a été réalisé avec l'appui du programme autour du besoin de restituer les appuis apportés par le projet et capitaliser les acquis ainsi engrangés. Il y est repris, de manière condensée et exhaustive, les avancées significatives enregistrées à la faveur des missions d'études et séjours de travail au sein des Parlements et Assemblées législatives d'autres États, les investissements importants réalisés dans le domaine de la bureautique, informatique, etc.

À cet égard, au cours de l'année de clôture, le projet a multiplié les efforts aux côtés des partenaires déjà engagés dans le soutien à la gouvernance de contribuer à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité des institutions parlementaires.

En effet, au terme de quatre ans de mise en œuvre et de collaboration fructueuse avec les parties prenantes, le projet d'appui aux Parlements aura, dans sa stratégie et conformément

à ses objectifs, permis l'éclosion d'une dynamique nouvelle dans le sens de l'amélioration du travail parlementaire.

Les réunions statutaires de pilotage, régulièrement tenues au cours des périodes importantes de l'évolution du projet, ont permis aux parties prenantes de jouer efficacement le rôle qui était assigné à cette instance par la Convention de financement.





Les parties prenantes ont également apprécié de relever le défi d'une priorisation des besoins et d'une allocation appropriée des moyens financiers mis à sa disposition.

Le projet aura notamment permis d'enregistrer quelques acquis dont :

- La consolidation d'échanges interinstitutionnels entre les assemblées parlementaires et gouvernements provinciaux. Les élus qui y ont pris part en ont souhaité la pérennisation, avec une extension à l'échelle de l'ensemble des onze Assemblées provinciales du pays ;
- La tenue des journées parlementaires d'information, tant au niveau national que provincial, qui aura le mérite de donner aux élus, aux représentants du pouvoir exécutif, aux dirigeants d'entités publiques, ainsi

qu'aux organisations de la société civile un espace d'échanges sur des thématiques de structuration au-delà des rapports classiques consacrés par la Constitution ;

- L'amélioration de la visibilité de l'action parlementaire grâce (i) aux missions dans les provinces, (ii) à la couverture médiatique occasionnée par les activités publiques organisées et financées par le projet.

En perspective de la clôture définitive du projet au premier trimestre 2015, la problématique de l'appui aux institutions parlementaires sera au centre d'une journée d'échanges interinstitutionnels. Les assemblées ciblées par le projet partageront leurs expériences avec ceux des bailleurs de fonds ayant soutenu ou se proposant de soutenir une ou plusieurs assemblées parlementaires congolaises.



## Programme d'appui à la réforme de la Justice (PARJ)

Objectif global : contribuer à la réforme de la justice en améliorant la gouvernance de l'appareil judiciaire.

<b>Montant</b>	29.000.000 €
<b>Date de signature</b>	29/04/2010
<b>Mode de gestion</b>	Partiellement décentralisée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	29/04/2015
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de la justice et droits humains (MJDH)
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	29/04/2016
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	29/04/2018

L'amorce du processus de passation de marchés pour le volet infrastructures du programme d'appui à la justice, en l'occurrence l'institut national de formation judiciaire à Kinshasa, les tribunaux de grande instance et de paix au Kasai Occidental, a caractérisé la période sous revue.

En effet, les comités d'évaluation mis en place par le pouvoir adjudicateur ont démarré l'analyse des différentes offres enregistrées. La contractualisation attendue au cours du premier trimestre 2015 devrait concourir à rehausser le taux des engagements du projet.

Dans le cadre de la planification de la mise en œuvre des activités du DP n° 2, l'enveloppe dédiée au volet Infrastructures s'est avérée faible, en raison d'une part, de la budgétisation sous-évaluée du programme et, d'autre part, de l'augmentation du coût des matériaux de construction. Les arbitrages ont été nécessaires pour revoir à la baisse les ambitions du programme et réaffecter les ressources de ce volet. L'unité de gestion du programme, la COFED et la DUE ont mené ces réflexions quant à ce, et les options identifiées seront discutées et validées en comité de pilotage, dès janvier 2015.

Il s'agit notamment de la réhabilitation du ministère de la Justice et Droits humains, les travaux en cours ont révélé l'urgence d'étendre la rénovation à d'autres parties du bâtiment, initialement non couvertes par le contrat des travaux. Ces travaux devraient s'achever en milieu d'année 2015.

Les études architecturales sur la rénovation de la prison de Luzumu au Bas-Congo, réitérées comme priorité du gouvernement, sont finalisées et seront lancées au courant de l'année. L'appui aux organisations de la société civile s'est poursuivi dans les provinces d'intervention autour des thématiques d'information à la population sur le droit, l'aide légale et le monitoring des lieux de détention.

Les audiences foraines, planifiées avec les juridictions concernées du Kasai Occidental et Bas-Congo, ont été réalisées; et le « guide sur les audiences foraines » édicté par le Conseil supérieur de la magistrature

Durant cette année 2014, quelques contraintes d'ordre institutionnel ont jalonné la mise en œuvre du programme. Cet état de choses a résulté notamment de l'absence de rencontres



statutaires prévues par la convention de financement (comités techniques et de pilotage). Il s'agit notamment de la réallocation de la CF, la prise en compte des recommandations des États généraux de la justice, la réécriture de la stratégie sectorielle et la revitalisation des groupes thématiques.

Le nouvel élan observé à la fin de l'année 2014, au niveau du dialogue institutionnel entre parties prenantes, augure de perspectives favorables pour le premier trimestre 2015 dont (i) la tenue des réunions statutaires pour lever les options stratégiques pour la suite du programme, (ii) le lancement des chantiers infrastructures du programme ainsi l'amorce du processus destiné à l'acquisition des équipements de ces édifices.

## Projet d'appui à la réforme de la Police nationale congolaise (PARP)

Objectif global : contribuer à la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC).

<b>Montant</b>	16.000.000 €
<b>Date de signature</b>	12/08/2010
<b>Mode de gestion</b>	Partiellement décentralisée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	12/08/2014
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de l'Intérieur
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	12/02/2016
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	12/02/2018

Au quatrième trimestre 2014, le projet s'est focalisé sur la mise en œuvre des activités de démarrage et la préparation des grandes activités planifiées pour la période de croisière. L'équipe de l'assistance technique a été complètement mobilisée.

L'opération de collecte de données, ciblant 25.000 policiers sur le terrain, est prévue et sera menée en étroite collaboration avec les directions et services concernés de la Police nationale congolaise, sur toute l'étendue du territoire national de la RDC.



Pour informer les autorités politico-administratives, la population et les policiers cibles, des objectifs de collecte de données, une mission de sensibilisation préalable a été initiée et menée dans le cadre des activités de démarrage.

La viabilisation du site destiné au projet de construction d'une académie de Police (ACA-POL) a été lancée officiellement en octobre 2014, après la mise à disposition par le gouvernement, des ressources nécessaires à la SNEL (électricité), OVD (ouverture de la voie d'accès), SNHR (desserte du site en eau). Durant la même période, le groupe de travail mis en place a approuvé les avant-projets sommaires (APS) des études architecturales, enjoignant au prestataire de mobiliser toutes les ressources pour que les prochains livrables (avant-projets détaillés) soient déposés dans un délai de 60 jours.

Dans le même cadre, le projet a appuyé, en novembre 2014, une mission en France pour identifier les mécanismes de fonctionnement et d'opérationnalisation de deux institutions : une de formation et une autre de gestion immobilière de l'infrastructure a été effectuée en France.

En effet, il s'agit d'un échange d'expériences sur la pertinence du projet et de son fonctionnement, notamment, pour :

- permettre au service de gestion et d'entretien de la PNC d'apprendre sur la chaîne de gestion des infrastructures, du choix et des options favorisant l'optimisation des coûts et des prestations de maintenance ;
- sensibiliser la direction générale des écoles de formation de la PNC sur les méthodes de gestion des structures de formation et lui permettre de disposer d'un exemple concret de mise en œuvre de formations (planification, programmes, modules, organisation interne, fonctionnement quotidien).

Le comité de pilotage réuni en novembre 2014 a permis, sous la présidence du Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et du Commissaire général de la PNC, de cerner les contours des grands axes d'intervention du PARP II et d'approuver les grandes lignes des activités de démarrage dont le contenu a été partagé, en amont avec la cellule de réforme de la Police (CRP), point focal du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre des premières activités, il est envisagé, dès janvier 2015, un saut qualitatif dans le rythme de mise en œuvre. Les mécanismes et outils de suivi en place seront maintenus et consolidés.

## Projet d'appui au démarrage de la Décentralisation (PA2D)

Objectif global : soutenir le démarrage de la mise en œuvre de la décentralisation en RDC.

<b>Montant</b>	15.000.000 €
<b>Date de signature</b>	20/05/2010
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, régie indirecte privée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	19/05/2015
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de la Décentralisation
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	19/05/2017
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	19/05/2019

La décentralisation comme nouveau mode d'organisation administrative et territoriale crée trois niveaux de décision, de responsabilité et de développement. C'est dans ce cadre que le PA2D accompagne ce processus de décentralisation, à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités, autour d'un objectif: celui de rendre ce processus de décentralisation plus opérationnel et mieux adapté, de contribuer à améliorer les conditions de vie et de réduire la pauvreté des populations.

Ce processus de refondation de l'État qui procède de la recherche d'un nouvel équilibre et d'un consensus national prévoit un partage équitable des ressources, tout en préservant l'intégrité du pays.

C'est dans ce cadre que l'Union européenne finance le programme d'appui au démarrage de la décentralisation pour un montant de 15.000.000 €.

Ainsi, durant cette année 2014, l'équipe du projet a réalisé et préparé de nombreuses actions impliquant directement le gouvernement.

À ce titre, plusieurs textes relatifs à la décentralisation ont été inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale du 27 décembre 2014, parmi lesquels :

- Le projet de loi modifiant et complétant la loi n°006/006 du 9 mars 2006, telle que modifiée par la loi n°011/003 du 25 juin 2011 portant organisation des élections

présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ;

- Le projet de loi organique portant fixation des limites des provinces et de celle de la ville de Kinshasa ;
- Le projet de loi de programmation, déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces ;
- Le projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la caisse nationale de péréquation ;
- Le projet de loi sur le statut de la fonction publique nationale et provinciale ;
- La loi organique portant organisation et fonctionnement des services publics (déconcentrés et décentralisés).

La situation d'accalmie observée au courant de l'année a permis de mettre en œuvre le plan de formation au bénéfice des cadres et agents de la province du Nord-Kivu.

De plus, les actions suivantes, réalisées au niveau national et dans les provinces, ont notamment porté sur :

### La Composante d'appui au niveau central

Les activités suivantes ont été exécutées au cours de cette année :

- Création du site web de la CTAD, l'installation d'un réseau informatique, et renforcement des capacités des agents informatiques et de la communication ;



- Appui au secrétariat général à la décentralisation et affaires coutumières et la CTAD par le développement des capacités des cadres et agents en management public ;
- La promotion du genre dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation et le recrutement des organisations de la société civile (OSC) pour assurer la sensibilisation de la population à la décentralisation.

#### La composante d'appui au niveau des provinces de Kinshasa et du Nord-Kivu

- Installation du responsable de l'antenne du programme à Goma et prise de fonction de l'expert en management public ;
- Expérimentation de la décentralisation sectorielle au Nord-Kivu (agriculture/développement rural à Bashu et Mulekera) ;
- Mise en place d'une base de données pour les entités territoriales décentralisées dans la ville de Kinshasa et au Nord-Kivu suivie de leur présentation aux autorités provinciales ;

- La fourniture des équipements informatiques à la ville de Kinshasa et à la province du Nord-Kivu pour moderniser les administrations provinciales, accompagnée d'une formation des utilisateurs.

Signalons également que l'UGP, après avoir procédé au recrutement d'un point focal dans le Nord-Kivu, a ouvert une antenne à Goma.

#### Les constructions et réhabilitations des bâtiments

Ce volet a été caractérisé par les activités relatives à l'élaboration et au lancement des DAO pour les différents marchés. Il s'agit notamment de : (i) l'attribution du marché pour la réhabilitation de l'hôtel de ville de Kinshasa ; (ii) l'attribution provisoire pour la construction des bâtiments de la décentralisation à Kinshasa et (iii) l'attribution provisoire pour la construction des bâtiments du Nord-Kivu à Goma. Ces derniers devraient commencer à la mi-juin 2015.

## Programme d'appui à la réforme de la Justice à l'Est (UHAKI SAFI)

Objectif global : contribuer à la consolidation de l'État de droit en luttant contre l'impunité ordinaire et de guerre dans le Nord et Sud-Kivu et le district de l'Ituri, qui sont encore des régions troublées.

<b>Montant</b>	18.000.000 €
<b>Date de signature</b>	27/06/2012
<b>Mode de gestion</b>	Partiellement décentralisée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	26/06/2015
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de la Justice et des Droits Humains
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	26/06/2016
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	26/06/2017

La mise en œuvre des activités a accusé un retard important en raison de certaines lourdeurs administratives et institutionnelles. Ceci a engendré la suspension des activités de capacitation et divers appuis des institutions cibles.

C'est ainsi que, devant cet état de fait, l'équipe du projet s'est impliquée exclusivement dans les tâches préparatoires, en termes de montage des dossiers d'appels d'offres, élaborations des divers outils de mise en œuvre et de suivi.

Par ailleurs, les aspects de coordination du programme ont été améliorés par la mise en place d'un référentiel commun (UGP, ASF, RCN), d'une feuille de route ainsi que la révision des indicateurs du programme dans le but de les rendre mesurables. Il s'agira, pour la suite de présenter et faire approuver au comité de pilotage notamment ces amendements au cadre logique du projet. L'approche suggérée étant de privilégier des indicateurs objectivement quantifiables et écarter ceux portant sur des critères qualitatifs.

C'est dans ce contexte que, les services de l'ordonnateur national du FED et la DUE ont mené une mission conjointe de suivi en décembre 2014. Les recommandations formulées à l'endroit de l'UGP, au terme de celle-ci, s'articulent autour de la nécessité de :

- Faire une rétro programmation du calendrier des travaux en partant de la date limite de mise en œuvre ;
- Garantir la visibilité des actions du programme à Kinshasa ;
- Organiser des évaluations internes et l'évaluation à mi-parcours conformément aux contrats de subvention ;
- Renforcer les synergies, la cohérence dans les activités ainsi que la coordination entre les acteurs du programme (UGP, ASF, RCN).

Les activités menées avec l'appui du RCN et ASF, conformément à leurs contrats de subventions respectifs, ont connu un rythme plus soutenu, à la faveur de la maîtrise des défis sécuritaires spécialement au Nord-Kivu. Il est resté, néanmoins, quelques difficultés d'accès à certaines zones, qui ont limité l'implémentation des actions du programme, notamment certaines localités du Sud-Kivu.

La convocation prochaine annoncée du comité de pilotage du programme permettra aux parties prenantes de passer en revue les réalisations du programme et de valider les grands axes pour la suite du programme.



## Programme d'appui à la Gouvernance (PAG)

Objectif global : contribuer à la consolidation de l'Etat de droit en RDC particulièrement dans le domaine des finances publiques, de la justice et des ressources naturelles.

<b>Montant</b>	33.000.000 €
<b>Date de signature</b>	25/01/2007
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, régie indirecte privée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	03/12/2010
<b>Maître d'œuvre</b>	Unité de Gestion de Projet (UGP)
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	31/12/2012
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	31/12/2014

Clôturées depuis le mois de décembre 2013, les actions entreprises dans le cadre du PAG ont porté sur le suivi de quelques travaux de construction et de réhabilitation de bâtiments en cours au moment de la clôture du programme. Il s'agit principalement des travaux de construction du nouveau Palais de Justice et de réhabilitation et extension du bâtiment de la Cour des comptes.

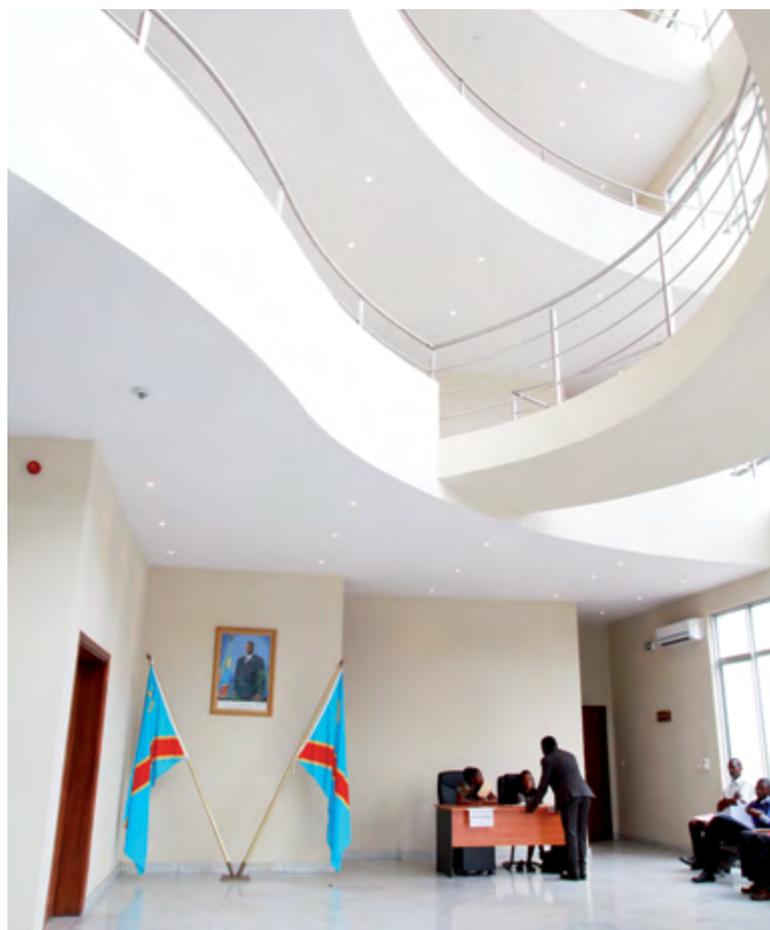
S'agissant du nouveau Palais de justice, les travaux de finition et d'autres lots techniques (plomberie, électricité) ont été finalisés. Le bâtiment a été équipé en mobiliers, matériels informatiques et réseau. Les nouvelles juridictions pourront désormais y être installées.

Il sied de mentionner que, profitant de sa visite à Kinshasa, au mois de février 2014, le Commissaire européen au développement a remis les clés du bâtiment au ministre de la Justice, lors de la cérémonie officielle organisée à cet effet. Le premier Président de la Cour suprême de Justice, le Procureur général de la République, le ministre délégué aux Finances ainsi que de nombreux autres invités y ont pris part.

En ce qui concerne la Cour des comptes, les travaux portés sur la réhabilitation et l'extension du bâtiment ont également été réceptionnés. Le premier Vice-président de l'Assemblée nationale a inauguré le bâtiment, lors de la cérémonie organisée au mois de juillet 2014.

Par ailleurs, les magistrats stagiaires, recrutés

avec le concours du PAG, ont terminé leur stage d'immersion au sein des différents services de l'administration. Les premières missions d'audit au cours desquelles ils sont encadrés par des mentors ont eu lieu au courant de l'exercice sous revue.



## Programme d'aide au Commerce (AIDCOM)

Objectif global : appuyer le Gouvernement de la RDC dans ses efforts pour rendre l'économie plus compétitive sur le plan du marché intérieur, régional et international et pour préparer son intégration à l'économie mondiale dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE).

<b>Montant</b>	16.000.000 €
<b>Date de signature</b>	29/04/2010
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, régie indirecte privée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	29/04/2013
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère du Commerce extérieur
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	29/04/2015
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	29/04/2017

Les interventions du programme d'aide au commerce se sont inscrites dans la continuité des actions entreprises dans le cadre de l'exercice précédent, particulièrement la mise en œuvre du volet infrastructure et l'acquisition de fournitures au profit des administrations.

### Amélioration du climat des affaires

Dans le cadre des actions contribuant à l'atteinte de ce résultat, les travaux de construction des tribunaux de commerce se sont poursuivis. Les travaux de réhabilitation du tribunal de commerce de Kananga ont été réceptionnés. La remise officielle du bâtiment aux bénéficiaires est prévue durant l'année 2015.

Quant aux tribunaux de commerce de Butembo et Kolwezi, les travaux sont dans leur phase de croisière. Le contrat de construction du tribunal de commerce de Boma, résilié en raison de la défaillance du constructeur, a été repris par un autre prestataire. Les travaux devront être achevés en 2015.

Les autres appuis du programme AIDCOM dans ce chapitre concernent la divulgation du droit OHADA.

Pour appuyer la bonne appropriation du droit OHADA dans les universités par les étudiants en cycle professionnel, le programme a financé

l'acquisition, la fourniture, la livraison à Kinshasa des ouvrages OHADA.

Ces ouvrages sont destinés à :

- la bibliothèque de la Commission nationale OHADA (267 exemplaires) ;
- la bibliothèque de l'Université de Kinshasa (776 exemplaires) ;
- la bibliothèque de l'Université Protestante du Congo (776 exemplaires) ;
- la bibliothèque de l'Institut Supérieur de Commerce (776 exemplaires).

### Facilitation du commerce et réforme douanière

Dans ce chapitre, les appuis du programme AIDCOM à la DGDA concernent principalement la fourniture d'équipements dans le cadre des appuis à la mise en place du logiciel SYDONIA (système douanier informatisé) ainsi que la réhabilitation/construction des bureaux de douanes. S'agissant des équipements, le deuxième lot de matériels informatiques et bureautiques a été livré à la DGDA.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de six bureaux de douanes sur sept, entamés en 2013, ont été réceptionnés. Il s'agit des bureaux de douane de Kin aéro, Mokambo, Mwene-Ditu, Kananga, Butembo et Kalémie.



Celui de Mbuji-Mayi a été endommagé par un incendie, quelques mois après la réception provisoire.

En 2014, les travaux de construction de bureaux de douanes sont lancés sur deux sites (Aru et Mahagi). Les travaux sur les sites de Mahagi, et d'Aru seront réceptionnés au cours de l'année 2015. Les travaux sur le site d'Aru ont été annulés en raison d'un différend avec la partie ougandaise sur la localisation du site.

La DGDA s'est donc proposé de présenter un autre terrain au pouvoir adjudicateur afin de relancer les travaux.

### **Renforcement des capacités en politique commerciale**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail du personnel du ministère du Commerce, le programme a fourni un deuxième lot d'équipements et mobilier.

Outre les équipements et mobiliers, il y a lieu de mentionner la réhabilitation des bureaux du secrétariat général du ministère du Commerce. En ce qui concerne le volet formation, sept agents de la direction des études et planifica-

tions ont suivi une formation sur l'utilisation des logiciels de production et de gestion des statistiques. Aussi la thématique « Commerce informel » a ciblé 50 autres fonctionnaires.

Enfin, une assistance technique court terme a été mobilisée pour dispenser une formation spécialisée dans le domaine des statistiques.

### **Appui à la qualité et au développement des exportations**

La réception définitive des matériels livrés au laboratoire agroalimentaire de l'Office Congolais de Contrôle (OCC)/Kinshasa a eu lieu au courant de l'exercice.

Il est également prévu que l'OCC reçoive du matériel destiné à lutter contre la contrefaçon des médicaments. Le processus de recrutement du fournisseur sera finalisé en 2015.

Les appuis aux laboratoires portent également sur la mise à niveau des agents. Une session de formation a été organisée au profit des agents des laboratoires de Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma.

## Programme d'appui à la modernisation des Finances publiques (PAMFIP)

Objectif global : appuyer le gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre de son plan d'action de réforme des finances publiques et contribuer ainsi à améliorer la gouvernance en RDC

<b>Montant</b>	10.000.000 €
<b>Date de signature</b>	20/05/2010
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, régie directe
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	20/05/2013
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère des Finances
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	20/05/2015
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	20/05/2017

À ce stade, la mise en œuvre du PAMFIP, en appuis aux deux institutions bénéficiaires du programme, est dans sa phase de croisière notamment en ce qui concerne la réalisation des travaux et acquisitions des matériels.

### Modernisation de la comptabilité publique

Afin de permettre la constitution et l'installation des sites pilotes de comptabilisation et réseau des comptables, différents dossiers d'appel d'offres ont été lancés. Ces marchés comprennent les travaux de construction/réhabilitation de bâtiments et les équipements.

Le matériel informatique et réseaux a été livré et installé. Il est prévu de procéder à l'acquisition d'équipements complémentaires compte tenu des contraintes survenues, lors de la mise en œuvre de ce volet. Cette action permet de livrer un réseau d'interconnexion opérationnel (liaison DCP, DGRAD, DTO).

En ce qui concerne la modernisation des textes réglementaires, les experts du PAMFIP ont poursuivi les missions d'assistance technique entamées depuis les exercices précédents. Ces missions ont porté sur l'élaboration du manuel des procédures de comptabilisation des dépenses publiques, l'élaboration des comptes de gestion, la centralisation comptable, le management comptable, etc.

### Sécurisation des recettes de la DGRAD

Les activités de cette composante du PAMFIP ont porté, d'une part, sur la poursuite des missions d'expertise, en cours et, d'autre part, sur le processus d'acquisition d'équipements et de réhabilitation des bâtiments. Les missions d'expertises sont relatives au prototypage du réseau informatique ainsi qu'à l'élaboration des cahiers des charges sur la télédéclaration et le télépaiement. Le matériel pour le prototypage a été commandé, ce qui permettra aux experts d'amorcer les premiers tests.

Les équipements (matériel informatique et réseau) ont été réceptionnés et installés.



## Facilité de coopération technique / TCF IV

Objectif global : contribuer efficacement à l'exécution de la stratégie de développement du gouvernement par le biais de programmes de développement pertinents financés par le FED ainsi qu'une meilleure maîtrise des questions de développement par les acteurs en République démocratique du Congo

<b>Montant</b>	6.551.082,97 €
<b>Date de signature</b>	13/03/2012
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, régie indirecte privée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	13/03/2016
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de la Décentralisation
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	13/03/2016
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	13/03/2018

La facilité de coopération Technique ou Technical cooperation facility (TCF) est un instrument qui répond au besoin de l'Ordonnateur national d'assurer, avec des moyens suffisants, la réalisation des études liées à la mise en œuvre des programmes financés sur les ressources du FED, dans le cadre de l'identification, la formulation, le suivi et l'évaluation des projets programmés sous le 10<sup>ème</sup> FED, ainsi que la programmation de nouvelles activités post-10<sup>ème</sup> FED. Elle permet une participation accrue des représentants de la RDC aux diverses réunions et fora internationaux au cours desquels sont débattus les problèmes liés à l'aide au développement, sous ses diverses formes. Elle finance également des formations en rapport avec la mise en œuvre des ressources du FED en RDC.

Les actions entreprises en 2014 s'inscrivent dans la continuité des activités réalisées dans le cadre de la TCFIII auxquelles s'ajoute la prise en charge du système d'archivage de la COFED.

Les interventions, reprises ci-après, ont été réalisées durant l'année :

- Fourniture, livraison et installation d'un système de rayonnages mobiles pour les archives du FED en RDC ;
- Appui à l'organisation des cérémonies d'inauguration du nouveau Palais de justice et de la Cour des comptes ;
- Mobilisation d'une expertise pour l'appui au comité national des négociations des Accords de partenariat économique (APE) et au Forum national de développement et de politique commerciale (FNDPC), dans le cadre de la relecture du rapport du PRADA (Programme régional d'accompagnement du développement dans le cadre des Accords de partenariat économique);
- Renforcement de la cellule « Environnement » du ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- Mobilisation d'une expertise pour l'évaluation des notes succinctes dans le cadre de l'appel à propositions du projet d'appui aux organisations de la société civile (OSC) ;
- Appui à la formulation des demandes de subventions pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- Organisation de la formation au système comptable OHADA ;
- Appui à l'organisation de la troisième édition de la journée de la science pour les filles ;
- Appui à l'organisation du festival AMANI pour la consolidation de la paix ;



- Participation d'un agent du secrétariat général au commerce à la 31<sup>ème</sup> session du comité régional de coordination des négociations de l'APE entre l'Afrique centrale et l'UE, au Tchad, en août 2014 ;
- Participation à la 99<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres ACP et à la 39<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres ACP et UE, à Nairobi (Kenya).

Dans le cadre du volet « Aide à la formation » du projet, deux agents de l'administration congolaise (Justice et Environnement) ont suivi à l'étranger les formations ci-après :

- la 45<sup>ème</sup> session annuelle d'enseignement au droit international et droit comparé des droits de l'Homme, à Strasbourg, en France ;
- le séminaire de formation en évaluation environnementale et impact des projets.

Par ailleurs, la TCF IV a pris en charge une mission de suivi et d'accompagnement du projet d'appui au plan national de développement sanitaire (PAPNDS). Cette mission qui cadre avec les missions assignées à la COFED dans l'appui et le contrôle des Établissements d'utilité publique (EUP), est cohérente avec la préoccupation de l'Ordonnateur national d'assurer un suivi des fiduciaires de santé plus rapproché et surtout sur le terrain. Il s'agit, en l'occurrence, d'améliorer qualitativement la gestion de ces régies. La mission a permis de renforcer les capacités des gestionnaires des EUP et des Fonds d'Achat de Soins de Santé (FASS) en vue de limiter les risques financiers.



## Programme d'appui aux organisations de la société civile

- Objectifs globaux :
- Soutenir le démarrage de la mise en œuvre de la décentralisation en RDC
  - Promouvoir la gouvernance en concertation avec les OSC

<b>Montant</b>	4 000 000 €
<b>Date de signature</b>	07/11/2013
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, subvention
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	07/11/2016
<b>Maître d'œuvre</b>	COFED
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	07/11/2018
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national du FED
<b>Date limite d'exécution</b>	07/11/2020

Conformément au principe d'appropriation qui sous-tend, entre autres, les activités liées au partenariat entre l'Union européenne et les pays ACP, dans le cadre du FED, la délégation de l'Union européenne a consulté, sur plusieurs thématiques, les organisations de la société civile congolaise impliquées dans la formulation des politiques et des stratégies de l'aide au développement. Elles ont été associées à la formulation du document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de deuxième génération (DSCR2) et sont, d'ores et déjà parties prenantes dans le processus pour le 11<sup>ème</sup> FED. Les OSC, après analyse critique et s'être accordé sur le diagnostic de la situation en République démocratique du Congo, y compris les rapports et conclusions des concertations nationales, ont formulé quelques recommandations qui seront prises en compte dans la formulation du programme du 11<sup>ème</sup> FED.

Par ailleurs, à la suite du forum national de la société civile congolaise organisé en 2013 et appuyé par les partenaires techniques et financiers de la RDC, l'évaluation du parcours accompli par les organisations de la société civile depuis le symposium de 2009, a abouti à la mise en place effective d'un cadre de concertation aux niveaux national, provincial et local.

Ainsi, le déploiement de la société civile comme une structure citoyenne forte et cohérente face aux autres parties prenantes au développement est autant un défi pour les partenaires qu'un impératif de crédibilité pour les organisations non gouvernementales nationales.





C'est dans ce contexte que le processus de mise en œuvre du nouveau programme de quatre millions d'euros prévu dans le 10<sup>ème</sup> FED a démarré au premier trimestre de 2014.

Ce programme vise à renforcer les capacités des OSC congolaises en matière (i) de dialogue et de concertation (ii) d'analyse-suivi-contrôle-plaidoyer dans le cadre des politiques publiques et (iii) d'information et communication.

Il sera mis en œuvre en gestion décentralisée via la signature de contrats de subventions avec des organisations non gouvernementales. Les notes succinctes et complètes des différentes ONG ont été évaluées et la dernière étape qui aboutira à la signature des contrats devrait s'achever au courant du premier trimestre 2015.

## Appui à l'Ordonnateur national du FED (PAON)

Objectifs globaux : renforcer l'impact de la coopération communautaire sur le développement de la RDC.

<b>Montant</b>	6.600.000 €
<b>Date de signature</b>	01/11/2010
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, régie directe
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	31/10/2013
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère des Finances
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	30/04/2015
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	30/04/2017

Au cours de l'année 2014, le programme d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement a exécuté son quatrième et dernier devis-programme qui finance les activités de la COFED. Ces dernières s'inscrivent dans la continuité des actions déjà entreprises antérieurement et leurs acquis, au regard des résultats attendus, se présentent de la manière suivante :

### Les acquis du projet d'appui à l'ON sous le 9<sup>ème</sup> FED sont consolidés

En termes de ressources humaines, il convient de noter que la grande majorité des experts de

la COFED a été recrutée et formée sous le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> FED. Conformément au processus d'appropriation des attributions de l'Ordonnateur national du FED, prévues dans l'Accord de Cotonou, la COFED est intervenue à chaque étape du cycle des projets financés par FED.

Tout au long de l'année 2014, les différentes unités fonctionnelles de la COFED sont intervenues dans la réalisation des activités ci-après :

- suivi de la mise en œuvre des projets, à travers des réunions de travail impliquant toutes les parties concernées ;

- participation aux différents comités de pilotage organisés par les projets et programmes ;
- organisation de nombreuses missions de terrains ;
- pilotage des processus de lancement, évaluation, attribution et suivi de plusieurs marchés ;
- préparation des documents nécessaires à l'engagement, la liquidation et l'ordonnement des dépenses ;
- accompagnement et facilitation des partenaires, en rapport avec les questions fiscales et douanières ;
- analyse des rapports d'activités transmis par les projets.

En collaboration avec leurs homologues de la délégation de l'Union européenne, le personnel de la COFED a participé activement aux diverses missions d'audit et d'évaluation des projets et programmes financés par le FED.

Les actions liées à la visibilité des programmes FED ont également été menées au travers :

- des publications destinées au grand public et aux acteurs de la coopération UE-RDC ;
- des publications sur le site web de la COFED ;
- la production d'objets de visibilité ;
- divers supports de communication et rapports d'activités.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation de la COFED, de nombreuses séances ont été organisées au bénéfice de son personnel et des partenaires au développement, telle que la gestion du cycle des projets. La COFED a, à son tour, bénéficié de trois formations organisées par le ministère des Finances. La première a porté sur le suivi-évaluation et les deux autres, liées à l'exécution du programme de formation des jeunes professionnels, a porté sur la gestion des projets et la gestion financière et informatique.

Durant la période sous revue, la COFED a participé aux séminaires de programmation du programme indicatif régional du 11<sup>ème</sup> FED ainsi

qu'à la cérémonie de signature, par la commission européenne et le gouvernement congolais, du programme indicatif national du 11<sup>ème</sup> FED, d'un montant de 620 millions d'euros, couvrant la période 2014-2020.

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED, le premier lot de quatre conventions sera signé dès le début de l'année 2015. La convention relative au projet d'appui à l'ON en fait partie.

### **Les responsabilités du dispositif dans le pilotage et la gestion de l'aide communautaire et l'exercice de ses responsabilités conjointement avec la DUE sont renforcées**

Le dispositif de suivi des projets et programmes a été organisé à travers des comités de pilotage. Ces réunions, auxquelles la COFED a été activement impliquée, visaient principalement à assurer le suivi de la bonne exécution des projets et programmes, tant nationaux que régionaux et à préparer les mesures correctives éventuelles.

Les mises à jour des procédures utilisées dans le cadre du suivi de la gestion des projets et programmes financés par le FED, ont été communiquées et vulgarisées auprès de tous les partenaires étatiques et non étatiques, par la diffusion de notes appropriées et l'organisation des formations et des séances d'information.

### **Un appui aux ministères techniques et aux maitres d'œuvre est dispensé**

Les équipes techniques et financières de la COFED se sont rendues disponibles et se sont mises à la disposition de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des projets et programmes financés par le FED, en fournissant des instructions, des clarifications sur les procédures, des modèles de tableaux de bord et des appuis techniques.



# INFRASTRUCTURES



Dans le cadre de la poursuite de la modernisation et de la construction des infrastructures de base, le programme du gouvernement de la République démocratique du Congo a retenu, dans ses objectifs principaux pour la période 2012-2016, la réhabilitation et la construction de routes, voiries, chemins de fer, voies d'eau, ports, aéroports, écoles et hôpitaux.

Le réseau routier de la République démocratique du Congo est émaillé de 153.209 km de routes dont 58.509 km de route d'intérêt général, à charge du ministère des Infrastructures et Travaux publics, 3.500 km de voiries urbaines sous la gestion de l'Office des Voiries et Drainage (OVD) et 87.300 km de routes de desserte agricole à charge du ministère du Développement rural.

Plusieurs localités et chefs-lieux des provinces sont retenues dans le programme du gouvernement, notamment pour les réhabilitations et restaurations des voiries urbaines. C'est le cas des villes de Kinshasa, Mbandaka, Kananga, Tshikapa, Kikwit, Goma, Bukavu, Kindu.

Le transport fluvial est également d'une extrême importance, car le pays possède un réseau hydrographique de 15.000 km de voies navigables, qui peut être considéré comme l'épine dorsale des voies de communication pour le développement des échanges, notamment les produits agricoles indispensables à l'alimentation des grands centres urbains. Le régime hydraulique du bassin Congo a l'avantage de présenter un réseau fluvial navigable toute l'année. Ce réseau est actuellement caractérisé par un manque de matériel, de quais et de voies, ainsi que par l'absence de balises.

Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, l'appui de l'Union européenne s'articule autour des priorités suivantes :

- La réhabilitation, le bitumage et l'entretien de grands axes structurants de la République démocratique du Congo, tels que les routes nationales n° 1 (entre Batshamba et Tshikapa) et n° 2 (entre Goma et Sake), les voiries urbaines à Goma et à Kinshasa ;
- La construction d'édifices publics (Tribunaux, Cour des comptes, Palais de Justice,...) ;
- Le renforcement des capacités et l'appui institutionnel, notamment en faveur de l'Office des routes;
- L'amélioration du système de transport multimodal en RDC, avec le programme d'amélioration de la navigabilité des voies fluviales et lacustres.

Dans le cadre d'un programme régional, l'Union européenne finance également des infrastructures qui contribuent à la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

## Programme d'appui à l'amélioration de la navigabilité des voies fluviales et lacustres en RDC – PANAV

Objectif global : lutter contre la pauvreté d'une partie des populations congolaise en contribuant au rétablissement et à la préservation durable des infrastructures de transport pour garantir l'accès aux marchés et aux services sociaux et administratifs.

<b>Montant</b>	60.000.000 €
<b>Date de signature</b>	01/12/2010
<b>Mode de gestion</b>	Centralisée, régie directe
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	01/12/2015
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de Transport et Voies de Communications
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	01/12/2016
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	01/12/2018



L'avancement du programme reste relativement modeste en ce qui concerne sa mise en œuvre. Certaines faiblesses dans le dispositif et le contexte

particulièrement difficile n'ont pas permis le déploiement des activités tel que prévu. Aussi, une refonte de ce dernier a été jugée indispensable afin de permettre au projet de mieux cheminer vers les objectifs lui assignés.



Au niveau opérationnel, le problème d'ensablement aux ports de Brazzaville et de Kinshasa, requiert une analyse globale et concertée de l'évolution hydro morphologique du Pool Malebo dans son ensemble. C'est dans ce cadre que les ordonnateurs nationaux des deux pays ont initié et signé, le 27 novembre 2014, un protocole d'accord sur la mise en place d'un référentiel géodésique commun à la RDC et la République du Congo.

En outre, le programme a permis la mise en place d'un référentiel géodésique, constitué de bornes fixes en béton posées au sol, pour servir de base de travail, lors des différentes études bathymétriques et topographiques.

Pour le balisage du bief moyen du fleuve Congo et de ses affluents, le choix s'est porté sur un système hybride, eu égard au nombre de bali-



seurs disponibles et aux coûts de fonctionnement nécessaires à l'ensemble du dispositif. C'est ainsi que pour l'aménagement des voies de navigation, la stratégie préconisée allie un balisage physique (bouées, signaux de rives), associé à un usage de système de géolocalisation (GPS<sup>1</sup>), pour le guidage en permanence du trafic. La mise à disposition d'albums électroniques de navigation complète l'ensemble.

Après différents tests, sur un tronçon pilote, d'un équipement basé sur la technologie INLAND ECDIS<sup>2</sup>, une mission a procédé en octobre 2014, à la restitution et à la démonstration du prototype dans la région des îles Kabongo.

De plus, la finalisation des dossiers techniques des deux baliseurs (Lomela et Kauka), actuellement immobilisés pour des raisons techniques, devrait permettre très prochainement leur remise en état. Leur réhabilitation augmentera la capacité opérationnelle des brigades de la régie des voies fluviales (RVF) et devrait permettre un meilleur phasage entre les campagnes de balisage, d'entretien et d'inspection. L'augmenta-

tion de la cadence des opérations de balisage améliorera les conditions de navigabilité en rendant les routes de navigation plus sûres. Il devrait en résulter également une réduction importante d'accidents et de naufrages sur les cours d'eau intérieurs.

Les conditions optimales pour l'aménagement du bief moyen ne seront réunies, qu'à l'issue de l'acquisition, prévue sur les ressources du projet, des canots hydrographiques.

En plus de celles-ci, plusieurs dossiers d'appels d'offres seront lancés dès 2015 ; notamment ceux relatifs à :

- la fourniture et la livraison d'équipements informatiques ;
- l'acquisition du poste de traitement d'images aériennes optiques et LIDAR<sup>3</sup> ;
- la réhabilitation du baliseur Kauka ;
- la réhabilitation du baliseur Lomela ;
- la fabrication et l'installation du balisage lumineux sur le lac Tanganyika ;
- la fourniture du matériel nécessaire aux opérations de chargement et déchargement dans les ports.

<sup>1</sup> Global Positioning System (Système de géolocalisation)

<sup>2</sup> Electronic Chart Display and Information System for Inland Navigation (Affichage de diagramme électronique et système d'information pour navigation intérieure)

<sup>3</sup> Télédétection par laser

### **La composante hydrographie et hydrologie**

L'appel d'offres lancé dans le cadre de l'acquisition du matériel hydrométrique, à installer le long du bief moyen du fleuve entre Kinshasa et Kinsangani et sur la rivière Kasai entre Kwamouth et Ilebo, n'a été que partiellement concluant. Seul le lot 2 a été attribué et les autres composantes, à savoir, les lots 1, 3, 4 et 5 seront lancées au cours de l'année 2015.

Le marché relatif à la construction de seize (16) canots hydrographiques au profit de la RVF a été conclu et les livraisons devraient intervenir en début 2015.

La livraison de tout cet équipement facilitera les opérations de mesures des profondeurs en créant au sein des services dédiés une meilleure capacité pour jauger les tirants d'eau praticables pour les armateurs. Il devrait en résulter des routes de navigations beaucoup plus sécurisées.

### **La composante aménagement et entretien des voies navigables**

Cette composante couvre l'acquisition et l'installation de signaux de balisage fixe et mobile le long des cours d'eau du bief moyen du fleuve Congo. Elle concerne également la fourniture et le placement de signaux lumineux sur le lac Tanganyika, aux ports de Kalundu et Kalemie.

Au cours de l'année sous revue des campagnes de balisage ont été entreprises sur le fleuve Congo et la rivière Kasai avec l'installation de signaux de rives en bois et de bouées, par le baliseur Congo. Le baliseur Lomela quant à lui a été contraint d'interrompre momentanément ses opérations vers la fin de l'année, en raison d'avaries techniques. Ces campagnes ont été accompagnées d'activités d'inspection des signaux et d'entretien des bouées fréquemment submergées par la végétation.

En ce qui concerne l'acquisition de balises fixes, mobiles et de signaux lumineux, ainsi que la prise en charge des travaux de réparation des baliseurs Lomela, Kauka et Mongala, le processus de passation des marchés a été amorcé et la contractualisation est prévue pour 2015. En termes de support, le programme poursuit la densification des bornes du canevas géodésique qui servira de référentiel aux études bathymétriques et topographiques.

### **La réhabilitation d'infrastructures portuaires**

Les cahiers des charges et les dossiers d'appel d'offres sont achevés pour l'acquisition des grues, des élévateurs et des groupes électrogènes pour les ports de Kalundu sur le lac Tan-



ganyika (dans le Sud-Kivu), d'Ilebo sur la rivière Kasai ainsi que les ports de Kisangani, Lisala, Mbandaka et Kinshasa sur le fleuve Congo. Ce volet vise également des travaux confortatifs sur les ports précités, notamment, l'aménagement de terre-pleins et la réhabilitation et la construction d'entrepôts.

### **Le renforcement de capacité de l'ensemble des institutions concernées**

Les besoins essentiels en formation ont été identifiés, au sein des différentes composantes du programme. Au niveau de la régie des voies fluviales (RVF), l'implication accrue de son personnel navigant a été satisfaisante, dans le sens où il collabore étroitement avec l'unité de gestion du projet. Au terme du processus de recrutement progressif du personnel technique de la RVF, la régie des voies fluviales sera dotée de brigades en nombre suffisant et en adéquation avec le matériel hydrographique en voie de restauration et d'acquisition.

La multiplicité du nombre de brigades conditionnera sensiblement l'efficacité de l'aménagement des voies et permettra ainsi la conduite d'opérations ponctuelles sur des tronçons précisément identifiés pour chacune des brigades. Ceci permettra un gain de temps, notamment lors de la navigation dans les passes rocheuses et sableuses.



## Projet d'entretien et de réhabilitation des infrastructures routières en RDC et d'amélioration de l'assainissement urbain à Kinshasa (PARAU)

Objectif global : lutter contre la pauvreté d'une partie des populations congolaises en contribuant, d'une part, à améliorer les conditions de vie et de santé des populations vulnérables des quartiers de la ville de Kinshasa et, d'autre part, au rétablissement et à la préservation durable des infrastructures de transport pour garantir l'accès aux marchés et aux services sociaux et administratifs, nécessaires à la relance socio-économique et la réintégration du pays.

<b>Montant</b>	110.000.000 €
<b>Date de signature</b>	16/06/2010
<b>Mode de gestion</b>	Centralisée, régie directe publique
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	16/06/2013
<b>Maître d'œuvre</b>	Cellule de gestion du projet
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	16/12/2015
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	16/06/2017

Le programme d'entretien et de réhabilitation des infrastructures routières et d'amélioration de l'assainissement urbain à Kinshasa est financé à hauteur de 100 millions d'euros. Ce programme se décline en deux composantes : le volet «routes» dans quelques provinces de la république et le volet «eau et assainissement urbain» dans neuf communes de la ville de Kinshasa. Ce projet, démarré au début de l'année 2011, a atteint sa phase finale au cours de la période sous revue.

C'est dans ce cadre qu'un important stock de pièces de rechange, une grande partie du matériel acquis sur les ressources des programmes successifs de réhabilitation routière (PAR, PARAU) ont été cédés à l'Office des routes.

### Travaux du volet routes

#### Routes revêtues et en terre, interventions des brigades de l'office des routes

Les opérations mécanisées des cinq brigades de l'Office des routes dans les provinces de Bandundu, Equateur et Kasai occidental ont été achevées le 31 mars 2014.

À partir de cette date, les interventions de réhabilitation en entreprises non encore achevées, se sont poursuivies. Il en est de même pour les travaux d'entretien courant et l'aménagement de certains passages sous chaussée. Ces derniers ont été menés avec les organisations de la société civile.

Ces travaux concernent principalement 20 km à l'entrée de la ville de Tshikapa, 55 km à partir du PK 194+750, sur le tronçon en provenance de Kananga et 16 km à partir du PK29+000, sur l'axe Mongata-Masambio. Les principales contraintes rencontrées sont relatives à la logis-

tique et aux difficultés d'approvisionnements en carburant, souvent acheminé depuis Kinshasa.

La fin des interventions mécanisées des cinq brigades de l'OR/PARAU est intervenue en mars 2014. Elle a été suivie d'une mise à disposition, à travers un contrat de subvention au bénéfice de l'OR, de ressources nécessaires à la construction des appuis devant recevoir les ponts modulaires acquis avec les ressources du programme. Les travaux relatifs à la construction de ces ponts métalliques pour différentes rivières à Lisala et Mbandaka, dont la portée varie entre 12 et 60 mètres, seront lancés en 2015.

Il faut préciser que les travaux d'entretien courant au sein de chacune des brigades avec les organisations de la société civile se sont poursuivis sur environ 1.800 km.

### Opérations en appui institutionnel

Le centre de formation de Kikwit a été réceptionné suite aux travaux de réhabilitation entrepris, tandis que la réception du mobilier de ce centre interviendra au cours du premier semestre de l'année 2015.

Il s'agit de 1593 m<sup>2</sup> de bâtiments ainsi réhabilités et approvisionnés en eau par gravitation, à travers une citerne aérienne alimentée par forage. Le programme a également intégré des stages de formation de haut niveau, notamment en Belgique, en faveur des cadres gestionnaires du matériel de l'Office des routes.

De plus, le laboratoire national des travaux publics (LNTP) de l'Office des routes a pu bénéficier d'un important lot d'équipements acquis par le projet. Ceci devrait contribuer à améliorer substantiellement sa capacité opérationnelle, ainsi que celles des brigades du projet (Kananga, Bandundu et Mbandaka). En termes de perspectives, le programme devrait prendre en compte les besoins additionnels du LNTP en cours d'identification et ainsi assurer l'aménagement de ses bâtiments, dans l'optique d'un usage optimal des équipements livrés.





## Volet assainissement urbain et eau potable

### Assainissement pluvial

Après l'achèvement des travaux de construction du collecteur d'eau le long de l'avenue Basoko, le second semestre 2014 a été consacré aux activités de stabilisation et protection des talus par la plantation de gazons et de certaines essences d'arbres à croissance rapide (acacia). La stabilisation et le drainage sans risque de la voie ferrée située en amont de cet ouvrage ont nécessité des aménagements spécifiques le long de celle-ci. Dans le cadre de la stratégie de sortie du programme, l'avenant 2 à la convention de financement a été signé en novembre 2014. Il a ouvert la voie à la prolongation du devis-programme n° 3 et à la mise à disposition de 10 millions d'euros supplémentaires pour les activités relatives à la gestion des déchets solides; ceci afin de permettre une reprise progressive des opérations par les autorités de la ville de Kinshasa.

Il sied de signaler également les interventions ci-après :

- Construction du collecteur sur l'avenue Kabambare : les opérations de désintéressement des 12 occupants résidant sur l'emprise de l'exutoire vers l'ouvrage des Militants ont été clôturées en décembre 2014. Pour le début de l'année 2015, les habitations concernées devraient être démolies afin de libérer l'espace prévu pour la reprise des travaux.
- Aménagement de la Rivière Gombe : les travaux de construction du collecteur se sont poursuivis sur les avenues Kutu et Mushie (Lingwala) sur une longueur de 615 mètres.

Dans cette section, le raccordement des collecteurs Kutu 1 et 2 qui drainent les eaux provenant de la zone sud de la commune de Lingwala vers le collecteur de la Gombe a été réparé.

Ainsi, la réhabilitation et la construction de caniveaux et de collecteurs d'eau pluviale a atteint un linéaire total de 25.656 mètres. Les réparations localisées des infrastructures ont couvert 10.020 mètres tandis que le curage a concerné près de 100.702 mètres d'ouvrages.

### Déchets solides

Au courant de l'année 2014, les activités à la décharge de Mpasa ont concerné :

- la réalisation de trous d'évacuation du gaz méthane accumulé au niveau des casiers n° 14 et 15 ;
- les travaux d'aménagement des casiers n° 20, 21, 22, 23 et 24 ;
- la construction des caniveaux pour le drainage de la route d'accès au centre d'enfouissement technique ;
- l'enfouissement des déchets dans les casiers n° 16 à 22.

Ce sont près de 566.000 m<sup>3</sup> d'ordures qui ont ainsi été transportées et traitées à la décharge de Mpasa.

### Eau potable

À la fin de l'année 2014, dix-neuf (19) forages sur les vingt-et-un (21) réalisés dans la partie périurbaine de la ville de Kinshasa étaient fonctionnels. Le rendement des deux forages de Lutendele et de Buadi a par contre sensiblement diminué. Aussi et afin de couvrir les besoins de la population riveraine, un renforcement par captage des eaux de surface a été jugé nécessaire.

## Réhabilitation de la route nationale n°1 entre Batshamba et Tshikapa et études nécessaires pour la réhabilitation de l'axe Goma-Walikale-Lubutu-Kisangani

Objectif global : lutter contre la pauvreté d'une partie de la population congolaise en contribuant au rétablissement des infrastructures de transports nécessaires à la relance socioéconomique et à l'accès aux marchés et aux services sociaux et administratifs.

<b>Montant</b>	113 700 000 €
<b>Date de signature</b>	13/03/2012
<b>Mode de gestion</b>	Partiellement décentralisé
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	13/03/2015
<b>Maître d'œuvre</b>	Office des routes
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	13/03/2018
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	13/03/2020

La route nationale n° 1, longue de plus de 3000 km, est la dorsale principale de la République démocratique du Congo. Elle transite dans six provinces sur les onze que compte le pays, y compris la ville-province de Kinshasa.

Le présent programme financé à hauteur de 113,7 millions d'euros concerne le bitumage de 114 km de route, entre les villages de Batshamba dans le Bandundu et celui de Loange Vidéo, sur la rive du Kasai occidental.

Après la cérémonie officielle de signature du contrat des travaux de réhabilitation et le démarrage effectif des activités intervenues à la fin de l'année 2013, le ministre ayant en charge les Travaux publics, en présence des autorités provinciales du Bandundu et du Chef de délégation de l'Union européenne, a procédé le 30 mai 2014 au lancement officiel des travaux.

L'entreprise a démarré le chantier avec du matériel propre, renforcé en partie avec des engins et camions loués localement. L'arrivée du matériel

s'est faite progressivement et a actuellement atteint sa dernière phase. Quant à l'installation de la base vie et des centrales de béton et d'enrobé, elle est quasiment achevée.

Les travaux de nettoyage sont à mi-chemin du linéaire (Kilomètre 58). Ils concernent le débroussaillage et l'excavation de la terre végétale, ainsi que des travaux de terrassement consistant en l'excavation des sols impropres et leur substitution par des matériaux nobles.

Ainsi, les travaux du corps de chaussée couvrent le quart du tronçon précité et concernent la couche de fondation dont l'exécution a été ralentie en raison d'une difficulté liée à l'absence de roche de qualité en quantité suffisante dans les sites d'exploitation prévus par l'étude de faisabilité.

À la fin de l'année 2014, de nouvelles recherches



de roches ont été initiées au-delà des principales carrières identifiées par l'étude et retenues dans le contrat de l'entreprise. Les matériaux rocheux disponibles restent déficitaires vis-à-vis des besoins du projet. Aussi, le recours partiel ou total à des solutions alternatives pour la couche de base est envisagé et sera soumis pour discussion avec toutes les parties prenantes. Toutefois, une ultime analyse en rapport avec de nouveaux sites éventuels sera menée au début de l'année 2015 afin de lever définitivement l'option sur l'usage de sols stabilisés dans la structure de la route. Ainsi la stabilisation des sols aux liants hydrauliques (ciment) ou hydrocarbonés (bitume) pourrait, après analyse technico-financière, être entrevue pour assurer la suite des travaux.

Par ailleurs, l'entreprise a accéléré l'approvisionnement du chantier en bitume et envisage au premier semestre de l'année 2015 de démarrer le bitumage des 10 premiers kilomètres, en utilisant le stock de matériau concassé déjà disponible.

Les travaux entrepris sur la route nationale RN1

sont au quotidien supervisés par un bureau de contrôle et de surveillance, mobilisé à travers un contrat de service. Ce bureau est à pied d'œuvre depuis le 15 janvier 2014.

En ce qui concerne le volet relatif aux études de faisabilité prévues pour la réhabilitation de la RN3, axe Goma-Walikale-Masisi-Lubutu-Kisangani, le processus de présélection des firmes a été achevé. Les offres sont attendues pour 2015.

## Réhabilitation des voiries à Goma

Objectif global : lutter contre la pauvreté d'une partie de la population congolaise en contribuant au rétablissement des infrastructures de transports nécessaires à la relance socioéconomique et garantissant l'accès aux marchés et aux services sociaux et administratifs.

<b>Montant</b>	28 500 000 €
<b>Date de signature</b>	13/03/2012
<b>Mode de gestion</b>	Partiellement décentralisé
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	13/03/2015
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat, Travaux publics et Reconstruction (Cellule infrastructures)
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	13/03/2018
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	13/03/2020

Le processus de contractualisation pour le marché des travaux a abouti en début d'année et le contrat avec l'entreprise en charge des travaux a été signé peu après. Le contractant a démarré sa prestation en février 2014, au lendemain de la cérémonie de pose de la première pierre par le ministre des Infrastructures et Travaux publics.

À la fin de l'année 2014, les travaux préparatoires et de terrassement, consistant en la scarification de la chaussée en place (principalement composée de lave) étaient achevés sur les principaux tronçons des axes repris dans le contrat, à l'exception du tronçon situé sur la route nationale n° 2 (RN2). Il s'agissait de la mise à niveau de la plateforme sur les avenues Katoyi, Kibarabara, du Lac, Géomètres et des Grands Points.

Les travaux de revêtement avec l'enrobé dense et le bitumage a démarré à la même période sur l'avenue Kibarabara, après validation par la mission de contrôle des planches descriptives relatives aux modalités de mise en œuvre des couches de base et du revêtement. A l'heure actuelle, le premier kilomètre a été entièrement

bitumé et le second kilomètre est déjà recouvert d'une couche de base sur la quasi-totalité de son étendue.





Pour protéger la chaussée en cours de construction contre l'inondation et maintenir les ouvrages hors de l'eau, l'entreprise a également démarré les travaux d'assainissement ; il s'agit de caniveaux longitudinaux rectangulaires et trapézoïdaux, des ouvrages de traversée sous chaussée, ainsi que des émissaires vers les exutoires.

Les travaux ont atteint en fin d'année leur vitesse de croisière et la situation générale du trafic et du transport urbain des personnes et des biens dans la ville de Goma est fortement améliorée sur les axes en cours de réhabilitation. La diminution des aspérités au niveau des axes constituant la dorsale de la ville à la suite des travaux de terrassement (scarification, déblai et remblai) offre actuellement un confort et un gain

de temps appréciable. Afin de limiter les risques d'accident durant la phase des travaux, des ralentisseurs provisoires de vitesse (dos d'âne) ont été installés sur les axes desservant la périphérie. C'est le cas de l'avenue Kibarabara où des excès de vitesse des usagers ont été constatés.

Le premier comité de pilotage du projet a, par ailleurs, eu lieu en octobre 2014, sous la présidence du secrétaire général du ministère des Infrastructures.



## Appui à la stabilisation et la reconstruction de l'est de la RDC (PASTAR)

Objectif global : contribuer à la stabilisation et la pacification de l'Est de la République Démocratique du Congo ainsi que promouvoir le développement des relations avec ses voisins le Burundi et le Rwanda.

<b>Montant</b>	20 620 000 €
<b>Date de signature</b>	10/03/2011
<b>Mode de gestion</b>	Gestion partiellement décentralisée et gestion conjointe avec l'UNOPS
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	10/03/2016
<b>Maître d'œuvre</b>	Cellule de gestion du projet et UNOPS
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	10/03/2017
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	10/03/2019

Ce programme se décline en 3 volets. Le premier relatif aux travaux d'entretien d'un tronçon de 425 km, entre Kisangani et Walikale, gérée en centralisée à travers une convention de contribution avec l'UNOPS a été achevé. Les travaux ont été confiés à une entreprise basée à Kisangani en Province orientale. Ces travaux ont permis de maintenir le trafic sur cette route et ceci en toute saison.

Le deuxième volet concerne le rééquipement de la brigade de l'Office des routes de Kindu et la prise en charge des travaux de réhabilitation et de réouverture des axes prioritaires dans la province du Maniema. La livraison des différents lots d'engins de génie civil, du matériel de transport, du matériel de chantier et de laboratoire des sols a eu lieu au cours du premier semestre de 2013.

Les principales activités entreprises durant l'année 2014 vont des travaux de nettoyage avec les organisations de la société civile, aux opérations mécanisées avec la brigade de l'Office des routes. Quant aux travaux relatifs aux ouvrages d'art et de traversée sous chaussée, ils ont été réalisés avec l'appui des PME.

Il s'agit particulièrement de :

- la construction d'un bâtiment servant comme atelier et magasin dans l'enceinte des installations de l'Office des routes ;
- l'aménagement d'ouvrages sous chaussée (dalots) sur l'axe Kalima-Lubile ;





- le rechargement continu pour l'épaulement des accotements sur les 27 premiers kilomètres et le rechargement/compactage partiel sur le tronçon allant du PK44+100 au PK82+000 ;
- le curage des ouvrages, l'abattage des arbres pour favoriser l'ensoleillement de la chaussée entre les PK1+340 et 43+460 ;
- le désherbage et le dégagement manuels des accotements sur près de 100 km.

Le troisième volet correspond à la mobilisation de ressources complémentaires destinés à financer certains ouvrages dans le cadre du projet d'appui aux axes transfrontaliers de la communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

Avec la signature des contrats de travaux pour le programme sous régional, la mobilisation de ces ressources pourrait être envisagée afin de permettre la mobilisation simultanée de l'entreprise sur l'ensemble des axes de la RDC.

À l'actif du programme, on peut retenir l'amélioration des conditions du transit sur le tronçon Kalima-Lubila qui aurait induit une baisse de prix des produits manufacturés et une augmentation significative de l'activité économique à Lubile, Alongoli et Kikungwa. En outre, le temps de parcours a été sensiblement réduit et le coût de transport de Kindu à Kalima est passé de 278 à 249 francs congolais la tonne kilométrique, soit une réduction de 10 %. En perspective de la progression des interventions sur l'axe, il est possible de voir ce prix se stabiliser à des valeurs nettement inférieures à celles-ci.

## Programme indicatif régional Afrique centrale 10<sup>ème</sup> FED : Axes transfrontaliers et volet énergie de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

### Travaux d'aménagement des axes transfrontaliers entre la RDC, le Rwanda et le Burundi

Rappelons que le programme indicatif de la sous-région de l'Afrique centrale prévoit de financer les axes d'interconnexion entre les trois pays de la CEPGL. La réhabilitation de la chaussée permettra d'assurer la liaison routière entre les villes de Goma et Bukavu en RDC et celles de Gisenyi et Cyangugu au Rwanda, mais aussi entre la ville d'Uvira en RDC et la ville de Bugarama au Burundi. Ces interventions concernent également les ouvrages de franchissement sur ces axes, c'est le cas des ponts RUZIZI 1 et 2 pour les deux premiers axes ainsi que d'un dalot plus au sud (Uvira-Bugarama).

Du point de vue opérationnel, les travaux de construction des deux ponts ont été achevés et les ouvrages ont été réceptionnés en 2013. Certaines difficultés et défaillances dans la mise en œuvre ont conduit le Rwanda et le Burundi à prononcer la résiliation des contrats. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, le financement a été suspendu et un

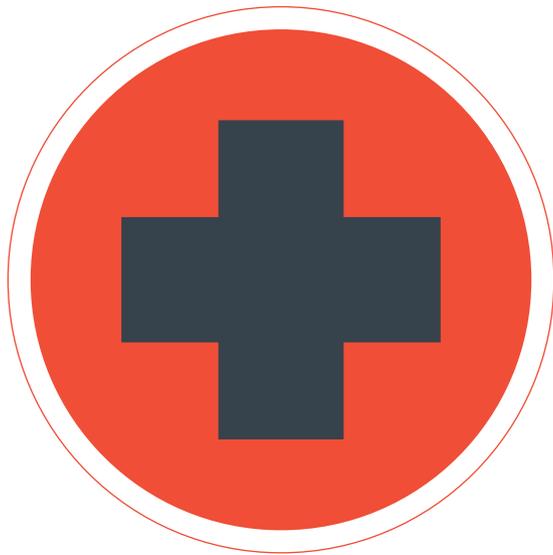
audit technique et financier initié. Cette situation a entraîné la démobilisation totale du contractant sur les trois sites de la RDC, notamment à Goma, Bukavu et Uvira.

Par ailleurs, l'indemnisation et la délocalisation des riverains par l'administration a été effective à Bukavu. Ce processus devrait se poursuivre pour Goma. Il s'agira également d'y déplacer des poteaux et des câbles électriques ainsi que des conduites d'eau. Ces opérations seront menées conjointement avec les deux régions concernées (SNEL et REGIDESO).

### Travaux d'aménagement de la route d'accès aux sites du barrage et de la centrale Ruzizi III

La question relative à l'indemnisation des occupants situés sur l'emprise de la route d'accès à Ruzizi III, côté RDC, a trouvé un début de solution. En effet, les fonds liés aux indemnités ont été rendus disponibles et l'expropriation devrait intervenir au cours du premier semestre 2015.





# SANTÉ



Gouvernance

Infrastructures

Santé

Environnement

Le Plan national de développement sanitaire (PNDS), élaboré par le ministère de la Santé publique, a été adopté par le gouvernement congolais, au terme de la seconde édition de la « Stratégie de renforcement du système de la santé (SRSS). Ce plan quinquennal couvre la période de 2011 à 2015 et entrera donc dans sa dernière année de croisière. Il correspond au cadre de mise en œuvre de la SRSS pour cinq (5) années, avant l'échéance fixée par la communauté internationale pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatifs à la santé.

L'évaluation du PNDS, prévue pour le 1er trimestre 2015, permettra de mesurer l'atteinte des objectifs de réformes initiées par la SRSS, par la mise en place de services de santé, à travers lesquels sont offerts des soins de santé de qualité, conformément aux recommandations contenues dans le rapport sur la Santé mondiale, publié en 2008, par l'OMS.

Le PNDS est également le plan stratégique, à travers lequel sont mises en œuvre la décentralisation et la réforme du secteur de la santé, par la mise en place progressive de nouvelles divisions provinciales de la santé – (comme services décentralisés du gouvernement provincial) et des Inspections provinciales de la santé (comme services déconcentrés du gouvernement).

## Les enjeux principaux de ce plan sont :

- Le développement des zones de santé (ZS), considéré comme la stratégie de base du PNDS, pour l'offre des soins de santé essentiels et de qualité aux populations ;
- L'appui au développement des ZS qui comprend le développement des ressources humaines pour la santé, l'appui au secteur du médicament, la réforme du système financier du secteur de la santé, la construction et/ou réhabilitation des infrastructures sanitaires, l'équipement et l'implantation de nouvelles technologies, ainsi que l'amélioration de la gestion de l'information sanitaire ;
- Le renforcement du leadership et de la gouvernance ;
- Le renforcement de la collaboration inter sectorielle.

Afin de rationaliser les financements et d'en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience lors de l'affectation des ressources au niveau périphérique, le ministère de la Santé publique a fait réaliser une étude, avec l'appui de l'OMS, sur l'évaluation des coûts et la planification des ressources<sup>1</sup>. Cette étude avait pour objectif de déterminer le coût qui permet d'assurer les soins de qualité à la population d'une zone de santé en y intégrant la lutte contre le VIH/SIDA et la trypanosomiase. De plus, l'étude devait tenir compte de la contribution de la communauté dans le financement de la santé, contribution qui s'élève à environ 6 USD par habitant et par an (selon la revue des dépenses publiques, le budget de l'État consacré à la santé s'élève à environ à 1 à 2 USD par habitant et par an).

<sup>1</sup> Ministère de la Santé publique « Rapport du Costing et la Planification des ressources de la Zone de Santé », Kinshasa.



# SANTÉ



Concernant le financement de ce secteur, l'apport de l'Union européenne aux zones de santé ciblées, à travers le 10<sup>ème</sup> FED, a permis d'accroître la part de l'aide internationale et donc d'augmenter le financement global de ces zones à environ 14 à 15 USD par habitant et par an. Le renforcement des capacités des structures locales de coordination a favorisé une meilleure utilisation de ces ressources, à travers les plans de développement sanitaire des zones de santé. Dans le cadre de la décentralisation prônée par la Constitution du 18 février 2006 et la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement du système de la santé, l'appui du PNDS au processus de la réforme de l'administration publique s'est avéré important pour le secteur de la santé.

Suite à plusieurs missions d'études réalisées par des experts internationaux, un consensus a émergé sur les quatre fonctions essentielles du niveau provincial et la structuration des divisions provinciales de la santé autour de ces quatre métiers, afin de soutenir la revitalisation des zones. Mise en application au cours de l'année 2014, cette organisation a été traduite sous forme de cadre organique rendu officiel par l'Arrêté ministériel du ministre de la Fonction publique, portant agrément provisoire du cadre et des structures organiques de l'administration du secrétariat général de la Santé publique. Cet arrêté est suivi par celui du ministre de la Santé publique portant organisation des divisions provinciales de la Santé en RDC.

C'est dans ce contexte que le ministère de la Santé a créé une cellule d'appui et de gestion (CAG), chargée de la gestion de la mise en œuvre des financements extérieurs en RDC. Cette cellule est dirigée par un coordinateur national et comprend d'une part des gestionnaires de projets spécifiques et d'autre part des unités d'appui en matière de passation de marché, d'approvisionnement et de suivi évaluation.

À la suite des missions d'évaluation de la CAG, réalisées en 2013 et visant à en apprécier l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la viabilité, une réflexion stratégique a été initiée sur sa réforme structurelle, de manière à la rendre plus efficace. Il s'en est suivi la publication de plusieurs arrêtés, portant restructuration de la CAG. Tous les gestionnaires des projets basés à la CAG ont été affectés au sein des directions du ministère de la Santé. C'est ainsi qu'il est prévu que le gestionnaire des projets FED, régisseur du devis-programme, soit rattaché à la Direction des études et planification (DEP), à partir de janvier 2015.

De plus, la coopération belge a, de son côté, prévu d'intégrer des fonds dans la convention de financement du Programme d'appui au PNDS (PA-PNDS), dans l'optique de soutenir le fonctionnement de cette cellule. Cette contribution est attendue.



## Projet santé 9<sup>ème</sup> FED



La convention de financement du projet santé 9<sup>ème</sup> FED (PS-9FED) a été signée le 12 décembre 2005 pour un montant global de 80 millions d'euros, avec une période opérationnelle qui s'est achevée le 31 décembre 2011.

La clôture des activités est totalement effective. Néanmoins, des audits concernant ce projet ont été réalisés en 2014 pour certains devis-programmes des établissements d'utilité publique. Comme mentionné dans les précédents rapports, le PS9FED a contribué énormément à l'amélioration de l'infrastructure sanitaire et de l'équipement biomédical. Le Projet santé 9<sup>ème</sup> FED a permis de démontrer que le financement basé sur les résultats améliore l'utilisation et la qualité des services de santé sous certaines conditions : réduction sensible de la tarification, inclusion d'indicateurs de qualité ou d'effectivité des services, régularité, promptitude et fiabilité des transferts d'argent, approbation préalable des budgets prévisionnels des formations sanitaires, documentation des fraudes et sanctions conséquentes.

La séparation des fonctions de programmation et gestion fiduciaire a été concrétisée par la création d'un établissement d'utilité publique (EUP) dans chacune des 4 provinces du projet : « Fond d'Achat de services de santé » FASS et au niveau central « Fond de Développement des services de santé » (FDSS). Ces EUP assurent la fonction de gestion fiduciaire pour le projet FED et progressivement aussi pour d'autres finance-

ments du secteur de la santé, tels que les fonds du GAVI<sup>1</sup>, Fonds mondial, Unicef, etc.

<sup>1</sup> Fonds de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation



## Projet d'appui au Plan national de développement sanitaire (PA-PNDS)

Objectif global : contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population dans le contexte global de la lutte contre la pauvreté

<b>Montant</b>	51.000.000 € et 2.857.442 €
<b>Date de signature</b>	09/07/2010
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, régie directe publique
<b>Date limite de signature des contrats et DP (D+6)</b>	08/07/2016
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de la Santé
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	08/07/2018
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	08/07/2020
<b>Maître d'œuvre délégué</b>	Cellule d'appui à la gestion (CAG)

Le projet d'appui au Plan national de développement sanitaire (PA-PNDS) est un projet du ministère de la Santé publique, financé par l'Union européenne dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED. La convention de financement a été signée le 9 juillet 2010, pour un montant initial de 51 millions d'euros. En 2014, par un avenant à la convention de financement, ce montant a été porté à 53,8 millions d'euros. Le supplément (soit 2,857 millions d'euros) a été apporté par le Royaume de Belgique, dans le cadre d'une coopération déléguée avec l'Union européenne.

En cohérence avec le Plan national de développement sanitaire (PNDS) qui est une émanation de la Stratégie de renforcement du système de la santé (SRSS), les résultats attendus du projet sont — au niveau national — la contribution de l'appui institutionnel du projet aux progrès vers une véritable politique sectorielle et — dans les provinces ciblées — l'amélioration de l'accès des populations et en particulier des populations défavorisées aux services de santé des formations sanitaires ciblées.

Ces résultats se déclinent en 3 volets : qualité des soins, accessibilité et renforcement de l'administration au niveau provincial.

Le projet est aligné sur le plan national sectoriel. Il cible tous les niveaux de la pyramide sanitaire en apportant principalement un appui technique et financier à 21 zones de santé, 3 divisions provinciales de la santé, 4 districts sanitaires, ainsi qu'à la cellule d'appui à la gestion (CAG) du ministère de la Santé publique (niveau central).

L'un des enjeux du PA-PNDS est l'appui à la mise en place de l'approche sectorielle (Swap), à travers le renforcement institutionnel de la CAG, l'amélioration de la couverture des services de santé et la qualité des prestations offertes à environ 3,5 millions de personnes ciblées ainsi



que la mise en place de mécanismes de financement de ces différentes structures, sur base d'une approche contractuelle liant la rémunération aux résultats.

La programmation quotidienne et annuelle est assurée par les équipes-cadres provinciales. Cette programmation est validée par les organes des comités de pilotage provinciaux. Les directions centrales du ministère de la Santé assurent la validation technique (normative) et la CAG/MSP analyse l'éligibilité financière des activités. Les engagements financiers qui en découlent (devis-programme, contrat de travaux, de fournitures, de services et de subvention) doivent être signés par l'Ordonnateur national et endossé par la délégation de l'Union européenne.

Lors de la mise en place des EUP, le FASS a été conçu comme mécanisme du tiers payant des soins de santé et le FDSS comme instrument pour le financement de la régulation, l'investissement et les programmes sociaux. Les dispositifs administratifs et financiers du PA-PNDS ont précisé que la gestion fiduciaire des fonds pour le niveau périphérique sera désormais confiée aux FASS, tandis que la gestion fiduciaire pour le niveau intermédiaire sera confiée au FDSS.

Ce projet est implanté dans 4 provinces de la RDC : le Kasai occidental, le Kasai oriental, le Nord-Kivu et la Province orientale. Les structures bénéficiaires du PA-PNDS sont :

**Au niveau central :** le Secrétariat général à la santé, la cellule d'appui et de gestion (CAG), la Direction d'études et planification (DEP), la Direction des soins de santé primaires (DSSP) et le Programme national d'approvisionnement en médicaments (PNAM) ;

**Au niveau intermédiaire :** les quatre (4) divisions provinciales de la santé et les quatre (4) centrales de distribution régionale (CDR) des médicaments essentiels (ASRAMES au Nord-Kivu, CADIMEBU en Province orientale, CADIMEK au Kasai occidental et CADIMEKO au Kasai oriental) ;

**Au niveau périphérique :** 21 zones de santé. La population couverte par ces zones de santé est passée de 2,5 millions d'habitants en 2010 à près de 3,5 millions d'habitants en fin 2014.

La couverture géographique du projet, en nombre d'habitants par zone de santé, se présente de la manière suivante :

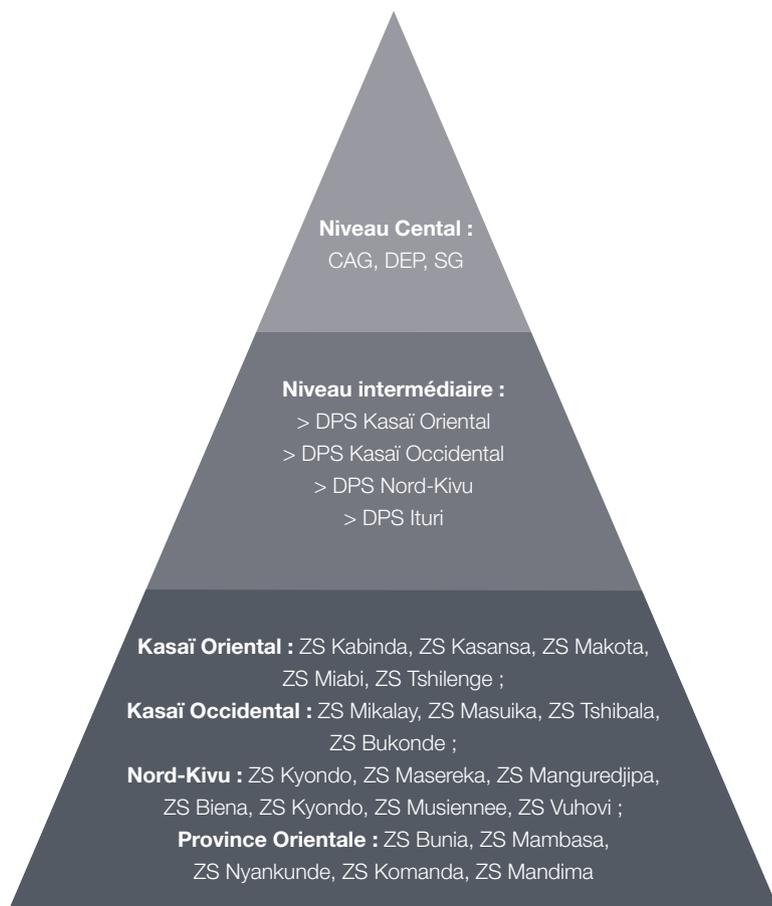
<b>Provinces / Nombre de Zones de Santé</b>	
<b>Kasai occidental</b>	<b>853 337</b>
Masuika	193 178
Bunkonde	105 354
Mikalayi	203 428
Tshibala	226 022
Tshikula	125 355
<b>Kasai oriental</b>	<b>848 166</b>
Kabinda	203 962
Tshilenge	217 326
Kansansa	142 953
Makota	169 069
Miabi	114 856
<b>Nord Kivu</b>	<b>848 470</b>
Kyondo	170 666
Musienene	219 093
Biena	100 155
Masereka	172 400
Vuovi	120 275
Manguredjipa	65 880
<b>Province Orientale</b>	<b>711 944</b>
Bunia	239 863
Nyankunde	92 868
Komanda	170 063
Mandima	123 440
Mambasa	85 710
<b>Total</b>	<b>3 261 917</b>

Dans les 4 provinces appuyées par le PA-PNDS, le projet a accompagné les équipes-cadres des provinces dans l'élaboration de leur plan de développement sanitaire ainsi que la production des plans de développement des zones de santé (PDZS) dans les 21 zones de santé appuyées. Cet appui a permis de dégager les premiers besoins des provinces à inclure dans la préparation des devis-programmes qui financent les activités du projet.

Ce programme est accompagné par une assistance technique qui prodigue des conseils techniques à la CAG, aux divisions provinciales, aux centrales de distribution des médicaments (CDR), aux EUP FASS et FDSS, ainsi qu'aux zones de santé.



**Figure 1 : Les structures du MSP appuyées par le PAPNDS au cours de l'année 2014**



Les actions du PA-PNDS en 2014 s'inscrivent dans l'appui à la dynamique globale du secteur de la santé. Elles sont marquées par :

- La publication du rapport de l'enquête « Démographie-Santé » qui démontre les avancées significatives en termes de réduction de la mortalité infantile et infanto-juvénile. Le pays doit cependant poursuivre les efforts afin de consolider les résultats obtenus et améliorer les indicateurs encore fort en retrait, tel que la mortalité maternelle ;
- L'appui à la maîtrise immédiate de l'épidémie du virus Ebola, déclarée dans la province de l'Équateur ;
- La poursuite de la mise en œuvre des réformes sectorielles, dont la réforme de l'administration publique au niveau intermédiaire du ministère de la Santé, et la publication des arrêtés portant la mise en place d'un cadre de gestion financière du secteur de la Santé.

Le projet a également enregistré des progrès significatifs au cours de l'année 2014 dans les domaines suivants :

#### **Appui à la gouvernance du secteur**

Le Programme d'appui au PNDS (PAPNDS) a appuyé le processus de réforme du niveau intermédiaire. Son apport financier et technique a permis au ministère de la Santé, d'une part, de



se doter d'un manuel de procédures administratives à l'usage des cadres de la Division provinciale de Santé (DPS) et du module de formation sur la gestion administrative dans une DPS et, d'autre part, de mettre en place l'assistance technique du projet qui va l'accompagner dans le processus de réforme.



Le PA-PNDS a poursuivi son appui au fonctionnement des organes de pilotage et de coordination du secteur de la santé dans les 4 provinces. Ces organes sont les Comités provinciaux de pilotage (CPP) et les conseils d'administration de 21 zones de santé.

De même, au niveau des zones de santé, les organes de gestion (Comités de gestion, Comités de direction des hôpitaux) et de participation communautaire (comités de santé) ont retrouvé de la vitalité tout au long de l'année 2014.

### **Appui au développement des zones de santé**

Avec les apports techniques et financiers du projet, les équipes-cadres des 21 zones de santé ont reçu les ressources nécessaires pour assurer leurs prestations d'encadrement et de pilotage du système de santé au niveau de leurs zones de santé respectives. On a alors enregistré dans les 21 zones de santé appuyées : une amélioration nette du leadership des équipes-cadre de zone de santé (ECZ), une amélioration de la couverture sanitaire.

La disponibilité des services et la qualité des soins dans les 21 hôpitaux généraux de référence et centres de santé ont progressé comme en témoignent les scores réalisés aux évaluations successives de la qualité.

### **Appui au développement des capacités des ressources humaines**

Au cours de l'année 2014, le PA-PNDS a financé des formations pour le renforcement des capacités du personnel de santé aussi bien des 4 divisions provinciales de santé que dans les 21 zones de santé.

### **Développement de l'infrastructure sanitaire et équipement**

Lancement des travaux de réhabilitation de huit hôpitaux généraux de référence (HGR), de la construction du centre de santé de Mambasa, de la construction de deux centrales de distribution régionale (CADIMEBU à Bunia & CADIMEK à Kananga) et du bureau de la division provinciale de santé (DPS) du Kasai oriental, dans la ville de Mbuji-Mayi. Malgré les retards enregistrés, plusieurs bâtiments devraient être livrés au cours du premier semestre de l'année 2015.

En marge de ces travaux, à travers la subvention des prérequis (réhabilitation sommaire et fourniture de petits matériels), près de 90 centres de santé et 15 HGR ont bénéficié de travaux de réhabilitation et de la fourniture en équipements médicaux. Ces travaux et équipements visent à améliorer l'environnement de travail et l'accueil des patients.

Toutes les structures en cours de construction/ réhabilitation seront fournies en équipements biomédicaux, véhicules (21), motos, mobiliers, matériels informatiques, panneaux solaires et groupes électrogènes.





### **Approvisionnement en médicaments essentiels et génériques**

L'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments essentiels a été au centre de l'action du projet PAPNDS en 2014. Dans les 21 zones de santé, tous les HGR et au moins 95 % des centres de santé ont été approvisionnés en médicaments essentiels de qualité, fournis par les centres de distribution régionale. Cela a permis aux patients, qui ont bénéficié des soins des formations sanitaires, de bénéficier également de médicaments à tarif subventionné par le pro-

jet, jusqu'à 60 % de leurs valeurs, en moyenne.

L'achat de prestations dans les formations sanitaires a été aussi un autre levier utilisé par le PAPNDS au cours de l'année 2014, pour subventionner les soins dans les formations sanitaires afin d'alléger la charge des coûts des soins des ménages.

De plus, le projet a soutenu la réalisation des études des coûts dans les hôpitaux, ceci dans le but d'asseoir le système de tarification forfaitaire des soins recommandés par le ministère de la Santé publique.

### **Appui au système d'information sanitaire**

Le système d'informations sanitaires dans les 21 zones de santé et dans les 4 divisions provinciales de la santé, comme outil d'aide à la prise de décisions, a bénéficié d'un appui du PAPNDS au cours de l'année 2014. Le projet a investi dans l'acquisition des outils de collecte de données pour toutes les formations sanitaires dans les zones de santé, dans du matériel informatique afin de réduire le temps de traitement des données et de production de l'information, et également dans la publication d'informations périodiques sous forme de bulletins provinciaux d'informations sanitaires.

La division provinciale du Nord-Kivu a réalisé en 2014, avec les ressources du projet, trois études de recherche opérationnelle. Ces études ont permis de mieux comprendre la situation et le vécu du personnel de santé en cas de décès maternel et de décès néonatal dans les hôpitaux de la province du Nord-Kivu. Il s'agit d'un apport important à la création de nouvelles connaissances pour maîtriser ces problèmes de santé.

Le PAPNDS s'est positionné comme instrument d'aide aux provinces dans la lutte contre les épidémies et contre certaines situations de catastrophes et d'urgence. En effet, le projet a prévu pour les quatre provinces des ressources pour faire face aux épidémies. Cela a permis à la Province Orientale de maîtriser rapidement l'épidémie de peste déclarée dans quelques zones de santé en Ituri, sauveguardant ainsi plusieurs vies humaines.



## Projet d'accélération des progrès vers les objectifs 4 et 5 du millénaire pour le développement (PAP-OMD 4 et 5)

- Objectifs globaux :
- Contribuer à réduire la mortalité maternelle de 549 à 322 décès maternels pour 1.000 naissances vivantes d'ici 2015.
  - Contribuer à réduire la mortalité infanto-juvénile de 148 à 60 décès pour 1.000 naissances d'ici 2015.

<b>Montant</b>	40.000.000 €
<b>Date de signature</b>	23/05/2013
<b>Mode de gestion</b>	Partiellement décentralisée et gestion conjointe avec Unicef
<b>Date limite de signature des contrats et DP(D+3)</b>	22/05/2016
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de la Santé
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	22/05/2018
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	22/05/2020
<b>Maître d'œuvre délégué</b>	Cellule d'appui et de gestion (CAG)

L'Union européenne a apporté un appui complémentaire de 40 millions d'euros au secteur de la santé, particulièrement pour l'atteinte des OMD 4 et 5 qui concernent la réduction de la mortalité infantile et maternelle.

Pour la RDC, ces fonds supplémentaires, portés par une convention de financement signée le 23 mai 2013, devraient générer des résultats plus tangibles et durables au niveau de la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et de l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5). Il s'agit notamment de contribuer à réduire la mortalité maternelle de 549 à 322 pour 100.000 naissances vivantes et la mortalité infanto-juvénile de 148 à 60 décès pour 1000 naissances, d'ici 2015.

Le projet a octroyé des subventions aux EUP destinés aux interventions dans les 4 provinces couvertes et à un appui au niveau central [à la CAG et à la Direction d'études et planification (DEP)]. Les volets équipements médicaux, chaîne de froid et supplément nutritionnel seront mis en œuvre par l'UNICEF au travers d'une convention de contribution signée en décembre 2013 avec l'Union européenne.

Le démarrage effectif des activités est prévu le 1<sup>er</sup> février 2015.

### Lutte contre les violences sexuelles en République démocratique du Congo

Il est reconnu que les violences sexuelles en République démocratique du Congo ont été observées depuis 1996, année qui marque le début des conflits dans la région des Grands Lacs. Bien que toutes les régions de la RDC soient concernées, ces violences touchent particulièrement l'est du pays.

La lutte contre les violences sexuelles s'est depuis institutionnalisée grâce :

- au renforcement de l'arsenal juridique comprenant la protection de la femme, la famille et l'enfant, les lois sur les violences sexuelles et les lois portant protection des enfants et des personnes vivant avec le VIH;
- à la création de la cellule stratégique de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant (CPFE) et d'autres mécanismes de lutte contre les violences.

Présente dans le domaine de la lutte contre la violence sexuelle avec ECHO au travers de la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de violences sexuelles (VVs), de la sensibilisation communautaire et la réinsertion sociale, l'Union européenne s'est engagée à appuyer la lutte contre les violences sexuelles en finançant plusieurs autres projets.

## Projet d'amélioration des soins de santé aux victimes de violences sexuelles dans l'est de la République démocratique du Congo – Formations cliniques des prestataires de soins

Objectif global : Améliorer la qualité de la prise en charge (PEC) médicale et psychosociale des VVS par la mise en place des services de soins intégrés de qualité.

<b>Montant</b>	2.000.000 € + 1.500.000€
<b>Date de signature</b>	23/05/2013
<b>Mode de gestion</b>	Centralisée
<b>Date limite de signature des contrats</b>	–
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de la Santé
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	23/05/2016
<b>Maître d'ouvrage</b>	DUE
<b>Date limite d'exécution</b>	23/05/2018
<b>Maître d'œuvre délégué</b>	DPS

Initialement dimensionné pour couvrir deux zones de santé, la zone d'intervention de ce projet de 3,5 millions d'euros (convention de financement signée en mai 2013 – avenant complémentaire de 1,5 million d'euros) s'est étendue vers plusieurs autres zones victimes également de conflits armés. Les périodes de mise en œuvre arriveront à échéance, respectivement, le 23 mai 2016 et le 23 mai 2018. Le projet vise l'amélioration de la couverture en soins de santé de qualité, en faveur de la population de 24 zones de santé des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de la Province orientale.

Le volet relatif au renforcement des compétences du personnel de santé a été intégré au projet notamment pour les aspects de prise en charge clinique des victimes de violences sexuelles et des patients nécessitant des soins gynéco-obstétriques et urologiques de qualité.

Ce projet est mis en œuvre par une ONG internationale qui, au cours de l'année 2014, a réalisé les activités suivantes :

- La mise en place d'une dynamique de formation clinique continue ;
- La mise en place de centres provinciaux de formation clinique continue ;
- La formation de 38 médecins pour une prise en charge gynéco-obstétrique et chirurgicale des fistules ;
- la production d'un référentiel du médecin gynéco-obstétricien ;
- L'organisation du stage de deux médecins à l'hôpital universitaire Erasme à Bruxelles ;
- L'identification des besoins en travaux qui permettent d'améliorer l'infrastructure existante pour une meilleure qualité des soins.



## Initiative pour lutter contre les violences basées sur le genre (VBG) en RDC - Femmes et Hommes, progressons ensemble

Objectif global : appuyer le gouvernement congolais et les populations locales à adopter une nouvelle approche des relations hommes / femmes visant à une société congolaise plus harmonieuse et prospère afin de lutter efficacement contre les violences basées sur le genre (VBG).

<b>Montant</b>	20.000.000 €
<b>Date de signature</b>	07/11/2013
<b>Mode de gestion</b>	Centralisée
<b>Date limite de signature des contrats</b>	07/11/2016
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère du Genre
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	07/11/2017
<b>Maître d'ouvrage</b>	DUE
<b>Date limite d'exécution</b>	07/11/2019
<b>Maître d'œuvre délégué</b>	DPG

Depuis octobre 2013, le gouvernement de la RDC, l'Union européenne, l'UNICEF et la GIZ ont initié la mise en œuvre du programme «Femmes et Hommes progressons ensemble», un programme de 25 millions d'euros dont une contribution de 5 millions de l'UNICEF, novateur et de haute portée politique qui répond aux Violences basées sur le Genre (VBG), à travers une approche holistique et durable.

Cette approche consiste à agir sur les causes profondes des VBG, en vue d'obtenir des résultats pérennes dans la perception du rôle et de la position de la femme et de l'homme dans la société congolaise. Ce programme ambitieux veut agir sur le changement des comportements et des mentalités, le renforcement de l'autonomisation des femmes, le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que de la Police nationale congolaise (PNC).

Ce projet, lancé officiellement le 1<sup>er</sup> avril 2014 par madame la ministre du Genre, se décline en 4 composantes :

- contribuer au changement des normes sociales et des comportements individuels et

collectifs pour favoriser une nouvelle perception de la masculinité et de la féminité dans la ville/province de Kinshasa et la province du Bandundu ;

- contribuer à une meilleure répartition du pouvoir économique et du rôle social des hommes et des femmes dans les zones ciblées à Kinshasa et au Bandundu ;
- renforcer les acteurs actifs dans la lutte contre les violences basées sur le genre (État et société civile) et les structures de coordination à Kinshasa et au Bandundu ;
- appuyer les secteurs sécuritaires (police) et judiciaires afin d'offrir un cadre protecteur amélioré pour les victimes de VBG, pour les femmes, les hommes et les enfants dans les provinces de Kinshasa, Bandundu et Maniema.

La mise en œuvre des trois premières composantes a été confiée à l'UNICEF tandis que la composante 4 est mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

Dans sa phase de pré démarrage, deux missions d'étude ont été organisées au cours de l'année 2014. Ces missions avaient pour but de produire une base de données des indicateurs clés, nécessaires pour le suivi-évaluation du projet.

Le premier comité de pilotage du programme s'est tenu le 16 mai 2014 sous la présidence de la ministre du Genre, de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Il avait pour objectif de valider le cadre logique, les zones d'intervention sélectionnées par les experts et le calendrier opérationnel.

En 2014, le programme a contribué à l'élaboration d'un plan de communication ainsi qu'un manuel de compétences de vie courante qui intègre les aspects genre pour les écoles primaires. En outre, des outils de collecte de données ont été définis pour évaluer les attitudes, valeurs et pratiques au regard de l'égalité de genre en milieu scolaire.

Des émissions interactives pour la promotion du genre avec les enfants reporters ont été produites et diffusées au niveau de Kinshasa et du Bandundu. Aussi, lors de la journée internationale de la femme, plus de 20.000 filles et garçons des écoles de Kinshasa ont été sensibilisés aux notions du genre.

Pour contribuer à une meilleure répartition du pouvoir économique et du rôle social des hommes et des femmes dans les zones ciblées des provinces de Kinshasa et Bandundu, une cartographie sur l'offre et la demande en micro financement a été élaborée.

Suite à l'analyse rapide des institutions de micro crédits dans les deux provinces pilotes et de l'analyse de l'offre et de la demande en financement inclusif, un programme de micro crédits de 2 ans a été lancé et a été bénéfique pour près de 85.000 personnes.





S'agissant de l'autonomisation de la femme en milieu rural, une organisation locale a été identifiée pour la mise en œuvre, pour une durée initiale de trois mois, d'un cadre pilote de formation en entrepreneuriat féminin, transformation de produits agricoles et gestion domestique à Bandundu au bénéfice de 50 femmes et hommes.

Le renforcement des structures étatiques a consisté durant cette première année en la formation en genre de 30 directeurs-chefs de division et autres entités étatiques. Le programme a également formé, sur le genre, 60 cadres du ministère national et des ministères provinciaux en charge des questions liées au Genre. À l'issue de cette formation, 224 intervenants hommes et femmes ont été formés sur le genre, dans les huit zones d'intervention en vue d'intégrer ces aspects dans l'accompagnement de leurs communautés respectives (formation en cascade).

Au niveau de Kinshasa, 55 assistants sociaux ont appris à intégrer le genre dans l'accompagnement des volontaires communautaires et dans le référencement des cas de VBG. Pour le Bandundu, 52 assistants sociaux ainsi que 30 volontaires communautaires à Kikwit et Kenge ont également été formés.

Le ministère du Genre, la Famille et l'Enfant et les organisations de la société civile ont été impliqués dans le processus de révision du code de la famille et ont organisé des séances de plaidoyer pour la modification dudit code.

Le programme a contribué à la formation de 30 journalistes (18 femmes et 12 hommes) qui ont élaboré un plan média pour faire connaître le code en révision au public. Plusieurs personnes (hommes, femmes, jeunes filles) ont été directement sensibilisées sur le code de la famille en cours de révision.

En ce qui concerne la composante 4, la GIZ a effectué un état des lieux pour recueillir les données détaillées, selon les indicateurs du cadre logique. Sur base de ces résultats, les activités ont été planifiées en coopération avec les par-

tenaires de la Police nationale congolaise des provinces de Kinshasa, Bandundu et Maniema et du département de Lutte contre les violences sexuelles et Protection de l'Enfant (VSPE) du Commissariat général.

Conformément à la planification, une formation de base en VBG au profit de 103 policiers et une formation en management au profit des 55 personnes ont été organisées en étroite collaboration avec la Police nationale congolaise.

#### **Autres activités liées au Genre**

Au cours de l'année 2014, en appui au gouvernement congolais dans sa lutte contre les inégalités dues au genre, trois déléguées du ministère du Genre ont reçu un appui de la COFED, au travers du projet de facilité de coopération technique (TCF). Ces dernières ont en effet participé à la 58<sup>me</sup> session de la Commission de l'ONU sur les conditions de la femme, organisée à New York, dont le thème était : « *Les défis et les réalisations des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sur la participation des femmes et des filles à l'éducation, la formation, la science et la technologie, y compris la promotion de l'égal accès des femmes au plein emploi et à un travail décent.* ».

En septembre 2014, la Commission européenne a diligenté une mission d'évaluation de l'état des lieux de la composante Genre dans les projets financés par l'UE. Le rapport de cette mission est attendu.

## Composante santé du Projet d'appui au STAREC (programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés)

Objectif global : contribuer à assurer des soins de santé de qualité à toute la population, en particulier aux groupes vulnérables, en vue de combattre les grandes endémies et les maladies non transmissibles

<b>Montant</b>	5.155.000 € (composante santé)
<b>Date de signature</b>	10/03/2011
<b>Mode de gestion</b>	Décentralisée, régie indirecte privée
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	09/03/2014
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	09/03/2015
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	09/03/2017

Financé sur les fonds de l'enveloppe B (dite non programmable) du programme indicatif du 10<sup>ème</sup> FED, le projet d'appui au « Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) » est exécuté dans le district sanitaire d'ARU.

Celui-ci a démarré en 2011 et couvre 13 zones de santé dont la population est estimée à 1.832.000 habitants.

Ce projet dispose d'une enveloppe de 5.155.000 euros dans le cadre d'un contrat de subvention signé avec l'ONG Malteser international. Sa durée a été portée à 43,5 mois, après deux prolongations de 7 mois et demi au total.

Les résultats attendus de la composante Santé du Programme STAREC sont les suivants :

- Le développement des zones de santé prioritaires est accéléré ;
- Les piliers du système de santé sont renforcés ;
- La gouvernance et le leadership dans le secteur sont renforcés ;

- La réhabilitation/construction des structures sanitaires, ainsi que leur équipement est effective.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, Malteser international a réalisé plusieurs activités au cours de l'année 2014 notamment :

- Les activités réalisées dans le cadre du processus d'évaluation et de renforcement de la qualité des services (PERQS) sur l'aménagement des bâtiments et l'assainissement du milieu hospitalier en vue de l'amélioration du confort des malades ; la dotation des hôpitaux généraux de référence (HGR) en petits équipements et matériels, à Logo, Aru, Adi, Nyarambe et Ngote ;
- L'encadrement et l'appui technique à travers la mise en place d'outils de prise en charge des soins et de gestion, la formation des prestataires de soins, l'accompagnement de proximité des équipes-cadre de zones, HGR, mutuelle de santé, etc. ;

- La gestion des médicaments subventionnés à travers quatre lignes de crédit dont trois ont été entièrement consommées ;
- L'appui institutionnel en matière d'impression de nouveaux canevas SNIS<sup>1</sup> ainsi que leur distribution aux zones de santé ; l'appui pour la tenue de l'atelier de planification annuelle opérationnelle 2014 pour les 13 zones de santé et l'organisation des Conseils d'Administration dans ces 13 zones de santé, ainsi que diverses autres réunions ;
- L'amélioration des infrastructures et l'acquisition d'équipements : construction d'un dispensaire au centre de santé Ariwara Etat, réhabilitation du pavillon de chirurgie de l'HGR Aru, remise officielle aux bénéficiaires des nouveaux bâtiments de centres de santé de Amee et Kambala. De plus, 5 hôpitaux (Adi, Aru, Logo, Ngote et Nyarambe) et 5 centres (Amee, Ariwara, Kambala, Mahagi Port Etat et Otha) ont été dotés en équipements et matériels ci-après: 227 matelas d'hôpitaux, 77 lits d'hôpitaux, 20 kits d'accouchement, 3 kits solaires complets pour HGR Aru, Logo et Ngote, des balances/pèse-personne et pèse-bébé, 2 générateurs de 8 KVA aux HGR de Ngote et de Nyarambe, 113 armoires métalliques, 20 paravents et 7 lits d'examen.



<sup>1</sup> Système national d'information sanitaire



# ENVIRONNEMENT



Gouvernance

Infrastructures

Santé

Environnement

Les changements majeurs survenus ces dernières années sur notre environnement ont une incidence sur tout le complexe écosystémique et particulièrement sur les espèces qui les peuplent. Cette fracture au sein de la diversité biologique affecte le fonctionnement normal de la planète en perturbant le maintien des équilibres naturels, dans un système global où chaque élément est en interdépendance.

De ce point de vue et selon le principe d'auto assimilation, il est difficile de prédire les retombées de ces mutations avec exactitude. On assiste de plus en plus sur le continent à la diminution de façon irréversible des surfaces agricoles.

Face à ce phénomène, les solutions proposées passent inévitablement par la préservation et la gestion durable des écosystèmes.

À ce titre, le programme indicatif national du 11<sup>ème</sup> FED comprend l'environnement et l'agriculture durable comme un des secteurs de concentration ; ceci étant en adéquation avec la politique du gouvernement de la RDC qui consiste à protéger et à gérer durablement les ressources forestières, la biodiversité et les ressources en eau, dans le but d'en assurer le renouvellement et d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Avec des engagements d'environ 70 millions d'euros, entre 2004 et 2014, dédiés à la sauvegarde des aires protégées, inscrites par ailleurs au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, l'Union européenne demeure un partenaire majeur dans ce secteur en République démocratique du Congo. Les initiatives entreprises au niveau national et régional ont eu pour rôle d'appuyer les structures étatiques en vue de leur permettre de reprendre le contrôle et la gestion de larges portions d'aires protégées en péril, avec une contribution importante au retour de la légalité.

## Projet d'appui a la politique nationale de conservation et gestion de la forêt et de la biodiversité

Objectif global : contribuer à l'amélioration de bonne gouvernance économique des ressources naturelles, la gestion durable des aires protégées ; et la préservation de la biodiversité de la RDC

<b>Montant</b>	33.360.000€
<b>Date de signature</b>	30/03/2009
<b>Mode de gestion</b>	Partiellement décentralisée, volet formation: ONG internationales /convention de contribution ; volet conservation : ONG et volet
<b>Date limite de signature des contrats et DP</b>	29/03/2012
<b>Maître d'œuvre</b>	Ministère de l'Environnement
<b>Date limite de mise en œuvre opérationnelle</b>	30/09/2016
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ordonnateur national
<b>Date limite d'exécution</b>	30/09/2018
<b>Maître d'œuvre délégué</b>	Cellule d'appui à la gestion (CAG)



La revue de la convention de financement du programme réalisée en 2013 a été conduite selon les critères traditionnels de l'OCDE, en l'occurrence la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, l'impact et la viabilité.

Cet exercice a permis de relever qu'à la fin de la période de mise en œuvre opérationnelle du programme, les interventions financées par le FED ont produit et continuent à produire un impact au niveau local, national, régional et international. Les impacts des actions sont certainement observés pour au moins quatre des six projets (ERAIFT, UNIKIS, parc national de la Garamba et parc national des Virunga).

C'est ainsi que, trois des quatre sites, appuyés par le 10<sup>ème</sup> FED, sont aujourd'hui gérés par des organisations professionnelles privées spécialisées dans le domaine de la conservation. Il s'agit des parcs nationaux de la Salonga, de la Garamba et des Virunga.

La recherche d'un partenaire privé en vue de la gestion du quatrième parc, le parc national de l'Upemba, fait actuellement l'objet de discussions entre l'ICCN et ses partenaires. Tous envisagent un appui plus large qui regroupe les





parcs nationaux de l'Upemba et de Kundelungu, leurs «zones annexes», ainsi que trois domaines de chasse.

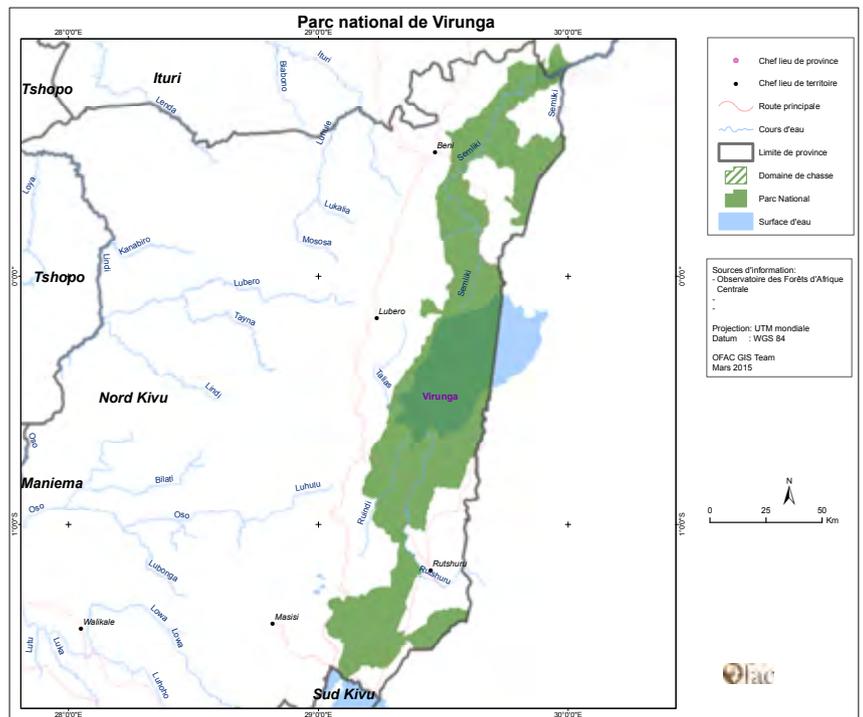
Par ailleurs, la formulation du nouveau projet pour le 11<sup>ème</sup> FED, dont l'intitulé est « Environnement et agriculture durable », a été initiée en 2014 avec la mobilisation d'une mission qui a rendu une première ébauche de son rapport, à l'occasion d'un atelier de restitution.

### Parc national des Virunga

Avec un potentiel touristique considérable, le parc national des Virunga est le plus vieux parc de la RDC (1925). D'une densité moyenne de plus de 400 habitants au kilomètre carré, le parc subit de lourdes pressions de la part de la population et des groupes armés qui y exercent un braconnage permanent.

En outre, après une phase d'exploration récente, il n'est pas exclu que la partie centrale du parc fasse l'objet d'un projet d'exploitation pétrolière, susceptible d'engendrer des effets encore méconnus et peu maîtrisés. Le parc revêt également une importance toute particulière en raison de sa localisation limitrophe et son intégration dans un vaste complexe transfrontalier d'aires protégées contiguës.

Au cours de l'année, les actions destinées à rétablir durablement le fonctionnement et la gestion du parc se sont poursuivies, ce qui a contribué à valoriser davantage les ressources naturelles, tout en assurant la fourniture de services écologiques au bénéfice des communautés locales.





La mise au point du plan de gestion et des manuels de procédures du parc ainsi que leur mise en œuvre à travers une planification annuelle constituent autant de résultats majeurs atteints au cours de la mise en œuvre du contrat de subvention avec l'ONG Africa Conservation Fund (actuellement dénommée Virunga Foundation<sup>1</sup>), sur la base du partenariat public-privé conclu avec l'ICCN. Le contrat de gestion entre ces derniers a été renouvelé en 2010, pour la période 2011-2021.

<sup>1</sup> <http://virunga.org/who-we-are-2/>

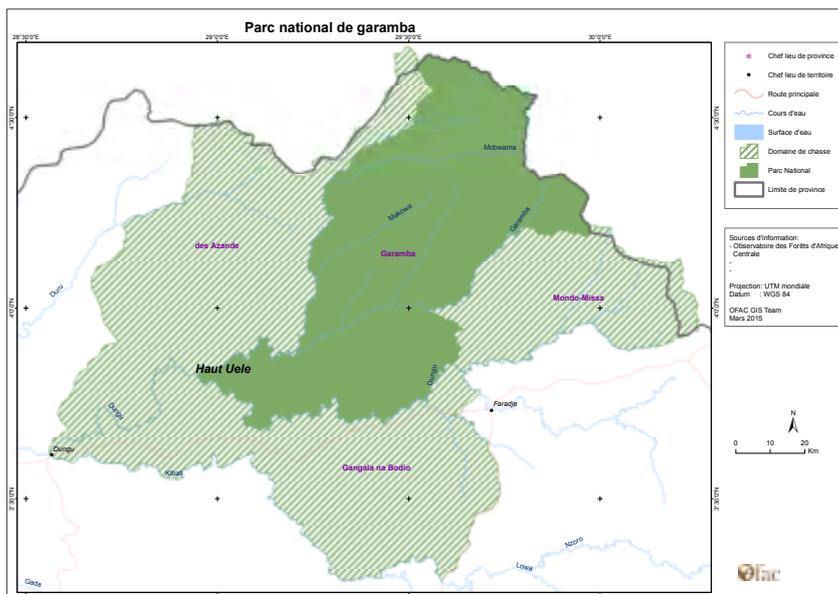
### Parc national de la Garamba

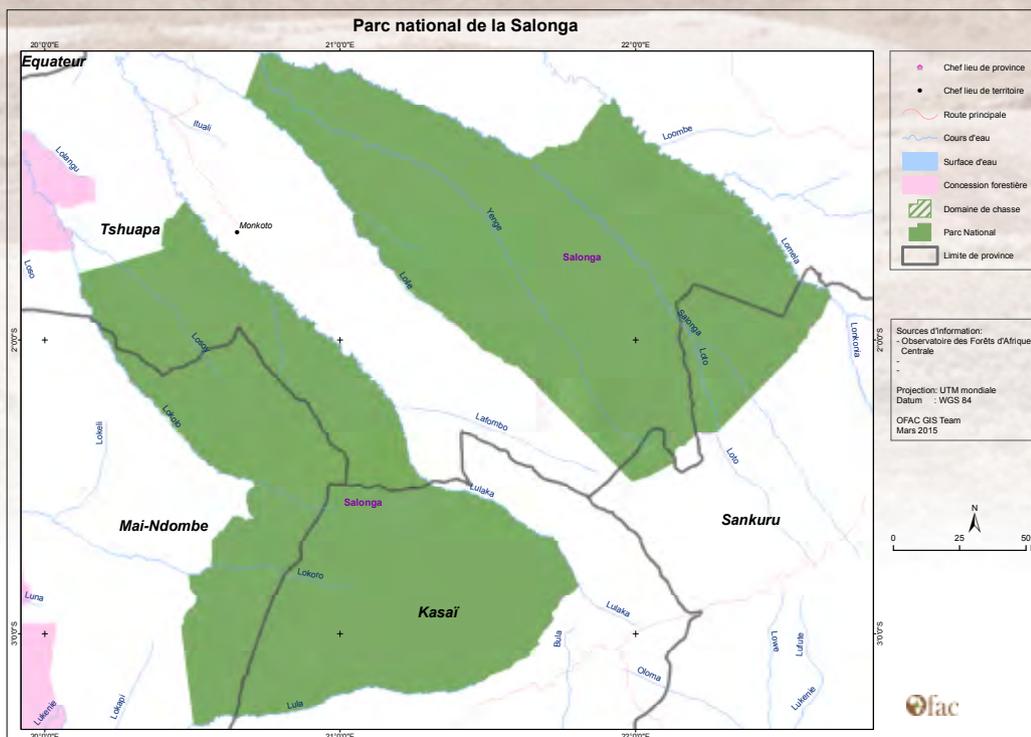
Créé en 1938, le parc national de la Garamba fut déclaré site du Patrimoine mondial par l'UNESCO en 1985. Il a été intégré à la liste des patrimoines en péril en 1996, compte tenu du taux élevé du braconnage qui engendre continuellement une réduction sensible des espèces endémiques du parc.

Ce parc est mondialement célèbre pour avoir abrité et valorisé la première et unique station de domestication de l'éléphant africain. Il faut souligner que son isolement complique son accès et rend la logistique complexe et coûteuse.

En effet, l'avion reste l'unique moyen d'y accéder. Néanmoins, grâce aux appuis du FED, ainsi que l'expérience du partenariat public-privé, les actions ci-dessous ont été entreprises au cours de l'année 2014 :

- Élaboration d'un plan de gestion général et d'un business plan ;
- Réhabilitation d'anciens bâtiments et construction de nouveaux bâtiments pour le service de gestion, l'accueil, les postes de patrouilles et les logements ;
- Restructuration de la lutte anti-braconnage et mise en place de stratégies de surveillance adaptées ;
- Suivi écologique avec recensements réguliers et monitoring permanent des espèces-clés animales ;
- Plusieurs activités de visibilité notamment





site web<sup>2</sup> ; nouveau livre sur le parc ; nombreux reportages dans les médias internationaux ;

- Réalisation d'activités génératrices de revenus en faveur des populations riveraines, telle que la remise de 96 machines à briques à la population de la chefferie Wando ;
- Conduite de plusieurs campagnes de sensibilisation environnementale pour aider la population dans la conservation communautaire.

### Parc national de la Salonga

Le Parc national de la Salonga (PNS), d'une superficie de 36.000 km<sup>2</sup>, est le plus grand parc d'Afrique et le deuxième parc forestier tropical au monde. Il est composé de deux grands blocs forestiers séparés par un étroit corridor d'environ 40 km de largeur.

D'un point de vue administratif, le PNS s'étend au sein de quatre provinces : le Bandundu, l'Équateur, le Kasai oriental et le Kasai occidental. La population vivant dans la zone périphérique du PNS s'élève à environ 300.000 habitants.

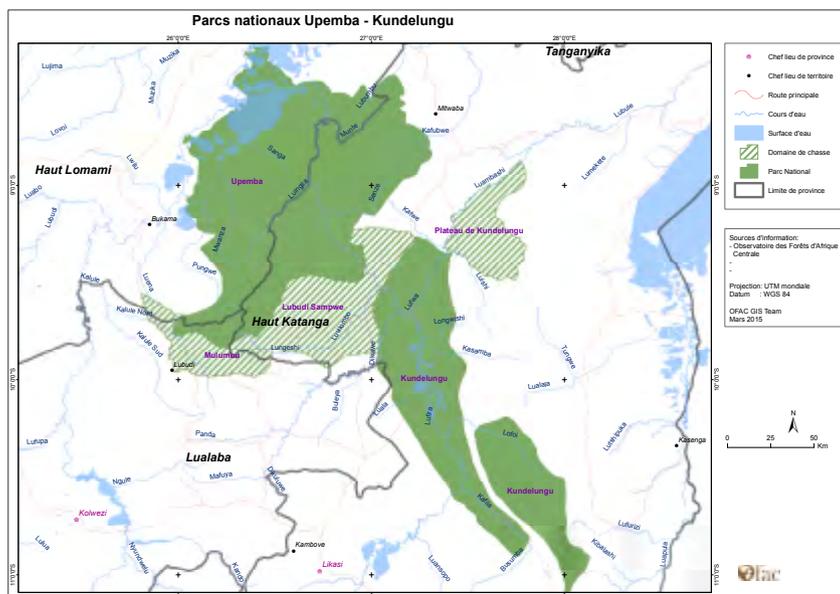
L'appui au parc de la Salonga vise la sauvegarde de la biodiversité et contribue au développement durable des zones riveraines.

Malgré les difficultés logistiques d'intervention au sein du parc, dues à son enclavement et la difficulté permanente inhérente au respect de la planification, un grand effort a été fourni dans la

poursuite des constructions des bâtiments administratifs.

Sous l'impulsion de l'Institut congolais pour la conservation de la nature, le projet a pu trouver dans la collaboration avec les forces armées de la RDC, des moyens supplémentaires pour la lutte contre le braconnage.

Au courant de l'année sous revue, l'accent a été mis sur la finalisation du plan de gestion du Parc, ainsi que la réalisation d'une mission d'expertise en vue de valoriser les travaux de construction restants devant être effectués sur le site. Il s'agissait également de réaliser un inventaire exhaustif de tout le matériel et matériaux acquis dans le cadre de l'action.



<sup>2</sup> [http://www.african-parks.org/Park\\_5\\_Garamba.html](http://www.african-parks.org/Park_5_Garamba.html)

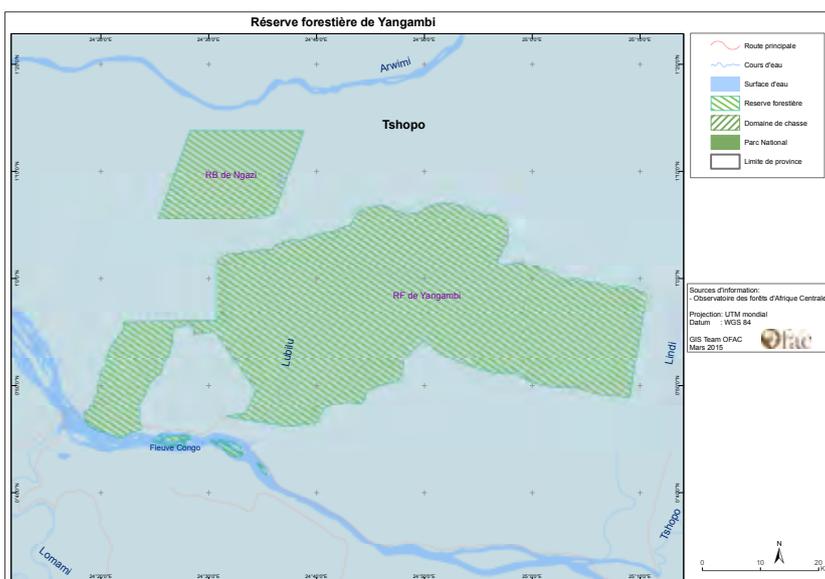


Le paiement de la prime de retraite des gardes ICCN du parc s'est poursuivi tout au long de l'année.

### Parc national de l'Upemba

Ce parc se situe à la rencontre de deux grandes zones biogéographiques : la guinéenne et la zambézienne ; ce qui lui vaut, outre les caractères spécifiques de sa végétation, de posséder une faune typique et variée. Malheureusement, en raison de la perte d'habitats, de la pression de la chasse et du braconnage, la région du parc national de l'Upemba (PNU) a déjà perdu un nombre important de grands mammifères. L'appui communautaire au PNU a débuté en septembre 2010 et a fait l'objet d'un contrat de subvention avec la Société Zoologique de Francfort (SZF). Les activités de terrain ont été achevées en septembre 2013, mais l'appui au personnel du Parc s'est poursuivi jusqu'en juillet 2014.

La raréfaction de la grande faune et l'absence de capacité d'accueil touristique dans les parcs a incité plusieurs investisseurs privés à établir des « sanctuaires » clôturés – à l'instar des « *game ranches* » sud-africains – peuplés d'animaux sauvages importés de Zambie. Ces sites,





souvent dotés d'un lodge, accueillent de nombreux visiteurs des centres urbains katangais en quête de nature. Ce cheptel sauvage s'est accru à tel point que la capacité de charge de ces réserves privées a atteint son seuil limite. L'espoir des gestionnaires est de pouvoir relâcher, aussi tôt que possible et dans de bonnes conditions, une partie des animaux dans les parcs.

Au cours de l'année 2014, le plan de gestion du parc a été validé et une brochure touristique ainsi que la cartographie du parc ont été produites. De même, les infrastructures d'accueil ont été améliorées à Lusunga et l'animation des comités de dialogue en appui à des microprojets s'est poursuivie.

#### **Appui à l'ERAIFT (convention avec UNESCO)**

L'objectif spécifique de cette composante est le renforcement durable du capital humain, en l'occurrence des étudiants et personnes formés dans le domaine de la conservation, de l'aménagement et de la gestion des forêts et des territoires tropicaux, suivant une approche systémique, interdisciplinaire, dans le cadre sous régional (Afrique centrale) et régional (Afrique subsaharienne).

Au cours de l'année 2014, l'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) a poursuivi ces activités de formation, notamment, l'organisation par le Conseil académique, du quatrième séminaire doctoral réunissant tous les doctorants de l'ERAIFT2014, ceci dans le cadre du suivi des activités de recherche. Sur les 32 doctorants que compte l'ERAIFT, 18, y inclut ceux du programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo) étaient présents à ces assises.

En vue d'augmenter l'efficacité de l'École en renforçant les effectifs formés pour le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), depuis la cinquième promotion, l'ERAIFT a mis en place des promotions dites « chevauchantes ». Trente-cinq participants provenant d'Haïti et de 13 pays d'Afrique, dont Madagascar, et les îles Comores ont constitué la 8<sup>ème</sup> promotion.

#### **Appui au CIFOR (convention avec l'UNIKIS)**

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la capacité de gestion des écosystèmes forestiers, par des appuis en faveur de la formation et de la recherche forestière à l'Université de Kisangani. L'inertie initiale et l'héritage du projet REAFOR (Relance de la recherche agricole et forestière) ainsi que les conditions difficiles de travail à Kisangani continuent de peser sur le projet, sans toutefois menacer l'atteinte de son objectif.

L'année sous revue a été marquée par l'aboutissement de contrats et de conventions avec des partenaires belges et le Centre de Recherche Forestière Internationale CIFOR, ainsi que le développement de partenariat et passerelles avec les institutions de recherche et les projets de recherche/développement actifs dans la région. Ces institutions et projets bénéficient de l'appui au CIFOR, jusqu'à décembre 2015. Il s'agit du Jardin botanique de Meise, du VLIR (Vlaamse Interuniversitaire Raad ou Conseil interuniversitaire) et du Centre de suivi et de la biodiversité (CSB), piloté par le Musée royal d'Afrique centrale (MRAC).

À défaut de budget, le lancement et l'encadrement de la seconde cohorte de doctorants, prévus pour cette période, s'est limité à un appui scientifique.





## Forêts et Changements Climatiques au Congo (FCCC)

Mis en œuvre par le CIFOR, le projet « Forêts et changement climatique au Congo » est financé par les ressources du Global Climate Change Alliance<sup>3</sup> (GCCA). Il est doté d'un financement de 14.000.000 euros et s'étend sur une période de quarante-sept mois, de février 2013 à dé-

cembre 2016. Ses activités sont essentiellement concentrées dans la Province Orientale (Université de Kisangani et ses alentours présentant des intérêts en termes de lutte contre le changement climatique et de recherche forestière) et dans la province du Nord-Kivu (plantations agroforesteries, réhabilitation des forêts naturelles, appuis aux universités de Goma et de

<sup>3</sup> Alliance Mondiale contre le Changement Climatique



Au niveau de la composante formation, deux groupes de candidats au Master en sciences ainsi que dix nouveaux doctorants sont appuyés par le projet FCCC. Avec la sélection des formateurs et des bénéficiaires, la formation continue est programmée pour le début de l'année 2015.

### Programme indicatif régional/Afrique centrale (PIR/AC)

Le programme ECOFAC<sup>4</sup> V fait intervenir la CEEAC, Ordonnateur régional (maître d'ouvrage), et le RAPAC, maître d'œuvre pour les axes concernant l'appui aux aires protégées et le renforcement de capacités.

C'est à ce titre que sont mises en œuvre les activités au sein du parc national de la Salonga dans le cadre de son contrat de subvention – Actions extérieures de l'Union européenne – FED/2010/234-897 portant appui au PNS à travers le programme indicatif national et le programme ECOFAC V.

Afin de marquer la fin de l'intervention du RAPAC, une mobilisation de la mission infrastructure a été nécessaire pour dresser un état des lieux des infrastructures réalisées dans le parc et ses abords immédiats (couloir de Monkoto).

Cette période a été particulièrement marquée par la remise et reprise entre le RAPAC et l'ICCN de tous les travaux en cours ; la réalisation de l'inventaire global du patrimoine et l'audit final du projet.

Butembo). Une intervention est également prévue dans la province du Sud-Kivu, sous la forme d'un appui à l'Université de Bukavu.

Le projet a prit un retard de six mois dans le développement des infrastructures, cependant, la mise en place d'un plan stratégique de développement des infrastructures sur le campus a été bénéfique et a réduit l'impact négatif du retard enregistré.

<sup>4</sup> Écosystème forestier d'Afrique centrale



## Passation des marchés en engagements spécifiques – année 2014



Les activités liées à la passation des marchés sont en constante augmentation depuis 2011. L'année 2014 n'a pas dérogé à cette tendance. Des améliorations ont été observées dans la qualité des différents résultats, et ce, grâce à des stratégies mises en place par la COFED, notamment, dans le renforcement des techniques de contrôle qualité des dossiers d'appels d'offres, d'évaluation des offres ainsi que de suivi des processus de lancement des marchés, jusqu'à la contractualisation. Des initiatives ont été prises en faveur des projets, en vue de renforcer leurs capacités en rapport avec la passation des marchés. Outre les formations sur le tas, un recueil de bonnes pratiques a été constitué et partagé.

En 2014, comme l'indique le tableau ci-dessous, ce sont les marchés de fournitures qui ont été majoritairement attribués. La part des contrats accordés aux entreprises congolaises pour ce type de marché est de 71%. Les réalisations pour chaque type de marché, par province et par bénéficiaire, peuvent être décrites comme suit :

### Marchés de fournitures

- les tribunaux de commerce de Butembo (Nord Kivu), Boma (Bas-Congo) Kolwezi (Katanga) et Kananga (Kasaï occidentale) construits par le FED ont bénéficié d'équipements informatiques, bureautiques et mobiliers ;
- le ministère de la Justice a reçu des équipements informatiques, bureautiques et des mobiliers dans les provinces ci-après : Kinshasa pour le nouveau palais de justice, Bas-Congo, et Kasaï occidental ;
- la DGDA, la DGRAD, la DCP et la DTO Kinshasa ont été renforcées en équipements informatiques et réseaux dans les provinces de Kinshasa et Katanga dans le cadre du PAMFIP. Parmi ces structures, la DGRAD, la DCP et la DTO ont été équipées d'un progiciel de gestion ;
- Les structures de santé des provinces du Nord-Kivu, Province orientale, Kasaï oriental et Kasaï occidentale ont bénéficié de 17 véhicules tout terrain, dans le cadre du PAPNDS.

### Marchés de travaux

- La construction des bâtiments de la DGRAD à Lubumbashi dans la province du Katanga ;
- La réhabilitation et la construction des bâtiments de la DCP, DGRAD et DTO à Kinshasa ;
- La construction de deux bureaux de douanes à Mahagi dans la province orientale.

### Marchés de services

Ils sont principalement axés sur les missions de surveillances et contrôles des travaux suivants :

- Réhabilitation de la RN1 ;
- Réhabilitation de la voirie de Goma ;
- Construction de l'académie de Police à Maluku ;

- Construction et réhabilitation de la DGRAD, DCP, DTO à Kinshasa, Matadi, Boma et Lubumbashi.

Les marchés ont été attribués selon diverses procédures prévues, notamment, les négociées concurrentielles et les appels d'offres ouverts, tant au niveau international que local.

Il sied de signaler que la RDC a bénéficié, de la part de l'Union européenne, au cours de l'année 2014, de mesures d'application des procédures flexibles, permettant de bénéficier de dérogations aux procédures et d'accélérer la mise en œuvre des programmes à travers le processus de passation des marchés.

Au regard de ces procédures flexibles, sur les prévisions de 81 contrats attendus en 2014, seuls 26 (soit 32 % des marchés lancés) ont été réalisés. La plupart des contrats attribués concernent les marchés lancés en 2013. Un nombre important de dossiers d'appels d'offres initiés en 2014 a été lancé à partir du mois de juillet 2014. Les attributions n'interviendront qu'en 2015, en tenant compte du délai réglementaire de passation de marchés (en moyenne 180 jours).

## Données statistiques des marchés attribués par province (Année 2014)

	PROGRAMMES										TYPE DE MARCHÉS			TOTAL MARCHÉS ATTRIBUÉS	
	RNI1	VOIRIES GOMA	PAPP	PARJ	PAMFEP	AIDCOM	PANAV	PAPNDS	PA2D	PROGRESS	PASTAR	TRAVAUX	FOURNITURES		SERVICES
KINSHASA			1	1	2							2	1	1	4
BANDUNDU	1													1	1
KASAÏ OCCIDENTAL				3		2		1					6		6
NORD KIVU		1				2							2	1	3
BAS CONGO					1	2						1	2		3
KATANGA					4	2						1	2	1	4
KASAÏ ORIENTAL						4						2	2		4
PROVINCE ORIENTALE								1				0	1		1
<b>TOTAL</b>												<b>6</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>26</b>

# État récapitulatif des marchés en engagements spécifiques - année 2014

PROJET	SECTEUR	BÉNÉFICIAIRE	INTITULÉ DU MARCHÉ	PROVINCES BÉNÉFICIAIRES	TYPE	NOMBRE DE CONTRATS	NIVEAU DU PROCESSUS AU 31/12/2014	
1	RN1	Infrastructures	Office des routes	Surveillance des travaux de réhabilitation de la Route nationale n°01	Bandundu, Kasai Occidental	Services	1	Attribué
2	Voirie Goma	Infrastructures	Office des voiries et drainage	Surveillance des travaux de réhabilitation des voiries de Goma	Nord-Kivu	Services	1	Attribué
3	PARP	Police	Police nationale	Surveillance des travaux de construction de l'académie de Police à Maluku	Kinshasa	Services	1	Attribué
4	PARJ	Justice	Ministère de la Justice	Fourniture, Livraison et mise en service d'équipements informatiques, bureautiques et mobiliers de bureau dans les Provinces de Kinshasa, Bas-Congo et Kasai Occidental.	Kinshasa, Bas Congo, Kasai Occidental	Fournitures	3	Attribué
5	PAMFIP	Finances publiques	DGRAD, DCP, DTO	Surveillance et contrôle des travaux de construction et réhabilitation de la DGRAD, DCP, DTO à Kinshasa, Matadi, Boma et Lubumbashi	Kinshasa, Katanga, Bas Congo	Services	1	Attribué
6	PAMFIP	Finances publiques	DGRAD, DCP, DTO	Travaux de réhabilitation et de construction des bâtiments devant abriter les bureaux de la DCP et de la DGRAD au Bas Congo	Bas Congo	Travaux	1	Attribué
7	PAMFIP	Finances publiques	DGRAD, DCP, DTO	Matériel et fournitures informatiques et réseau pour la DGRAD, la DCP et la DTO	Kinshasa, Katanga, Bas Congo	Fournitures	1	Attribué
8	PAMFIP	Finances publiques	DGDA	Matériel et fourniture informatique et bureautique DGDA	Bas Congo	Fournitures	1	Attribué
9	PARJ	Justice	Ministère de la Justice	Travaux de réhabilitation du Ministère de la Justice et Droits humains à Kinshasa	Kinshasa	Travaux	1	Attribué
10	AIDCOM	Commerce	DGDA	Construction de deux (2) bureaux de douanes à Aru et Mahagi	Province Orientale	Travaux	2	Attribué
11	PAMFIP	Finances publiques	DGRAD, DCP, DTO	Fourniture de progiciel de gestion au profit la DGRAD, la DCP et la DTO	Katanga	Fournitures	1	Attribué
12	PAMFIP	Finances publiques	DGRAD, DCP, DTO	Travaux de réhabilitation et de construction des bâtiments devant abriter les bureaux de la DCP et de la DGRAD à Kinshasa	Kinshasa	Travaux	1	Attribué
13	PAPNDS	Santé	Ministère de la Santé	Fourniture, livraison et service après-vente de 17 Véhicules au DPS, EUP et Zones de santé dans le cadre du PA PNDS	Kasai Occidental, Kasai Oriental, Nord Kivu, Province Orientale	Fournitures	2	Attribué
14	PAMFIP	Finances publiques	DGRAD	Travaux de réhabilitation et de construction des bâtiments devant abriter les bureaux de la DGRAD au Katanga	Katanga	Travaux	1	Attribué
15	AIDCOM	Commerce	DGDA	Fourniture équipement informatique et bureautique, machine à écrire et mobiliers de bureau pour les tribunaux de commerce de Boma, Butembo, Kolwezi et Kananga	Nord Kivu, Katanga	Fournitures	8	Attribué
16	PAPNDS	Santé	Ministère de la Santé	Fourniture et mise en Service d'équipementsbiomédicaux hospitaliers	Kasai Occidental, Kasai Oriental, Nord Kivu, Province Orientale	Fournitures	1	En cours
17	OSC	Société Civile	Société civile	Programme d'appui au renforcement des organisations de la société civile de la RDC (Phase II) Lignes directrices à l'intention des demandeurs	Toutes les provinces	Subventions	3	En cours
18	PA2D	Décentralisation	Assemblée Provinciale du Nord Kivu	Travaux de construction du bâtiment devant abriter le siège de l'Assemblée provinciale au Nord-Kivu	Nord-Kivu	Travaux	3	En cours
19	PA2D	Décentralisation	Ministère de l'Intérieur	Travaux de réhabilitation et extension du Ministère de l'Intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières	Kinshasa	Travaux	1	En cours
20	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Fourniture, livraison et service après-vente des signaux de balisage.	Kinshasa, Province Orientale, Equateur, Maniema, Katanga,	Fournitures	1	En cours
21	PANAV	Transport	Régie des voies fluviales	Conception, fabrication et livraison de 13 canots hydrographiques à Kinshasa en RDC	Kinshasa	Fournitures	1	En cours
22	PAMFIP	Finances publiques	DGRAD, DCP, DTO	Fourniture, livraison et mise en service d'équipements et mobiliers de bureau au profit de la DGRAD, la DTO et la DCP	Kinshasa	Fournitures	1	En cours

23	PA2D	Décentralisation	Hôtel de ville de Kinshasa	Travaux de Rénovation de l'Hôtel de Ville de Kinshasa	Kinshasa	Travaux	1	En cours	
24	PA2D	Décentralisation	Assemblée nationale de Kinshasa	Travaux de construction du bâtiment devant abriter le siège de l'Assemblée provinciale de Kinshasa	Kinshasa	Travaux	1	En cours	
25	PARJ	Justice	Ministère de la Justice	Travaux de construction de deux Tribunaux de Grandes Instances au Kasai occidental	Kasai Occidental	Travaux	1	En cours	
26	PARJ	Justice	Ministère de la Justice	Travaux de construction de deux tribunaux de paix à Dibelenge et Ilebo au Kasai occidental	Kasai Occidental	Travaux	1	En cours	
27	AIDCOM	Commerce	OCC	Fourniture de matériel de laboratoire à l'Office congolais de contrôle à Kinshasa/ RDC	Kinshasa	Fournitures	1	En cours	
28	PARJ	Justice	Ministère de la Justice	Travaux pour la construction d'un institut national de formation judiciaire à Kinshasa.	Kinshasa	Travaux	1	En cours	
29	PARJ	Justice	UGP PARJ	Visibilité des actions du PARJ	Kinshasa	Services	1	En cours	
30	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Fourniture, livraison et service après-vente de matériel et équipements hydrographiques, hydrométriques hydrologiques, hydro-sédimentologiques et topographiques	Kinshasa	Fournitures	5	En cours	
31	PARJ	Justice	Ministère de la Justice	Surveillance et contrôle des travaux de construction de 2 Tribunaux de Paix et 2 Tribunaux de grande instance au Kasai Occidental et de l'Institut National de Formation Judiciaire à Kinshasa	Kinshasa	Services	3	En cours	
32	PRO-GRESS	Défense et sécurité nationale	Ministère de la Défense nationale	Assistance technique au Programme d'appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité (PROGRESS) – volet Défense en République démocratique du Congo	Kinshasa	Services	1	En cours	
33	PASTAR	Infrastructures	Office des routes	Fourniture de 1.200 tonnes de bitumes	Maniema	Fournitures	1	En cours	
34	PAPNDS	Santé	Ministère de la Santé	Fourniture de mobilier de bureau au profit des hôpitaux généraux de référence	Nord Kivu, Province Orientale, Kasai Occidental Et Kasai Oriental	Fournitures	4	En cours	
35	PAPNDS	Santé	Ministère de la Santé	Équipements Electriques et panneaux solaires pour les hôpitaux généraux de référence (HGR)	Nord Kivu, Province Orientale, Kasai Occidental Et Kasai Oriental	Fournitures	4	En cours	
36	PAPNDS	Santé	Ministère de la Santé	Équipements informatiques au profit des HGR	Nord Kivu, Province Orientale, Kasai Occidental Et Kasai Oriental	Fournitures	4	En cours	
37	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Fourniture des balises flottantes	Kinshasa	Fournitures	1	En cours	
38	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Fourniture d'équipements informatiques et réseau pour le PANAV	Kinshasa	Fournitures	3	En cours	
39	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Fourniture d'équipements pour les opérations de chargement et de déchargement dans les ports	Kinshasa, Katanga, Province Oriental, Equateur, Sud Kivu, Bas Congo	Fournitures	3	En cours	
40	PA2D	Décentralisation	MISDAC Kinshasa et Assemblée provinciale du Nord Kivu	Fourniture, livraison et installation de matériel informatique au profit du MISDAC, et des institutions provinciales de Kinshasa et du Nord Kivu	Kinshasa, Nord Kivu	Fournitures	1	En cours	
41	PA2D	Décentralisation	MISDAC Kinshasa et Assemblée provinciale du Nord Kivu	Fourniture, livraison et installation de mobiliers de bureau au profit du MISDAC, et des institutions provinciales de Kinshasa et du Nord Kivu	Kinshasa , Nord Kivu	Fournitures	1	En cours	
42	PARJ	Justice	Ministère de la Justice	Fourniture et installation d'un ascenseur et d'un groupe électrogène au MJDH à Kinshasa	Kinshasa	Fournitures	1	En cours	
43	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Acquisition et post-traitement d'images aériennes optiques et lidar couvrant le lit majeur du fleuve Congo et de la rivièreKasai en République démocratique du Congo.	Kinshasa	Services	1	En cours	
44	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Fabrication, livraison et installation du balisage lumineux des accès portuaires aux ports de Kalemie, Kalundu et Lac Tanganyika en RDC.	Katanga, Sud Kivu	Fournitures	1	En cours	
45	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Réhabilitation du baliseur Lomela	Kinshasa	Travaux	1	En cours	
46	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Réhabilitation du baliseur Kauka	Kinshasa	Travaux	1	En cours	
47	PANAV	Transport fluvial et lacustre	Régie des voies fluviales	Fourniture de matériel pour la fabrication de mouillage de 300 bouées.	Kinshasa	Fournitures	1	En cours	
<b>TOTAL</b>								81	



## Bilan financier de la mise en œuvre du programme indicatif national



L'année 2014 est caractérisée par la clôture financière définitive du 9<sup>ème</sup> FED, avec un taux de décaissement global de 94,47 % (tableau n° 1) contre 94 % en 2013. En effet, deux conventions de financement du PIN 9<sup>ème</sup> FED (sur un total de 26) étaient en cours de clôture. Il s'agit du programme d'appui à la gouvernance (PAG) de 33 M€ avec un décaissement de 2,5 M€ et du programme de réhabilitation et réintégration socio-économique dans les régions de l'est de la RDC de 75 M€ avec un décaissement de 0,54 M€ en 2014. Ceci représente un décaissement total de l'ordre de 3,04 M€, au titre des reliquats des activités non clôturées en 2013.

Consécutivement à la clôture définitive du 9<sup>ème</sup> FED, les équipes de travail ont poursuivi la mise en œuvre des conventions de financement du 10<sup>ème</sup> FED qui tendent vers la clôture, pour laisser place à l'exécution du PIN 11<sup>ème</sup> FED. En terme de décaissement annuel, l'année 2014 affiche un taux de 21,82 % (contre 37 % en 2013), soit 68,47 M€ décaissés en 2014 contre 87,58 M€ en 2013.

### PIN 10<sup>ème</sup> FED au 31/12/2014

L'exercice 2014 présente, à sa clôture, un montant global des paiements cumulés, effectués en faveur des projets et programmes dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, s'élevant à 411,56 M€, sur une enveloppe totale de 730,75 M€ ; soit un taux d'exécution de 56 % contre 50 % en 2013 (Tableau n°2). Cette faible évolution s'explique principalement par le fait que les composantes infrastructures, reprises dans bon nombre de projets et programmes, nécessitent un montage de dossiers d'appel d'offres complexes sur une assez longue période. Aussi, la mise en œuvre des contrats de travaux endossés a été entravée par des difficultés liées notamment à la production des garanties bancaires exigées, à l'approvisionnement en matériaux de construction dans des sites difficilement accessibles, etc.

La signature des dernières conventions de financement et la prise en compte des avenants ont ramené le montant total alloué à 730,75 M€ à fin 2014, contre 712,40 M€ en 2013, soit une évolution de 2,51 %.

### Situation des dépenses jugées inéligibles au FED

Les dépenses inéligibles sont celles déclarées irrecevables, à l'issue d'un audit diligenté et confirmé par les services spécialisés de la DUE ou d'une vérification effectuée par ces derniers. Comparativement à l'exercice 2013, les dépenses non acceptables eu égard aux procédures FED ont connu une évolution de 34,54 %, en passant de 186 605,90€ à 251 076,99€. L'écart constaté de 64.471,09€ représente les dépenses rejetées, lors de la mission de vérification de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur certains projets et programmes clôturés du 9<sup>ème</sup> FED. En même temps, le montant global des engagements individuels faisant l'objet des différentes vérifications est passé de 5.101.920,68€ en 2013 à 6.883.680,23€ à fin 2014, soit 34,92 % d'évolution.

**Tableau n° 1 : Situation des conventions de financement sur le 9<sup>ème</sup> FED**

N°	N° CRIS	Intitulé Projets/Programmes/ Composantes	Financement		Cumul des réalisations au 31/12/2013	Réalizations 2014	Cumul des réalisations au 31/12/2014
			Allocation	Nature du financement Prêts, Don			
			€	€			
<b>SECTEUR : GOUVERNANCE</b>							
1	015-255	Programme d'appui à la justice	18 718 499	D	18 718 498,52	0,00	18 718 498,52
2	016489	A.T. pour la mise en œuvre de l'Unité de police intégrée	200 000,00	D	130 985,00	0,00	130 985,00
3	016-887	Programme d'appui au processus électoral	105 000 000,00	D	101 610 000,00	0,00	101 610 000,00
4	015-978	Augmentation plafond Premier programme appui institutionnel	18 528 606,00	D	16 434 138,42	0,00	16 434 138,42
5	017-878	Programme d'appui au processus électoral	60 000 000,00	D	58 796 429,37	0,00	58 796 429,37
6	020-693	Projet d'appui au renforcement des acteurs non étatiques	4 500 000,00	D	4 176 324,04	0,00	4 176 324,04
7	020-694	Restauration de la justice à l'est du Congo	7 900 000,00	D	5 637 902,45	0,00	5 637 902,45
8	020-731	Programme d'appui à la gouvernance en RDC	33 000 000,00	D	25 128 548,29	2 502 345,10	27 630 893,39
9	018-990	Appui à la CENI	3 000 000,00	D	1 313 281,12	0,00	1 313 281,12
10	019-079	Soutien à la réforme de la police	2 315 792,00	D	1 922 772,09	0,00	1 922 772,09
11	017-373	Soutien à la réforme de la police	2 821 798,00	D	2 821 798,00	0,00	2 821 798,00
<b>S/T Secteur Gouvernance</b>			<b>255 984 695,00</b>		<b>236 690 677,30</b>	<b>2 502 345,10</b>	<b>239 193 022,40</b>
<b>SECTEUR : SANTÉ</b>							
12	017-858	Programme santé 9 <sup>ème</sup> FED	80 000 000,00	D	74 602 401,33	0,00	74 602 401,33
<b>S/T Secteur Santé</b>			<b>80 000 000,00</b>		<b>74 602 401,33</b>	<b>0,00</b>	<b>74 602 401,33</b>
<b>SECTEUR : INFRASTRUCTURE</b>							
13	015-990	Programme d'appui à la réhabilitation-PAR II	130 713 048,00	D	128 421 247,53	0,00	128 421 247,53
14	018-667	Projet d'assainissement urbain à Kinshasa-PAUK	22 000 000,00	D	21 575 466,83	0,00	21 575 466,83
15	018-717	Soutien à l'amélioration de la sécurité aérienne en RDC	5 000 000,00	D		0,00	
<b>S/T Secteur Infrastructure</b>			<b>157 713 048,00</b>		<b>149 996 714,36</b>	<b>0,00</b>	<b>149 996 714,36</b>
<b>SECTEUR : APPUI POST-CONFLIT</b>							
16	016-469	Réhabilitation et réintégration socio-économique à l'Est	25 654 472,00	D	25 654 472,00	0,00	25 654 472,00
17	020-696	Réhabilitation et réintégration socio-économique dans les régions de l'est de la RDC	75 000 000,00	D	73 164 034,91	541 526,82	73 705 561,73
<b>S/T Secteur post-conflit</b>			<b>100 654 472,00</b>		<b>98 818 506,91</b>	<b>541 526,82</b>	<b>99 360 033,73</b>

# BILAN FINANCIER



N°	N° CRIS	Intitulé Projets/Programmes/ Composantes	Financement		Cumul des réalisations au 31/12/2013	Réalizations 2014	Cumul des réalisations au 31/12/2014
			Allocation	Nature du financement Prêts, Don			
			€	€			

## SECTEUR HORS CONCENTRATION

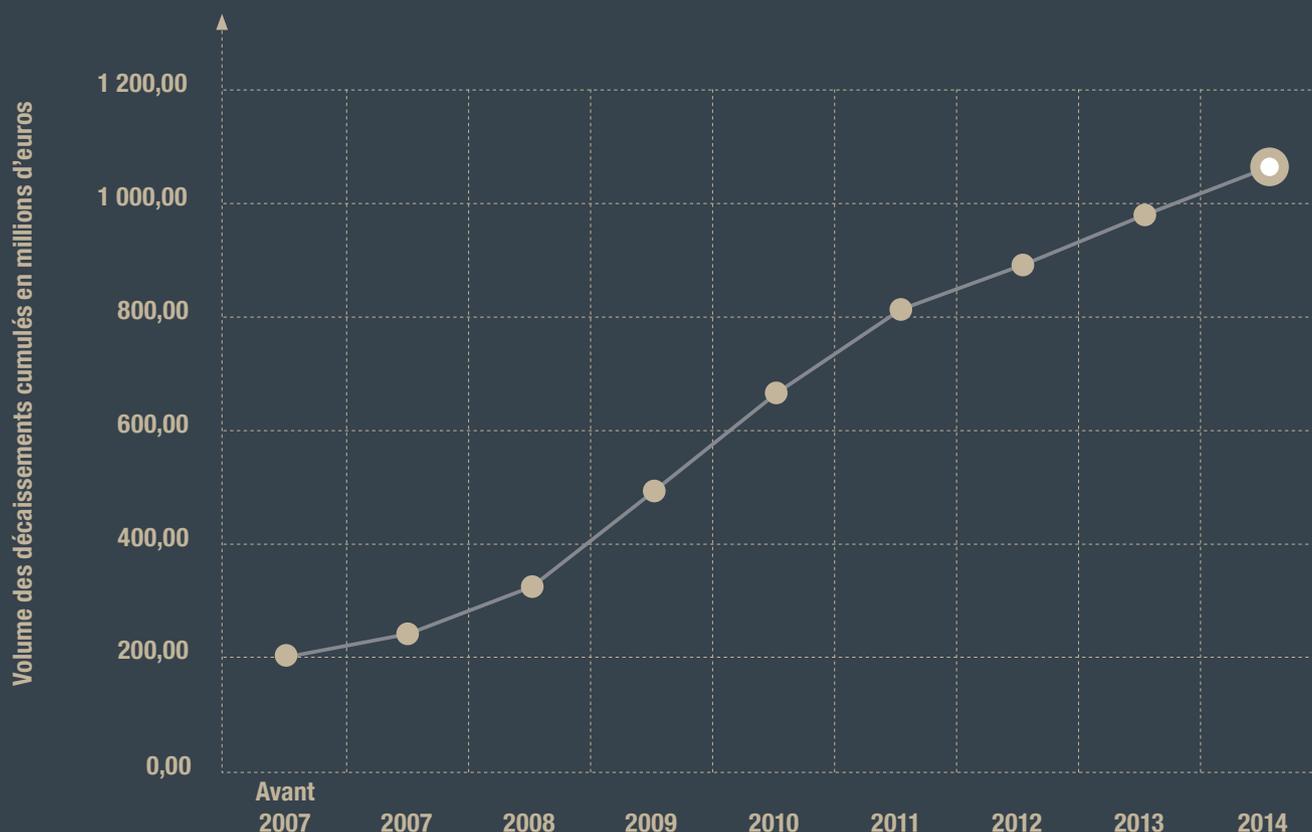
ENVIRONNEMENT							
18	018-886	Projet appui à la réforme de l'institution en charge aires protégées	4 800 000,00	D	4 388 345,49	0,00	4 388 345,49
19	016-394	Renforcement des capacités de gestion réhab.aires protégées	6 000 000,00	D	5 818 147,49	0,00	5 818 147,49
<b>S/T Environnement</b>			<b>10 800 000,00</b>		<b>10 206 492,98</b>	<b>0,00</b>	<b>10 206 492,98</b>
AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL							
20	016-504	Évaluation des capacités opérationnelles stations de l'INERA	43 709,00	D	43 709,00	0,00	43 709,00
21	016-356	Contribution à la relance de la production agricole	14 400 000,00	D	14 028 175,35	0,00	14 028 175,35
22	017-958	Programme de relance de la recherche agricole et forestière	7 995 000,00	D	7 962 285,40	0,00	7 962 285,40
<b>S/T Agriculture et développement rural</b>			<b>22 438 709,00</b>		<b>22 034 169,75</b>	<b>0,00</b>	<b>22 034 169,75</b>
REFORCEMENT DES CAPACITÉS							
23	020-728	Appui à l'Ordonnateur national en RDC	6 000 000,00	D	5 277 061,91	0,00	5 277 061,91
24	017-373	Facilité de coopération technique	3 000 000,00	D	2 821 798,00	0,00	2 821 798,00
25	019-673	Facilité de coopération technique	5 700 000,00	D	5 274 373,12	0,00	5 274 373,12
<b>S/T Renforcement des capacités</b>			<b>14 700 000,00</b>		<b>13 373 233,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 373 233,03</b>
PROGRAMME RÉGIONAL							
26	017-791	ECOFAC IV	38 150 000,00	D	34 080 501,06	0,00	34 080 501,06
<b>Sous Total Programme régional</b>			<b>38 150 000,00</b>		<b>34 080 501,06</b>	<b>0,00</b>	<b>34 080 501,06</b>
<b>S/T Secteur hors concentration</b>			<b>86 088 709,00</b>		<b>79 694 396,82</b>	<b>0,00</b>	<b>79 694 396,82</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>680 440 924,00</b>		<b>639 802 696,72</b>	<b>3 043 871,92</b>	<b>642 846 568,64</b>

# Engagements financiers | 10<sup>ème</sup> FED - en euros

Code comptable	Libellé de l'Engagement financier	Engagements principaux	Engagements individuels	Paiements cumulés au 31/12/13	Réalisation 2014	Paiements cumulés au 31/12/14	Taux de décaissement
<b>SECTEUR GOUVERNANCE</b>							
021349	Programme d'appui aux Parlements	5 000 000,00	4 620 917,38	3 761 924,92	390 732,16	4 152 657,08	83,05
021350	Programme d'appui à la réforme de la Police	17 000 000,00	8 109 311,96	7 254 721,86	1 165 933,53	8 420 655,39	49,53
021351	Projet d'appui à la réforme de la justice   PARJ	21 920 218,93	11 180 934,34	5 720 011,78	5 117 458,07	10 837 469,85	49,44
021352	Projet d'appui à la modern. des Finances pub.   PAMFIP	10 000 000,00	6 845 950,33	4 013 646,45	914 119,46	4 927 765,91	49,28
021561	Programme d'appui à la décentralisation en RDC	15 000 000,00	8 475 153,75	4 440 633,55	779 725,32	5 220 358,87	34,80
022855	Appui aux élections	41 500 000,00	35 372 424,79	35 363 711,01	0,00	35 363 711,01	85,21
<b>Sous-Total Gouvernance</b>		<b>110 420 218,93</b>	<b>74 604 692,55</b>	<b>60 554 649,57</b>	<b>8 367 968,54</b>	<b>68 922 618,11</b>	<b>62,42</b>
<b>SECTEUR SANTÉ</b>							
021511	Programme d'appui au plan national de développement sanitaire	53 857 442,00	44 593 849,37	28 664 030,44	6 934 644,25	35 598 674,69	66,10
023801	Projet d'accélération de l'atteinte des OMD 4 & 5 en RDC	40 000 000,00	29 436 465,00	4 142 123,66	4 000 000,00	8 142 123,66	20,36
<b>Sous-Total Santé</b>		<b>93 857 442,00</b>	<b>74 030 314,37</b>	<b>32 806 154,10</b>	<b>10 934 644,25</b>	<b>43 740 798,35</b>	<b>46,60</b>
<b>SECTEUR INFRASTRUCTURES</b>							
021535	Projet d'entretien et réhab. des infr. routières & d'amélioration de l'assain. urbain   PARAU	109 410 191,99	96 602 150,89	75 914 405,29	24 282 136,25	100 196 541,54	91,58
021536	Programme d'appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres en RDC	60 000 000,00	8 157 909,01	4 359 368,69	2 424 733,89	6 784 102,58	11,31
022738	Réhabilitation de la voiries de GOMA	28 500 000,00	20 000 000,00	0,00	5 105 454,65	5 105 454,65	17,91
022739	Route nationale n°1   RN1	113 700 000,00	84 221 515,00	21 240 395,75	3 144 447,11	24 384 842,86	21,45
<b>Sous-Total Infrastructures</b>		<b>311 610 191,99</b>	<b>208 981 574,90</b>	<b>101 514 169,73</b>	<b>34 956 771,90</b>	<b>136 470 941,63</b>	<b>43,80</b>
<b>SECTEUR HORS CONCENTRATION</b>							
021032	Politique nationale de conservation et gestion de la forêt et de la biodiversité	33 360 000,00	29 678 776,00	27 294 899,37	2 432 255,37	29 727 154,74	89,11
021348	Programme d'aide au Commerce	16 000 000,00	13 519 574,87	10 240 162,48	1 872 336,03	12 112 498,51	75,70
021425	Programme d'appui à l'Ordonnateur national	6 600 000,00	6 464 315,72	5 817 840,18	656 033,28	6 473 873,46	98,09
021694	Facilité de Coopération Technique - TCF III	3 900 000,00	2 846 682,83	2 736 704,10	0,00	2 736 704,10	70,17
022915	Facilité de Coopération Technique - TCF IV	6 551 082,97	3 928 942,07	1 583 950,14	2 007 492,40	3 591 442,54	54,82
022726	Appui aux Organisations de la société civile	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Secteurs Hors Concentration</b>		<b>70 411 082,97</b>	<b>56 438 291,49</b>	<b>47 673 556,27</b>	<b>6 968 117,08</b>	<b>54 641 673,35</b>	<b>78,93</b>
<b>Total enveloppe A</b>		<b>586 298 935,89</b>	<b>376 114 070,25</b>	<b>242 548 529,67</b>	<b>61 227 501,77</b>	<b>303 776 031,44</b>	<b>51,92</b>
<b>SECTEUR AIDE NON PROGRAMMABLE   ENVELOPPE B</b>							
022623	Projet d'appui au STAREC - Volet santé	4 890 000,00	4 790 000,00	4 311 000,00	0,00	4 311 000,00	88,16
022398	PARJE UHAKI SAFI (Programme d'appui à la réforme de la Justice à l'est de la RDC)	16 354 491,32	12 337 438,00	2 399 799,00	3 992 430,12	6 392 299,12	39,09
022551	Projet d'appui à la stabilisation et reconstruction de l'Est de la RDC (PASTAR)	20 620 000,00	13 599 426,00	11 241 824,76	3 250 903,84	14 492 728,60	70,28
021645	Programme d'Appui Budgétaire à la Stabilisation Economique de la RDC	22 620 000,00	22 620 000,00	22 620 000,00	0,00	22 620 000,00	100,00
022389	VFLEX - Appui budgétaire pour atténuer les effets de la crise écon. et financière en RDC	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00	0,00	50 000 000,00	100,00
023084	Office d'aide humanitaire ECHO	9 975 000,00	9 975 000,00	9 975 000,00	0,00	9 975 000,00	100,00
024301	Initiative contre les violences basées sur le genre	20 000 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total enveloppe B</b>		<b>144 459 491,32</b>	<b>113 321 864,00</b>	<b>100 547 623,76</b>	<b>7 243 333,96</b>	<b>107 790 957,72</b>	<b>74,62</b>
<b>TOTAL PROGRAMME INDICATIF NATIONAL</b>		<b>730 758 427</b>	<b>489 435 934</b>	<b>343 096 153</b>	<b>68 470 836</b>	<b>411 567 059</b>	<b>56</b>



Graphique 1 : Evolution du volume des paiements COFED+DUE (en millions d'euros) sur 8 ans

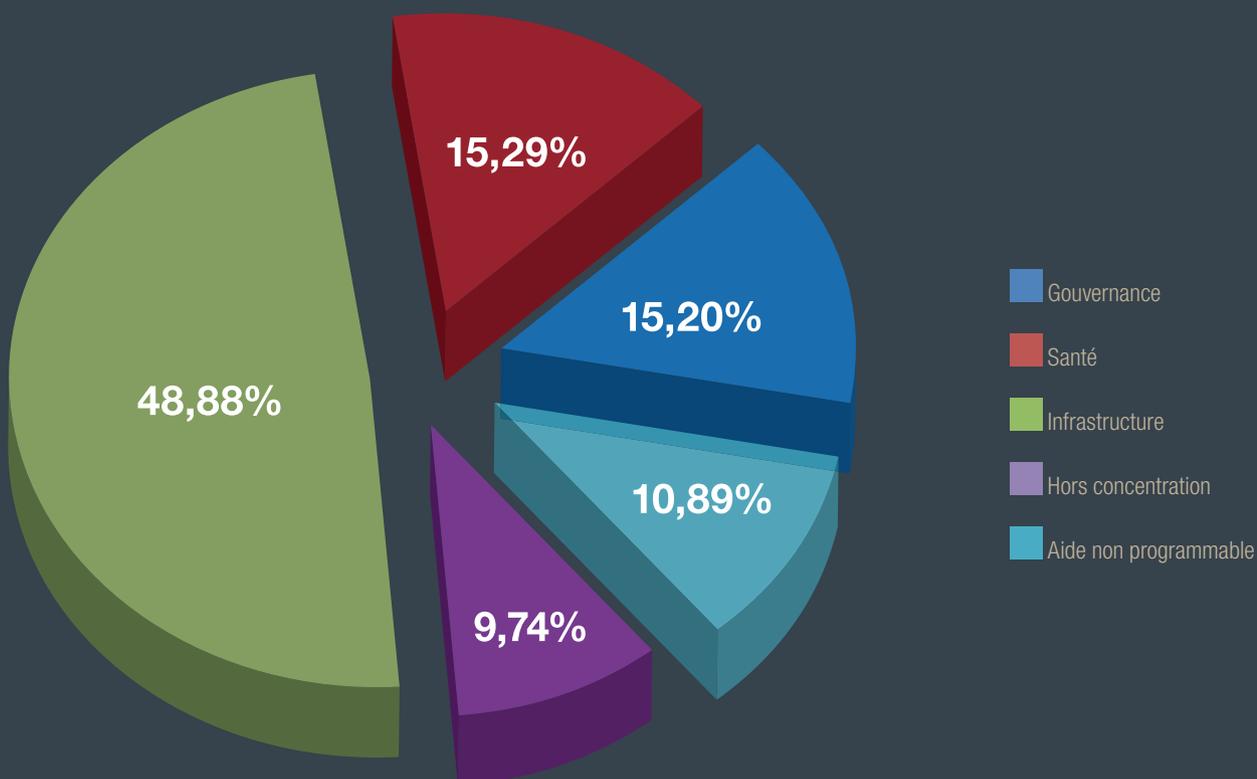


La répartition des décaissements réalisés au courant de l'exercice 2014 s'articule comme suit: secteur infrastructure 48,88 % de l'enveloppe globale décaissée. La santé et gouvernance représentent respectivement 15,29 % et 15,20 %, tandis que les secteurs hors concentration totalisent 9,74 %. Enfin l'aide non programmable représente 10,89 % des décaissements opérés.

Tableau n° 2 : Décaissements 2014 par FED et par secteur

SECTEUR	FED 09	FED 10	TOTAL PAR SECTEUR EN VALEUR	TOTAL PAR SECTEUR EN %
Gouvernance	2 502 345,10	8 367 968,54 €	10 870 313,64 €	15,20%
Santé		10 934 644,25 €	10 934 644,25 €	15,29%
Infrastructure		34 956 771,90 €	34 956 771,90 €	48,88%
Hors concentration		6 968 117,08 €	6 968 117,08 €	9,74%
Aide non programmable		7 243 333,96 €	7 784 860,78 €	10,89%
<b>TOTAL</b>	<b>3 043 871,92 €</b>	<b>68 470 835,73 €</b>	<b>71 514 707,65 €</b>	<b>100,00%</b>

**Graphique 02 : Répartition des décaissements par secteur en 2014**



**Tableau n° 3 : Tableau 10<sup>ème</sup> FED**

SECTEUR DE CONCENTRATION	DOTATION
Gouvernance	117,02 M€
Infrastructure	311,61 M€
Santé	93,85 M€
<b>TOTAL</b>	<b>522,48 M€</b>
SECTEUR HORS CONCENTRATION	DOTATION
Gestion durable des systèmes forestiers et protection de la biodiversité	33,63 M€
Aide au commerce	16 M€
Facilité de coopération technique III & IV	9,27 M€
Appui au renforcement des Organisations de la société civile économique et financière en RDC	4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>62,63 M€</b>
<b>TOTAL ENVELOPPE A</b>	<b>585,11 M€</b>
<b>TOTAL ENVELOPPE B</b>	<b>144,46 M€</b>

# BILAN FINANCIER



Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## PROGRAMME D'AIDE AU COMMERCE

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON-DUE : OP)

Numéro du Projet : 021348

Montant Engagé : 16 000 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
253 629	Contrat de services AT UGP Aide au Commerce	Service	1 777 696,00	1 422 156,80	355 539,20	80,00
259 045	DP 0 UGP Aide au Commerce	DP	476 000,00	380 800,00	95 200,00	80,00
263 174	Convention de contribution pour la Facilitation du Commerce et Réforme douanière	Convention de contribution	3723279	3243474,2	479804,8	87,11
266 115	DP 1 Programme d'Aide au Commerce	DP	1 813 900,00	837 675,00	976 225,00	46,18
273 234	Formation des Formateurs de la RD Congo aux actes uniformes OHADA	Subvention	314 037,00	272 737,60	41 299,40	86,85
280 725	Appui à la qualité et au développement des exploitations du secteur privé	Convention de contribution	1 542 798,00	1 338 022,80	204 775,20	86,73
293 146	DP 2 Programme d'Aide au Commerce	DP	975 000,00	974 965,83	34,17	100,00
295 753	Contrat de fourniture de matériels informatiques et bureautiques au profit de la Direction générale des Douanes et Accises	Fournitures	378 657,73	378 657,73	0,00	100,00
303 962	Fourniture de matériels de laboratoire au profit de l'Office Congolais de Contrôle (OCC)/laboratoire de Lubumbashi	Fournitures	377 576,34	377 576,34	0,00	100,00
311 327	Fourniture de matériels de laboratoire au profit de l'OCC – Direction générale de Kinshasa	Fournitures	708 885,14	708 885,14	0,00	100,00
314 649	Construction et réhabilitation de bâtiment pour des tribunaux de commerce à Kananga en RDC (Lot 4)	Travaux	185 262,88	147 364,18	37 898,70	79,54
314 707	Construction et réhabilitation de bâtiment pour des tribunaux de commerce à Boma en RDC (Lot 1)	Travaux	94 018,02	27 339,70	66 678,32	29,08
314 710	Construction et réhabilitation de bâtiment pour des tribunaux de commerce à Kolwezi RDC (Lot 3)	Travaux	195 463,64	123 645,35	71 818,29	63,26
314 711	Construction et Réhabilitation de bâtiment pour des tribunaux de commerce à Butembo RDC (Lot 2)	Travaux	218 783,17	155 349,43	63 433,74	71,01
317 594	DP 3 Programme d'Aide au Commerce	DP	2 276 354,00	1 601 468,60	674 885,40	70,35
317 615	Réhabilitation des bureaux de douanes (Lot 1 Kin Aéroport)	Travaux	40 612,72	35 328,34	5 284,38	86,99
317 624	Réhabilitation des bureaux de douanes à Kananga (Lot 2)	Travaux	45 047,55	43 645,22	1 402,33	96,89
317 627	Réhabilitation des bureaux de douanes de Mbuji-Mayi (Lot 3)	Travaux	36 922,03	23 687,80	13 234,23	64,16
317 660	Réhabilitation des bureaux de douanes de Mwene-ditu (Lot 4)	Travaux	35 741,00	31 991,40	3 749,60	89,51
317 705	Réhabilitation des bureaux de douanes de Mokambo (Lot 5)	Travaux	59 324,63	51 597,95	7 726,68	86,98
317706	Réhabilitation des bureaux de douanes de Kalemie (Lot 6)	Travaux	35 000,00	31 500,00	3 500,00	90,00
317 707	Réhabilitation des bureaux de douanes de Bunia Ville (Lot 7)	Travaux	77 891,70	48 451,26	29 440,44	62,20
340199	Fourniture de matériels informatiques et bureautiques à la DGDA	Fournitures	228 110,00	228 110,00	0,00	100,00
342576	Travaux de construction de deux bureaux des douanes Aru et Mahagi (Lot 1)	Travaux	171 454,23	17 145,42	154 308,81	10,00
342580	Travaux de construction de deux bureaux des douanes Aru et Mahagi (Lot 2)		174 470,63	75 054,16	99 416,47	43,02
348732	Fourniture équipements informatiques et mobiliers de bureau TRICOM Boma, Butembo, Kolwezi et Kananga (Lot 1)	Fournitures	21 553,00	8 621,20	12 931,80	40,00
348735	Fourniture équipements informatiques et mobiliers de bureau TRICOM Boma, Butembo, Kolwezi et Kananga (Lot 2)	Fournitures	22 737,00	9 094,80	13 642,20	40,00
348736	Fourniture équipements informatiques et mobiliers de bureau TRICOM Boma, Butembo, Kolwezi et Kananga (Lot 3)	Fournitures	22 737,00	9 094,80	13 642,20	40,00
348774	Fourniture équipements informatiques et mobiliers de bureau TRICOM Boma, Butembo, Kolwezi et Kananga (Lot 4)	Fournitures	21 852,00	8 740,80	13 111,20	40,00
<b>Total engagements</b>			<b>16 051 164,41</b>	<b>12 612 181,85</b>	<b>3 438 982,56</b>	<b>78,57</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**PROGRAMME D'APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021425

Montant Engagé : 6 600 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
259 268	DP 1 – Appui à l'ON du FED	DP	1 297 312,77	1 297 301,46	11,31	100,00
259 568	Assistance technique d'appui à l'Ordonnateur national du FED en RDC	Service	1 047 994,00	1 017 947,11	30 046,89	97,13
280 689	DP 2 – Appui à l'Ordonnateur national du FED	DP	1 299 914,07	1 290 994,40	8 919,67	99,31
306 950	DP 3 – Appui à l'Ordonnateur national du FED	DP	1 445 875,34	1 445 243,18	632,16	99,96
330 542	DP 4 – Appui à l'Ordonnateur national du FED	DP	1 479 526,36	1 479 511,77	14,59	100,00
<b>Total engagements</b>			<b>6 570 622,54</b>	<b>6 530 997,92</b>	<b>39 624,62</b>	<b>99,40</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**PROGRAMME D'APPUI AU DÉMARRAGE DE LA DÉCENTRALISATION EN RDC**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021561

Montant Engagé : 15 000 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
260 579	Assistance technique au Programme d'Appui au Démarrage de la Décentralisation	Service	3 919 280,00	2 776 200,47	1 143 079,53	70,83
269 830	DP 0 – période de démarrage – PA2D	DP	189 450,00	151 560,00	37 890,00	80,00
282 503	DP 1 – période de croisière – PA2D	DP	2 086 000,00	1 062 091,74	1 023 908,26	50,92
300 187	Recrutement d'un bureau d'études et de contrôle des travaux de réhabilitation de la division provinciale des finances du Nord-kivu	Service	85 340,00	28 691,59	56 648,41	33,62
300 188	Recrutement d'un bureau d'études et de contrôle des travaux de construction du Siège de l'Assemblée provinciale et de l'Hôtel du gouvernement du Nord-Kivu	Service	262 320,00	85 013,85	177 306,15	32,41
300 937	Marché de service pour le recrutement d'un bureau d'études et de contrôle des travaux de construction du siège de l'Asse	Service	175 720,00	56 743,20	118 976,80	32,29
300 944	Études et contrôle des travaux de réhabilitation et d'extension des bâtiments du ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières	Service	75 910,00	25 487,39	50 422,61	33,58
325 094	DP 2 – période de croisière – PA2D	DP	2 900 000,00	1 277 275,81	1 622 724,19	44,04
<b>Total engagements</b>			<b>9 694 020,00</b>	<b>5 463 064,05</b>	<b>4 230 955,95</b>	<b>56,35</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**PROGRAMME D'APPUI AUX PARLEMENTS**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021349

Montant Engagé : 5 000 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
259 789	Contrat d'Assistance technique au Projet d'Appui aux Parlements	Service	1 710 250,00	1 539 225,00	171 025,00	90,00
266 597	DP 0 du Programme d'Appui aux Parlements	DP	441 584,00	336 445,00	105 139,00	76,19
279 246	DP 1 du Programme d'Appui aux Parlements	DP	1 408 452,00	1 408 451,60	0,40	100,00
318 791	DP 2 du Programme d'Appui aux Parlements	DP	1 198 570,00	1 136 116,40	62 453,60	94,79
<b>Total engagements</b>			<b>4 758 856,00</b>	<b>4 420 238,00</b>	<b>338 618,00</b>	<b>92,88</b>

# BILAN FINANCIER



Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## PROJET D'APPUI À LA MODERNISATION DES FINANCES PUBLIQUES

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021352

Montant Engagé : 10 000 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
272 406	Assistance Technique d'appui au ministère des Finances pour la coordination et l'exécution du PAMFIP	Service	1 727 550,00	1 382 040,00	345 510,00	80,00
272 543	DP 0 — période de démarrage — PAMFIP	DP	297 750,00	238 200,00	59 550,00	80,00
287 910	DP 1 — période de croisière PAMFIP	DP	1 777 772,00	1 066 662,67	711 109,33	60,00
328 931	DP 2 — période de croisière PAMFIP	DP	1 196 878,00	706 127,00	490 751,00	59,00
338 201	AGETIP AT Mission de contrôle des travaux et réhabilitation des bâtiments DCP et DGRAD	Service	104 892,00	0,00	104 892,00	0,00
338 229	Fourniture matériels informatiques et réseau pour la DGRAD, DCP et DTO	Fourniture	778 364,89	311 345,96	467 018,93	40,00
340 146	Travaux de réhabilitation des bâtiments de la DGRAD à Matadi et Boma et de la Division provinciale des Finances à Matadi	Travaux	330 050,56	121 061,77	208 988,79	36,68
343 276	Fourniture d'un progiciel de gestion pour la DGRAD, la DCP et la DTO	Fourniture	315 000,00	126 000,00	189 000,00	40,00
344 976	Travaux de réhabilitation et de construction des bâtiments abritant les bureaux de la DCP et de la DGRAD	Travaux	566 215,17	89 816,04	476 399,13	15,86
352 595	Travaux de réhabilitation et de construction des bâtiments de la DGRAD et de la Division provinciale des Finances à Lubumbashi	Travaux	433 255,88	0,00	433 255,88	0,00
<b>Total engagements</b>			<b>7 527 728,50</b>	<b>4 041 253,44</b>	<b>4 230 955,95</b>	<b>53,68</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## PROGRAMME D'APPUI À LA NAVIGABILITÉ DES VOIES FLUVIALES ET LACUSTRES EN RDC

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021536

Montant Engagé : 60 000 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
267 585	DP 0 Projet d'appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres en R.D. Congo.	DP	422 959,00	422 959,00	0,00	100,00
289 644	DP 0 – pDP 1 Projet d'appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres en R.D. Congo.	DP	3 195 733,00	2 797 063,28	398 669,72	87,52
307 880	AT Programme d'Appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres en R.D. Congo.	Service	3 992 360,00	2 503 874,95	1 488 485,05	62,72
318 130	Fourniture et livraison du matériel roulant du PANAV	Fournitures	46 601,50	46 601,50	2 471 498,19	100,00
322 193	DP 2 Projet d'appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres en R.D. Congo	DP	3 911 137,00	3 048 109,00	863 028,00	77,93
355 129	AT de coordination des opérations du projet en RDC	Service	413 500,00	0,00	413 500,00	0,00
<b>Total engagements</b>			<b>11 982 290,50</b>	<b>8 818 607,73</b>	<b>3 163 682,77</b>	<b>73,60</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**PROGRAMME D'APPUI AU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT SANITAIRE**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021511

Montant Engagé : 53 857 442,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
252 047	DP 0 PA PNDS – actions au niveau périphérique et intermédiaire (oct.-déc. 2010)	DP	2 015 104,00	2 015 104,00	0,00	100,00
252 050	DP 0 – CAG – période de démarrage (octobre-décembre 2010)	DP	103 416,00	103 416,00	0,00	100,00
252 220	Livraison MEC province du KOC 12 mois	Fournitures	245 936,82	245 936,76	0,06	100,00
252 240	Livraison MEC province du KOR 12 mois	Fournitures	322 999,07	322 999,06	0,01	100,00
254 649	Assistance technique au PA PNDS	Service	4 849 528,00	3 995 782,78	853 745,22	82,40
261 345	DP 1 – CAG – période de croisière	DP	374 682,00	311 318,49	63 363,51	83,09
261 605	DP 1 Activités au niveau périphérique – Nord-Kivu	DP	1 458 167,00	1 458 166,69	0,31	100,00
261 985	Préparation et suivi des marchés d'infrastructures et équipements (PSIE) dans le cadre du PA PNDS	Service	1 251 500,00	786 114,00	465 386,00	62,81
262 032	DP1– Actions au niveau périphérique – Province du Kasai-Oriental	DP	1 004 475,39	919 800,00	84 675,39	91,57
262 036	DP 1 Actions au niveau périphérique – Province du Kasai-Occidental	DP	972 064,25	900 209,00	71 855,25	92,61
262 048	DP 1 Actions au niveau périphérique – Province Orientale	DP	829 965,00	663 972,00	165 993,00	80,00
262 049	DP 1 Actions au niveau intermédiaire	DP	2 080 767,00	1 881 229,52	199 537,48	90,41
265 664	Gestion de l'achat de services et l'amélioration du fonctionnement des services de santé dans la Province Orientale	Subvention	319 828,00	319 800,89	27,11	99,99
266 773	Gestion financière des fonds destinés aux services de santé dans la Province du Kasai-Occidental	Subvention	511 724,00	498 336,45	13 387,55	97,38
266 796	Gestion financière des fonds destinés aux services de santé dans la Province du Kasai-Oriental	Subvention	511 724,00	484 454,39	27 269,61	94,67
266 797	Gestion financière des fonds destinés aux services de santé dans le Nord-Kivu	Subvention	511 724,00	453 047,59	58 676,41	88,53
267 620	Gestion des fonds de Développement des Services de Santé	Subvention	890 000,00	801 000,00	89 000,00	90,00
276 188	Investissements pour les prérequis dans les Zones de Santé couvertes par le PA PNDS	Subvention	1 760 769,00	1 669 015,95	91 753,05	94,79
288 073	DP 2 Activités au niveau périphérique – Nord-Kivu	DP	2 427 880,00	2 404 551,62	23 328,38	99,04
288 077	DP 2 actions au niveau périphérique – Kasai-Oriental	DP	3 052 460,00	2 872 134,93	180 325,07	94,09
288 079	DP 2 Actions au niveau périphérique – Province Orientale	DP	1 708 020,00	1 651 649,49	56 370,51	96,70
288 081	DP 2 Actions au niveau périphérique – Kasai Occidental	DP	2 783 119,00	2 635 847,29	147 271,71	94,71
288 083	DP 2 CAG – Actions au niveau central	DP	652 632,00	546 838,38	105 793,62	83,79
300 213	DP 2 Actions au Niveau intermédiaire (ANI)	DP	2 631 539,00	2 308 576,73	322 962,27	87,73
327 078	Construction et réhabilitation de l'hôpital Général de Référence de Masuika (Lot 7)	Travaux	238 695,28	83 409,24	155 286,04	34,94
327 232	Construction de l'Hôpital Général de Référence et du Centre de santé de Mombasa (Lot 3)	Travaux	758 575,96	227 572,59	531 003,37	30,00
327 239	Construction du bureau de la Division provinciale de la Santé à Mbuji-Mayi (Lot 4)	Travaux	244 110,80	73 233,24	170 877,56	30,00
327 248	Construction d'un bâtiment annexe de l'Hôpital Général de Référence de Masereka (Lot 2)	Travaux	614 753,12	241 988,64	372 764,48	39,36
327 249	Réhabilitation de l'Hôpital Général de référence de Tshilenge (Lot 2)	Travaux	291 544,31	99 637,75	191 906,56	34,18
327 287	Construction de la centrale d'approvisionnement et distribution des médicaments essentiels de Kananga (Lot 5)	Travaux	375 676,06	161 748,80	213 927,26	43,06
327 198	Travaux de réhabilitation de l'HGR de Kabinda (Lot 1)	Travaux	1 091 454,75	563 256,81	528 197,94	51,61
329 825	DP3 – CAG – Action au niveau central	DP	235 000,00	202 171,65	32 828,35	86,03
333 358	DP3 – NK Action au niveau périphérique	DP	2 192 190,00	2 100 206,09	91 983,91	95,80
335 594	DP3 – FDSS Action au niveau intermédiaire	DP	2 132 970,00	1 493 079,00	639 891,00	70,00
335 660	DP3 - FASS PO Action au niveau périphérique	DP	1 318 035,00	1 303 158,73	14 876,27	98,87
335 663	DP3 - FASS KOR Action au niveau périphérique	DP	1 543 334,00	1 163 322,40	380 011,60	75,38
335 665	DP3 - FASS KOCC Action au niveau périphérique	DP	1 327 839,00	1 132 677,43	195 161,57	85,30
344 790	Travaux de réhabilitation de l'HGR de Kyondo et de Musienene	Travaux	516 954,79	51 695,48	465 259,31	10,00
<b>Total engagements</b>			<b>46 151 156,60</b>	<b>39 146 459,86</b>	<b>7 004 696,74</b>	<b>84,82</b>

# BILAN FINANCIER



Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## PROGRAMME D'ENTRETIEN ET RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES EN RDC ET AMÉLIORATION DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN À KINSHASA

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021535

Montant Engagé : 109 410 191,99 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
	Assistance technique pour la coordination de la cellule de gestion des projets PARAU, PAR II et PAUK	Service	1 126 774,00	982 240,00	144 534,00	87,17
245 790	Assistance technique pour la coordination du volet « réouverture routes en terre » de la cellule de gestion des projets PARAU	Service	667 210,00	600 489,00	66 721,00	90,00
245 797	Assistance technique pour la coordination du volet « Eau et Assainissement » de la cellule de gestion des projets PARAU,	Service	951 119,00	835 873,00	115 246,00	87,88
245 799	Assistance technique en tant que coordonnateur adjoint de la cellule de gestion des projets PARAU, PAR II et PAUK	Service	246 364,00	214 194,20	32 169,80	86,94
248 141	Assistance technique pour la coordination du volet entretien routes de la cellule de Gestion des Projets PARAU et PAR II	Service	239 568,00	234 868,00	4 700,00	98,04
255 186	Fourniture de matériel de transport à Kinshasa	Fournitures	2 923 157,72	2 910 392,24	12 765,48	99,56
256 126	DP 1 de croisière PARAU/PAUK/2010-2011	DP	13 454 534,55	13 000 000,00	454 534,55	96,62
258 837	DP 1 de croisière PARAU/PAR/2010-2011	DP	14 036 936,00	11 220 000,00	2 816 936,00	79,93
260 135	Fourniture d'un boteur à chenilles	Fournitures	229 996,00	229 996,00	0,00	100,00
262 586	Aménagement de la rivière Gombe à Kinshasa	Travaux	5 993 239,00	4 059 093,00	1 934 146,00	67,73
265 289	Construction d'un collecteur d'eaux pluviales le long de l'avenue Kabambare à Kinshasa	Travaux	5 278 198,98	3 645 545,82	1 632 653,16	69,07
265 706	Fourniture de 9500 m <sup>3</sup> de gasoil	Fournitures	9 218 576,10	9 094 341,10	124 235,00	98,65
295 872	DP 2 de croisière PARAU/PAUK	DP	16 638 218,37	16 638 218,37	0,00	100,00
295 916	DP 2 de croisière PARAU /PAR	DP	13 091 680,26	13 091 640,91	39,35	100,00
301 161	Vérification M1 et M2 (apurement) PARAU/PAUK 2010-2011	Service	12 150,00	12 150,00	0,00	100,00
307 235	Fourniture de lubrifiants divers	Fournitures	127 674,48	127 674,48	0,00	100,00
309 149	Construction d'un collecteur d'eaux pluviales le long des avenues Sekou Touré et Mbwela dans la Commune de Bandalungwa	Travaux	443 480,53	487 799,40	-44 318,87	109,99
309 444	Fourniture de matériel de transport à Kinshasa	Fournitures	285 046,46	285 046,46	0,00	100,00
311 205	Fourniture de pneumatiques avec chambre à air pour matériel divers de génie civil	Fournitures	397 296,00	381 297,90	15 998,10	95,97
317 638	Fourniture et déchargement de 9 ponts modulaires et de 2 équipements de lancement	Fournitures	1 094 722,00	1 094 722,00	0,00	100,00
314 691	Vérification des dépenses du DP1PARAU/PAUK et du DP 1 PARAU/PAR	Service	44 800,00	44 800,00	0,00	100,00
318 214	Fourniture des pièces d'usure et de rechange des engins de marques Cartepillar et Mecalac	Fournitures	1 266 135,11	1 266 133,86	1,25	100,00
318 222	Fourniture des pièces d'usure et de rechange des engins de marques New Holland, Scania et Iveco	Fournitures	1 961 444,10	1 696 886,82	264 557,28	86,51
318 224	Fourniture des pièces d'usure et de rechange des engins des marques HBM et HAMM	Fournitures	464 467,88	457 688,71	278 680,73	98,54
320 988	DP1 Projet d'appui aux brigades de l'OdR à l'est de la RDC, phase 2 (PAREST 2)	DP	1 980 000,00	1 726 368,94	253 631,06	87,19
321 000	DP 3 de croisière PARAU/PAR	DP	5 514 973,08	5 504 486,04	10 487,04	99,81
321 199	Fournitures et livraison de pneus de camions	Fournitures	1 032 041,55	1 032 041,55	0,00	100,00
321 225	Fourniture et livraison d'équipement de laboratoire de travaux publics	Fournitures	354 067,89	245 396,11	108 671,78	69,31
321 702	DP 3 de croisière PARAU/PAUK	DP	4 912 103,29	13 555 364,11	-8 643 260,82	275,96
322 080	Assistance technique pour la coordination du volet entretien routier de la CGP du Projet PARAU et PAR II	Service	81 376,00	47 898,40	33 477,60	58,86
329 290	Évaluation finale du projet d'assainissement urbain de Kinshasa (PAUK) et évaluation à mi-parcours du PARAU/assainissement	Service	45 008,90	45 008,90	0,00	100,00
<b>Total engagements</b>			<b>104 112 359,3</b>	<b>104 767 655,3</b>	<b>-655296,07</b>	<b>100,63</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**PROJET D'APPUI À LA RÉFORME DE LA JUSTICE**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021351

Montant Engagé : 21 920 218,93 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
270 320	Assistance Technique au Projet d'appui à la réforme de la Justice	Service	7 012 610,00	5 511 272,26	1 501 337,74	78,59
278 134	DP 0 Programme d'Appui à la Réforme de la Justice – PARJ	DP	166 772,00	166 772,00	0,00	100,00
299 020	DP 1 Programme d'Appui à la Réforme de la Justice – PARJ	DP	2 501 000,00	1 484 043,16	1 016 956,84	59,34
302 237	Fourniture de matériel informatique et scanner au profit du PARJ	Fournitures	16 577,00	16 577,00	0,00	100,00
306 638	Fourniture, mise en service et service après-vente de 10 véhicules de type 4x4 au profit de l'UGP PARJ	Fournitures	314 000,00	314 000,00	0,00	100,00
318 807	Études architecturales et techniques détaillées pour la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires dans trois (3) provinces : Kinshasa, Bas-Congo, Kasai-Occidental (Lot 1) : Études relatives à la construction d'un Institut national de formation judiciaire de Kinshasa	Travaux	44 847,00	17 938,80	26 908,20	40,00
319 011	Études architecturales et techniques détaillées pour la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires Lot2 : Études relatives à la construction des TGI Kananga, Tshikapa et Luebo et TRIPAIX	Travaux	41 697,00	16 678,80	25 018,20	40,00
319 013	Études architecturales et techniques détaillées pour la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires Lot3 : Études relatives à la réhabilitation de la prison de Tshikapa	Travaux	18 549,00	7 419,60	11 129,40	40,00
319 014	Études architecturales et techniques détaillées pour la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires Lot 4 : Études relatives à la réhabilitation de la prison de Luebo	Travaux	76 482,00	30 592,80	45 889,20	40,00
319 015	Études architecturales et techniques détaillées pour la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires Lot 5 : Études relatives à la réhabilitation de la prison de Boma	Travaux	32 751,00	13 100,40	19 650,60	40,00
319 016	Études architecturales et techniques détaillées pour la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires Lot 6 : Études relatives à la réhabilitation de la prison de Matadi et Mbanza-Ngunugu	Travaux	27 774,00	11 109,60	16 664,40	40,00
330924	Travaux de réhabilitation bureau antenne UGP PARJ Kananga		44 384,34	23 083,64	21 300,70	52,01
337993	Travaux de réhabilitation du ministère de la justice et droits humains à Kinshasa		743 255,03	222 976,50	520 278,53	30,00
339046	Fourniture, livraison et mise en service de mobiliers de bureau dans les provinces de Kinshasa, Bas congo et Kasai occidental		58 902,00	58 902,00	0,00	100,00
339049	Fourniture des mobiliers de bureau du nouveau palais de justice Lot 4		175 002,00	175 002,00	0,00	100,00
339076	Fourniture, livraison et mise en service d'équipements informatiques dans les provinces de Kinshasa, Bas congo et Kasai occidental		61 566,27	61 566,27	0,00	100,00
343109	DP2-PARJ		6 750 934,00	2 723 343,79	4 027 590,21	40,34
344107	Surveillance et contrôle des travaux de réhabilitation des locaux du MJDH		34 500,00	6 900,00	27 600,00	20,00
352456	Assistance technique au secrétariat du GT JDH		98 241,00	0,00	98 241,00	0,00
<b>Total engagements</b>			<b>18 219 843,64</b>	<b>10 861 278,62</b>	<b>7 358 565,02</b>	<b>59,61</b>

# BILAN FINANCIER



Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE À L'EST DE LA RDC

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 022398

Montant Engagé : 16 354 491,32 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
300 422	Uhaki safi : Rapprocher la justice des justiciables à l'est de la République démocratique du Congo-ASF	Subvention	5 000 000,00	2 853 559,00	2 146 441,00	57,07
300 423	Projet d'appui à la justice à l'est de la République démocratique du Congo (PARJE) « Uhaki Safi » RCN	Subvention	4 998 700,00	2 517 244,42	2 481 455,58	50,36
324 918	Assistance technique au PARJE	Service	2 000 000,00	705 119,07	1 294 880,93	35,26
331 042	DP 0 – Période de démarrage	DP	338 738,00	338 738,00	0,00	100,00
348388	DP1- PARJE Période de croisière	DP	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00
<b>Total engagements</b>			<b>13 337 438,00</b>	<b>6 414 660,49</b>	<b>6 922 777,51</b>	<b>48,10</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE LA POLICE

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON-DUE : OP)

Numéro du Projet : 021350

Montant Engagé : 17 000 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
258 597	Support à la Réforme de la Gestion des ressources humaines de la Police nationale congolaise. Phase III.	Convention de contribution	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00	100,00
278 005	Assistance Technique au Projet d'appui à la réforme de la PNC	Service	1 177 020,00	910 880,00	266 140,00	77,39
282 407	DPO — PARP	DP	153 600,00	153 600,00	0,00	100,00
292 569	DP1 — PARP	DP	639 750,00	593 893,78	45 856,22	92,83
327 955	Travaux d'extension des locaux du Service de Gestion et Entretien des Infrastructures (SGE)/Commissariat général PNC	Travaux	164 193,88		164 193,88	0,00
328 995	Contrôle des travaux d'extension des locaux du Service de Gestion et Entretien des Infrastructures du Commissariat général de la PNC	Service	14 000,00	5 600,00	8 400,00	40,00
330527	Etudes, surveillance et contrôle travaux de construction académie de police à Kimpolo (N'sele)		278 900,00	48 800,00	230 100,00	17,50
342345	Assistance technique au programme d'appui à la réforme de la PNC (PARP)		2 557 895,00	511 579,00	2 046 316,00	20,00
348378	DPO-PARP II		544 145,00	544 145,00	0,00	100,00
<b>Total engagements</b>			<b>11 029 503,88</b>	<b>8 268 497,78</b>	<b>2 761 006,10</b>	<b>74,97</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**PROGRAMME D'APPUI À LA STABILISATION ET RECONSTRUCTION DE L'EST DE LA RDC**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON-DUE : OP)

Numéro du Projet : 022551

Montant Engagé : 20 620 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
263302	Entretien de la route Kisangani-Lubutu-Walikale (UNOPS)	Convention de contribution	5 499 426,00	5 175 409,80	324 016,20	94,11
296 273	Fournitures pour le rééquipement de l'Office des routes du Maniema en RDC. Lot 5	Fournitures	307 297,00	307 291,00	6,00	100,00
296 274	Fournitures pour le rééquipement de l'Office de routes du Maniema en République démocratique du Congo. Lot n° 2	Fournitures	1 325 267,94	1 325 267,93	0,01	100,00
296 290	Fournitures pour le rééquipement de l'Office de routes du Maniema en République démocratique du Congo. Lot n° 3	Fournitures	3 060 422,00	3 060 422,00	0,00	100,00
296 295	Fournitures pour le rééquipement de l'Office des routes du Maniema en RDC. Lot 4	Fournitures	212 260,00	127 356,00	84 904,00	60,00
296 297	Fournitures pour le rééquipement de l'Office des routes du Maniema en RDC. Lot 1	Fournitures	1 046 683,04	1 046 683,04	0,00	100,00
312 854	DP 0 — période de démarrage-PASTAR	DP	674 465,00	674 465,00	0,00	100,00
326 937	DP 1 — période de croisière-PASTAR	DP	3 004 179,02	2 669 050,36	335 128,66	88,84
348603	DP2 - PASTAR Période de croisière	DP	1 768 125,13	863 211,03	904 914,10	48,82
<b>Total engagements</b>			<b>16 898 125,13</b>	<b>15 249 156,16</b>	<b>1 648 968,97</b>	<b>90,24</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**APPUI À LA POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION ET GESTION DES FORÊTS ET BIODIVERSITÉ**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021032

Montant Engagé : 33 360 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
219 879	Appui à l'UNIKIS Composante Formation du Programme X <sup>ème</sup> FED. « 'Appui à la Politique nationale de Conservation... »	ND	4 220 000,00		4 220 000,00	0,00
220 130	Appui à l'ERAIPT. Composante Formation du Programme X <sup>ème</sup> FED « Appui à la Politique nationale de Conservation... »	ND	4 220 000,00		4 220 000,00	0,00
220 963	Projet d'appui à la gestion durable des ressources naturelles du parc national de la Garamba	Subvention	5 000 000,00	4 500 000,60	499 999,40	90,00
220 967	Appui à la relance de la gestion du Parc National de Virunga	Subvention	10 808 206,00	10 000 000,00	808 206,00	92,52
234 897	Projet d'appui à la politique nationale de conservation et gestion des forêts et de biodiversité du Parc National de la Salonga	Subvention	3 530 000,00	2 814 633,77	715 366,23	79,73
234 946	Projet d'appui à la relance des activités de conservation et de valorisation du Parc National de l'Upemba	Subvention	2 530 000,00	2 277 000,00	253 000,00	90,00
354348	Renforcement cellule environnement du ministère (ME&DD)	DP	463 985,00	0,00	463 985,00	0,00
<b>Total engagements</b>			<b>30 772 191,00</b>	<b>19 591 634,37</b>	<b>11 180 556,63</b>	<b>63,67</b>

# BILAN FINANCIER



Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## RÉHABILITATION DE LA RN1

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 022739

Montant Engagé : 113 700 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
328 531	Réhabilitation de la RN1 entre Batshamba et Tshikapa	Travaux	70 801 317,53	23 946 669,20	46 854 648,33	33,82
333 928	Surveillance des travaux de réhabilitation de la RN1 entre Batshamba Tshikapa	Travaux	1 984 615,00	396 923,00	1 587 692,00	20,00
<b>Total engagements</b>			<b>72 785 932,53</b>	<b>24 343 592,20</b>	<b>48 442 340,33</b>	<b>33,45</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## PROGRAMME DE STABILISATION ET DE RECONSTRUCTION DES ZONES SORTANT DES CONFLITS ARMÉS

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 022623

Montant Engagé : 4 890 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
266 702	Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population du district sanitaire d'ARU (Ituri)	Subvention	4 790 000,00	4 310 145,00	479 855,00	89,98215031
<b>Total engagements</b>			<b>4 790 000,00</b>	<b>4 310 145,00</b>	<b>479 855,00</b>	<b>89,98</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

## FACILITÉ DE COOPÉRATION TECHNIQUE III

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 021694

Montant Engagé : 2 721 293,26 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/1
241 805	DP 1 – Facilité Coopération Technique III	DP	280 000,00	210 880,00	69 120,00	75,31
249 008	Ex ante Audit VFLEX 2010	Service	148 000,00	0,00	148 000,00	0,00
251 843	Mission d'identification du projet d'amélioration des soins de santé destinés aux victimes de violence sexuelle	Service	56 085,42	0,00	56 085,42	0,00
255 442	Assistance technique au CSR – Prolongation de la mission de l'UGP SRPNC	Service	21 920,00	0,00	21 920,00	0,00
266 852	DP 2 – Facilité Coopération Technique III	DP	429 200,00	401 183,13	28 016,87	93,47
269 439	Contribution de l'UE à l'Enquête 1-2-3	Subvention	461 689,00	461 689,00	0,00	100,00
307 862	DP 3 – Facilité Coopération Technique III	DP	347 680,00	262 400,00	85 280,00	75,47
<b>Total engagements</b>			<b>1 744 574,42</b>	<b>1 336 152,13</b>	<b>408 422,29</b>	<b>76,59</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**FACILITÉ DE COOPÉRATION TECHNIQUE IV**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 022915

Montant Engagé : 6551082,97 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/(1)
299 853	Assistance technique à l'Ordonnateur national du FED RDC ON RDC supervision et contrôle des travaux	Service	190 700,00	178 548,19	12 151,81	93,63
312 846	Assistance technique à la PNC	Service	146 460,00	138 838,60	7 621,40	94,80
313 724	Surveillance et contrôle des Travaux de construction du Pont RUZIZ I entre Bukavu et Cyangugu	Service	177 985,55	160 633,34	17 352,21	90,25
315 198	Coordination du groupe thématique Justice et Droits de l'Homme du ministère de la Justice et Droits Humains	Service	72 950,00	61 881,36	11 068,64	84,83
322 729	Renforcement de la Cellule Environnement du ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECN& T)	Service	398 300,00	388 331,00	9 969,00	97,50
325 703	Assistance technique à l'ON du FED/Phase d'évaluation offres et attribution du marché RN1	Service	20 000,00	20 000,00	0,00	100,00
330 600	DP 1 – Facilité de Coopération Technique IV	DP	343 143,00	313 603,40	29 539,60	91,39
330 683	Assistance technique à l'Ordonnateur National du FED RDC pour la supervision et le contrôle des travaux de construction des bâtiments	Service	127 299,52	127 299,52	0,00	100,00
<b>Total engagements</b>			<b>1 476 838,07</b>	<b>1 389 135,41</b>	<b>87 702,66</b>	<b>94,06</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**PROJET D'ACCÉLÉRATION DES PROGRÈS VERS LES OMD 4 ET 5**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 023801

Montant Engagé : 40 000 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/(1)
334523	Assistance technique à l'Ordonnateur national du FED RDC ON RDC supervision et contrôle des travaux	Subvention	5 150 895,00	1 000 000,00	4 150 895,00	19,41
335980	Assistance technique à la PNC	Subvention	4 984 046,00	1 000 000,00	3 984 046,00	20,06
335984	Surveillance et contrôle des Travaux de construction du Pont RUZIZ I entre Bukavu et Cyangugu	Subvention	5 240 699,00	1 000 000,00	4 240 699,00	19,08
335985	Coordination du groupe thématique Justice et Droits de l'Homme du ministère de la Justice et Droits Humains	Subvention	4 610 825,00	1 000 000,00	3 610 825,00	21,69
<b>Total engagements</b>			<b>19 986 465,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>15 986 465,00</b>	<b>20,01</b>

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – République démocratique du Congo

**PROJET DE RÉHABILITATION DE LA VOIRIE DE GOMA**

Carte Projet au 31/12/2014 (Données ON : OP)

Numéro du Projet : 0227838

Montant Engagé : 28 500 000,00 €

Code	LIBELLÉ DE L'ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TYPE DE CONTRAT	MONTANT ENG IND (1)	PAIEMENTS (2)	SOLDE (3)=(1) - (2)	(4) = 100 X (2)/(1)
334523	Réhabilitation voiries à Goma et RN2 Goma-Sake	Travaux	18 664 775,02	4 753 602,69	13 911 172,33	25,47
335980	AT à l'OND : Phase d'évaluation des offres et attribution voiries de Goma	Service	20 000,00	20 000,00	0,00	100,00
335984	Surveillance et contrôle des Travaux de réhabilitation des voiries de Goma et RN2	Service	1 659 262,00	331 852,40	1 327 409,60	20,00
<b>Total engagements</b>			<b>20 344 037,02</b>	<b>5 105 455,09</b>	<b>15 238 581,93</b>	<b>25,10</b>



**Accord de Cotonou** : accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000, révisé à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010.

**ACP** : pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de l'accord de Cotonou qui fixe les modalités d'un partenariat avec les pays membres de l'Union européenne.

**APD** : avant-projet détaillé qui consiste en un ensemble d'études de base permettant de définir les caractéristiques principales d'un projet en permettant le lancement des études détaillées et des activités d'approvisionnement.

**APE** : accords de partenariat économiques qui sont prévus par l'accord de Cotonou et qui doivent régir les relations commerciales entre l'UE et les pays ACP. L'objectif poursuivi est d'améliorer, dans le respect des principes du libre-échange, l'accès aux marchés de l'UE pour les pays ACP, de consolider l'intégration économique régionale de ces pays.

**APS** : avant-projet sommaire qui consiste en un ensemble d'études qui proposent une ou plusieurs solutions d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme fonctionnel. Elles présentent les dispositions générales techniques envisagées, les durées prévisionnelles de réalisation ainsi qu'une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux des différentes solutions étudiées.

**APV** : accord de partenariat volontaire, soit un accord international bilatéral entre l'Union européenne et un pays exportateur de bois, dont le but est d'améliorer la gouvernance forestière du pays et de s'assurer que le bois importé dans l'Union européenne remplit toutes les exigences réglementaires du pays partenaire.

**Avenant** : convention par laquelle les parties liées par un contrat antérieurement conclu entre elles apportent une ou plusieurs modifications aux termes et aux conditions dudit contrat.

**Banque européenne d'investissement (BEI)** : banque de l'Union européenne dont la mission est de promouvoir les objectifs de l'UE et a pour mission d'accorder des financements à long terme à l'appui de projets d'investissement.

**Bilan financier ou bilan de liquidité** : bilan établi dans le but d'évaluer le patrimoine de l'entreprise et d'apprécier sa solvabilité à court terme.

**Biodiversité** : diversité naturelle des organismes vivants.

**Comité de pilotage** : organe d'orientation, chargé de veiller au bon fonctionnement d'un projet.

**Commission ECOFIN** : commission économique et financière, notamment, de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

**DAS** : déclaration d'assurance de la Cour des comptes européenne, elle a pour principal objectif de fournir aux parties prenantes, essentiellement le Parlement européen et le Conseil des ministres, mais également aux citoyens européens en général, une appréciation et une opinion concernant la manière dont les fonds de l'UE ont été dépensés.

**DEVCO** : direction de la Commission européenne responsable de la conception des politiques de développement de l'UE et de la prestation de l'aide, grâce à des programmes et projets à travers le monde.

**Devis-programme** : document fixant les moyens matériels et les ressources humaines nécessaires, le budget ainsi que les modalités techniques et administratives de mise en œuvre pour l'exécution d'une convention de financement pendant une période donnée.

**DFID** : The Department for International Development (United Kingdom)

**Fonds d'équité** : dans le but d'atteindre la couverture universelle de soins de santé, le fonds d'équité est un mécanisme de financement du secteur de la santé visant à améliorer dans les pays à faibles revenus, l'accès de la population la plus vulnérable, aux services de santé.

**ÉCHO** : office d'aide humanitaire de la Commission européenne.

**Écosystème** : ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique (biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.

**Endossement** : approbation d'un acte financier.

**Enveloppe A** : enveloppe qui, dans le cadre du FED, fait partie intégrante du programme indicatif national et qui est constitué des fonds que l'on dispose pour une aide programmable.

**Enveloppe B** : enveloppe qui, dans le cadre du FED, fait partie intégrante du programme indicatif national et qui est constitué des fonds que l'on dispose pour une aide non programmable.

**EUFOR** : force opérationnelle multinationale de l'Union européenne ou force de l'Union européenne.

**EUPOL** : mission de police de l'Union européenne en RDC.

**EUSEC** : mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en RDC.

**FLEGT** : mécanisme de réglementation mis en place par l'Union européenne qui permet de s'assurer que le bois importé ne provient pas d'une exploitation illégale des forêts.

**Fonds GAVI** : Fonds de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation.

**IGAD** : The Intergovernmental Authority on Development, Autorité intergouvernementale pour le développement. Organisme de développement et de lutte contre la sécheresse créée le 21 mars 1996 à Nairobi au Kenya. Son siège est situé à Djibouti, les pays membres sont : Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, et l'Ouganda.

**Initiative PPTTE** : initiative qui vise à assister les pays les plus pauvres du monde en rendant leurs dettes internationales « soutenables ». Ce programme est mis en œuvre par l'action conjointe du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

**LRRD** : approche qui permet de faire le lien entre les actions d'urgence, de réhabilitation et de développement à plus long terme.

**Maître d'œuvre** : personne morale (entreprise, direction, etc.) responsable garante de la bonne réalisation technique d'un projet.

**Maître d'ouvrage** : entité porteuse du besoin, celui qui définit l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Il doit maîtriser l'idée de base du projet, et doit représenter à ce titre les bénéficiaires du projet. Ainsi, le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins.

**Médicament générique** : médicament identique ou équivalent à celui d'une marque (appelé médicament princeps), mais produit et commercialisé sous sa dénomination commune internationale (DCI, nom chimique de la molécule).

**OHADA** : organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) qui a pour objectif de favoriser, au plan économique, le développement et l'intégration régionale ainsi que la sécurité juridique et judiciaire dans les pays membres de l'organisation.

**Ordonnateur national** : personne chargée de représenter les pouvoirs publics de chaque État ACP dans toutes les activités financées sur les ressources du FED.

**Plan d'action annuel (PAA)** : outil qui permet la mise en œuvre des documents de stratégie et des programmes indicatifs nationaux. Il regroupe notamment les fiches d'action des projets qui, pour une année donnée, sont soumis à l'approbation du Comité FED de la Commission européenne.

**PNVi** : parc national des Virunga, le plus ancien de la RDC, créé en 1925. Situé à l'est de la RDC, il a une superficie de 7.900 km<sup>2</sup>. On y trouve comme espèces phares les gorilles de montagne et les éléphants.

**PRADA** : Programme régional d'accompagnement du développement dans le cadre des accords de partenariat économique

**PROFIT** : Projet de renforcement de la redevabilité et de la gestion des finances publiques financé par la Banque mondiale et DFID à hauteur de 26 millions de dollars et coordonné par le Comité d'orientation de la réforme des finances publiques (Coref).

**Programme indicatif national** : un programme stratégique élaboré par chaque pays ACP dans le cadre de leur coopération avec l'Union européenne. Ce document reprend les priorités et les secteurs de concentration retenus pour chaque pays.

**Reddition de comptes** : la reddition de comptes est l'opération effectuée par un mandataire ou l'administrateur du patrimoine d'autrui, dans le cadre d'une tutelle par exemple. Il s'agit de tenir des livres de comptes justifiant des interventions de l'administrateur ou du mandataire sur ledit patrimoine.

**Réforme structurelle** : réforme engagée par les administrations et qui vise à améliorer son fonctionnement structurel, c'est-à-dire son organisation, ses réglementations, les niveaux des dépenses publiques, etc. Une partie des réformes structurelles sont économiques.

**Risque fiduciaire** : désigne le risque de voir un intermédiaire ne pas protéger de façon optimale les intérêts d'un bénéficiaire.

**Secteur de concentration** : dans le cadre du FED, secteur majeur qui bénéficie d'un financement sur l'enveloppe programmable du programme indicatif du pays concerné.

**Secteur hors concentration** : dans le cadre de l'intervention de l'UE dans les pays ACP, les fonds alloués à travers le PIN sont distribués dans les secteurs considérés comme prioritaires. Les secteurs hors concentration concernent donc les interventions réalisées dans d'autres domaines, notamment pour les interventions d'urgences ponctuelles ou de coopération.

**Subvention** : aide financière à partir de fonds publics, pour le développement et/ou l'accompagnement d'une activité spécifique.

**Sunset clause** : c'est la date limite après laquelle aucune modification de contrat ne peut être effectuée, concernant le FED c'est la date limite d'engagement des fonds du 10<sup>ème</sup> FED.

**REDD+** : dispositif de lutte contre la déforestation qui prend en compte la capacité de stockage du carbone des forêts, la bonne gouvernance et l'aménagement des forêts ainsi que la protection de la diversité biologique et des services éco systémiques.

# ABRÉVIATIONS



<b>AAA</b>	: Agro action allemande	<b>CEEAC</b>	: Communauté économique des États d'Afrique centrale
<b>AAC</b>	: Autorité de l'aviation civile	<b>CEEC</b>	: Centre d'évaluation, d'expertise et de certification
<b>AAO</b>	: Avis d'appel d'offres	<b>CEMAC</b>	: Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
<b>ACAPOL</b>	: Académie de la police	<b>CENI</b>	: Commission électorale nationale indépendante
<b>ACF</b>	: African Conservation Fund	<b>CEPGL</b>	: Communauté économique des pays des Grands Lacs
<b>ACP</b>	: Afrique Caraïbe Pacifique	<b>CEPFE</b>	: Cellule stratégique de la promotion de la femme
<b>ACP-UE</b>	: Afrique Caraïbe Pacifique- Union européenne	<b>CET</b>	: Centre d'enfouissement technique
<b>ACTED</b>	: Agence de coopération technique au développement	<b>CF</b>	: Convention de financement
<b>AEDES</b>	: Agence européenne pour le développement et la santé	<b>CGP</b>	: Cellule de gestion de projets/programmes
<b>AI</b>	: Appui institutionnel	<b>CICOS</b>	: Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha
<b>AIC</b>	: Appui institutionnel au niveau central	<b>CIFOR</b>	: Center for International Forestry Research
<b>AIDCO</b>	: Développement et coopération EuropeAid	<b>CIG</b>	: Centre d'information géographique
<b>AIDCOM</b>	: Aide au commerce	<b>CMICL</b>	: Comité mixte de concertation locale
<b>AMCC</b>	: Alliance mondiale contre le changement climatique	<b>CMJ</b>	: Comité mixte de justice
<b>ANE</b>	: Acteurs non étatiques	<b>COFED</b>	: Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement
<b>AP</b>	: Aires protégées	<b>COMESA</b>	: Common Market of Eastern and Southern Africa (Marché commun de l'Afrique orientale et australe)
<b>APD</b>	: Avant-projet détaillé	<b>COMIFAC</b>	: Commission des forêts d'Afrique centrale
<b>APE</b>	: Accord de partenariat économique	<b>COREF</b>	: Comité d'orientation des réformes des Finances publiques
<b>APEC</b>	: Appui au processus électoral au Congo	<b>CPFE</b>	: Cellule stratégique de la promotion de la femme et de l'enfant
<b>APF</b>	: African Parks Foundation	<b>CPN</b>	: Consultation prénatale
<b>APN</b>	: African Parks Network	<b>CPON</b>	: Consultation postnatale
<b>APP</b>	: Assemblée parlementaire paritaire	<b>CPRDC</b>	: Commission permanente de réforme du droit congolais
<b>APPRP</b>	: Appui à la promotion des partenariats dans les processus et réformes politiques	<b>CS</b>	: Centre de santé
<b>APS</b>	: Avant-projet sommaire	<b>CSM</b>	: Conseil supérieur de la magistrature
<b>APV</b>	: Accord de partenariat volontaire	<b>CSMOD</b>	: Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
<b>ASBL</b>	: Association sans but lucratif	<b>CSRP</b>	: Comité de suivi de la réforme de la police
<b>ASF</b>	: Avocats Sans Frontières	<b>CTB</b>	: Coopération technique belge
<b>ASRAMES</b>	: Association régionale d'approvisionnement en médicaments essentiels	<b>CTAD</b>	: Cellule technique d'appui à la décentralisation
<b>AT</b>	: Assistant technique	<b>CTRS</b>	: Comité technique régional de suivi
<b>BCZ</b>	: Bureau central de zone de santé	<b>DAO</b>	: Dossier d'appel d'offres
<b>BEI</b>	: Banque européenne d'investissement	<b>DCP</b>	: Direction de comptabilité publique
<b>CADIMEBU</b>	: Centrale d'achat et de distribution régionale de médicaments essentiels de Bunia	<b>DEA</b>	: Diplôme d'études approfondies
<b>CADIMEK</b>	: Centrale d'achat et de distribution régionale des médicaments à Kananga		
<b>CADMEKO</b>	: Centrale d'achat et de distribution régionale des médicaments au Kasai oriental		
<b>CAG</b>	: Cellule d'appui à la gestion du ministère de la Santé publique		
<b>CNP-SS</b>	: Comité national de pilotage du secteur de la santé		
<b>CE</b>	: Commission européenne		

<b>DESS</b>	: Diplôme d'études supérieures spécialisées	<b>FCT</b>	: Facilité de coopération technique
<b>DEVCO</b>	: Développement et coopération EuropeAid	<b>FDSS</b>	: Fonds de développement des services de santé
<b>DGD</b>	: Direction générale des recettes domaniales et administratives	<b>FED</b>	: Fonds européen de développement
<b>DGRAD</b>	: Direction générale des recettes administratives et domaniales	<b>FEDECAME</b>	: Fédération des centrales d'approvisionnement en médicaments essentiels
<b>DP</b>	: Devis-programme	<b>FIP</b>	: Fiche d'identification de projet
<b>DPO</b>	: Devis-programme de démarrage	<b>FLEGT</b>	: Forest Law Enforcement Governance and Trade
<b>DPS</b>	: Division provinciale de santé	<b>FMI</b>	: Fonds monétaire international
<b>DS</b>	: District sanitaire	<b>FOLECO</b>	: Fédération des ONG laïques à vocation économique du Congo
<b>DSCRIP</b>	: Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté	<b>FONER</b>	: Fonds national d'entretien routier
<b>DSNIS</b>	: Division du système national d'information sanitaire	<b>FOSA</b>	: Formations sanitaires
<b>DSR-PIR</b>	: Document de stratégie régionale de coopération – Programme indicatif régional	<b>FRPC</b>	: Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
<b>DTO</b>	: Direction du Trésor et de l'Ordonnancement	<b>GAVI</b>	: Global Alliance for Vaccination and Immunisation (Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation)
<b>DUE</b>	: Délégation de l'Union européenne	<b>GIZ</b>	: Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit-Agence allemande pour la coopération technique
<b>ECDM</b>	: Centre européen de gestion des politiques de développement	<b>GMRRR</b>	: Groupe mixte de réflexion sur la réforme et la réorganisation de la police nationale congolaise
<b>ECHO</b>	: European Community Humanitarian Aid Office/Bureau de la Commission européenne pour les affaires humanitaires	<b>GPECS</b>	: Global Programme on Electoral Cycle Support
<b>ECOFAC</b>	: Écosystème forestier d'Afrique centrale	<b>HGR</b>	: Hôpital général de référence
<b>ECOFIN</b>	: Commission économique-financière du Parlement ou du Sénat	<b>HIMO</b>	: Haute intensité de main-d'œuvre
<b>ECZ</b>	: Équipe-cadre de zone de santé	<b>IADM</b>	: Initiative d'allégement de la dette multilatérale
<b>EES</b>	: Étude environnementale stratégique	<b>ICCN</b>	: Institut congolais pour la conservation de la nature
<b>ELDRAP</b>	: Élection, démocratie et radios de proximité	<b>ICD</b>	: Instrument de financement de la coopération au développement
<b>EGEE</b>	: Établissement de garde et d'éducation de l'État	<b>IDA</b>	: Association internationale de développement
<b>ENFPJ</b>	: École nationale de formation de la police judiciaire	<b>IFS</b>	: Instrument for Stability
<b>ERAIFT</b>	: École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux	<b>IITA</b>	: Institut international d'agriculture tropicale
<b>ETD</b>	: Entité territoriale décentralisée	<b>IJZBC</b>	: Institut des jardins zoologiques et botaniques du Congo
<b>EUP</b>	: Établissements d'utilité publique	<b>INERA</b>	: Institut national pour l'étude et la recherche agronomique
<b>EUPOL</b>	: European Union Police Mission / Mission de police de l'Union européenne	<b>INPP</b>	: Institut national de préparation professionnelle
<b>EUSEC RDC</b>	: European Union Security Sector Reform Mission DRC / Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en RDC	<b>IPS</b>	: Inspection provinciale de la santé
<b>FAO</b>	: Food and Agriculture Organization	<b>ITIE</b>	: Initiative pour la transparence des industries extractives
<b>FASS</b>	: Fonds d'achats des services de santé		
<b>FARDC</b>	: Forces armées de la RDC		

# ABRÉVIATIONS



<b>ITPR</b>	: Infrastructures et travaux publics	<b>PANAV</b>	: Projet d'appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres en RDC
<b>JICA</b>	: Japan International Cooperation Agency	<b>PANEAC</b>	: Plateforme des acteurs non étatiques de l'Afrique centrale
<b>KO</b>	: Kasai occidental	<b>PAP</b>	: Programme d'actions prioritaires
<b>KOR</b>	: Kasai oriental	<b>PA-PNDS</b>	: Projet d'appui au plan national de développement sanitaire
<b>LoA</b>	: Letter of Agreement	<b>PAP-OMD</b>	: Projet d'accélération des progrès vers les objectifs du millénaire pour le développement
<b>LRA</b>	: Lod's Resistance Army (Milice illégale dans l'est du pays)	<b>PAR</b>	: Programme d'appui à la réhabilitation
<b>LRRD</b>	: Lien entre l'urgence, la réhabilitation et le développement	<b>PARAU</b>	: Projet d'entretien et réhabilitation des infrastructures routières en RDC et d'amélioration de l'assainissement urbain à Kinshasa
<b>MDM</b>	: Médecins du monde	<b>PAR/ICCN</b>	: Programme d'appui à la réforme de l'institut congolais pour la conservation de la nature
<b>MEG</b>	: Médicaments essentiels génériques	<b>PARJ</b>	: Programme d'appui à la réforme de la justice
<b>MIP</b>	: Médecin inspecteur provincial	<b>PASTAR</b>	: Projet d'appui à la stabilisation et reconstruction de l'est de la RDC
<b>MITP</b>	: Ministère des Infrastructures et Travaux publics	<b>PATS</b>	: Programmes d'appui transitoire au secteur de la santé
<b>MJDH</b>	: Ministère de la Justice et Droits Humains	<b>PAUK</b>	: Projet d'assainissement urbain à Kinshasa
<b>MONUSCO</b>	: Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC	<b>PEC</b>	: Projet Est-Congo
<b>MSP</b>	: Ministère de la Santé publique	<b>PESD</b>	: Politique européenne de sécurité et de défense
<b>NELSAP</b>	: Pays des lacs équatoriaux du Nil	<b>PEFA</b>	: Public Expenditure and Financial Accountability (Cadre des mesures de la gestion des Finances publiques)
<b>NK</b>	: Nord-Kivu	<b>PFNL</b>	: Produits forestiers non ligneux
<b>OACI</b>	: Organisation internationale de l'aviation civile	<b>PIN</b>	: Programme indicatif national
<b>OAPI</b>	: Organisation africaine de la propriété intellectuelle	<b>PIR</b>	: Programme indicatif régional
<b>OC</b>	: Organismes correspondants	<b>PME</b>	: Petites et moyennes entreprises
<b>OCC</b>	: Office congolais de contrôle	<b>PMEDE</b>	: Projets de développement de l'électricité pour la consommation domestique et à l'exportation
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires	<b>PMPTR</b>	: Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance
<b>OIBT</b>	: Organisation internationale des bois tropicaux	<b>PNC</b>	: Police nationale congolaise
<b>OIF</b>	: Organisation internationale de la Francophonie	<b>PNFoCo</b>	: Plan national forêts et conservation
<b>OIM</b>	: Office international pour les migrations	<b>PNS</b>	: Parc national de la Salonga
<b>OMD</b>	: Objectifs du millénaire pour le développement	<b>PNUD</b>	: Programme des Nations unies pour le développement
<b>ON</b>	: Ordonnateur national	<b>PO</b>	: Province orientale
<b>ONATRA</b>	: Office national des transports	<b>PPP</b>	: Partenariat public-privé
<b>OND</b>	: Ordonnateur national délégué	<b>PPTTE</b>	: Pays pauvres très endettés
<b>ONG</b>	: Organisation non gouvernementale	<b>PROMINES</b>	: Projet d'appui au secteur minier
<b>OP</b>	: Ordre de paiement	<b>PS9FED</b>	: Programme santé 9 <sup>ème</sup> FED
<b>OR</b>	: Office de routes	<b>PSPE</b>	: Police spéciale de protection de l'enfant
<b>OSC</b>	: Organisations de la société civile		
<b>OVD</b>	: Office des voiries et drainages		
<b>PAA</b>	: Plan d'action annuel		
<b>PACO</b>	: Projet d'appui à la coordination des observateurs		
<b>PADDL</b>	: Programme d'appui à la décentralisation et au développement local		
<b>PAG</b>	: Programme d'appui à la gouvernance		
<b>PAM</b>	: Programme alimentaire mondial		
<b>PAMFIP</b>	: Programme d'appui à la modernisation des Finances publiques		

<b>PSRFR</b>	: Plan stratégique de réforme des Finances publiques	<b>TFPR</b>	: Task force de préparation régionale
<b>PTF</b>	: Partenaires (prescriptions) techniques et financiers (ères)	<b>TOM FED</b>	: Progiciel comptable destiné à la gestion des projets et des différents marchés/contrats du FED
<b>QSG</b>	: Quality Support Group	<b>TVA</b>	: Taxe sur la valeur ajoutée
<b>RAC</b>	: Rapport annuel conjoint	<b>UCN</b>	: Unité de coordination nationale
<b>RAM</b>	: Rapport d'activités mensuel	<b>UCP</b>	: Unité de coordination provinciale
<b>RAP</b>	: Recherche d'actions participatives	<b>UCPEC</b>	: Unité de coordination du Programme Est-Congo
<b>RAPAC</b>	: Réseau des aires protégées d'Afrique centrale	<b>UE</b>	: Union européenne
<b>RCN</b>	: Réseau Citizens Network	<b>UGP</b>	: Unité de gestion de projets/programmes
<b>RDC</b>	: République démocratique du Congo	<b>UGPAG</b>	: Unité de gestion du programme d'appui à la gouvernance
<b>REAFOR</b>	: Relance de la recherche agricole et forestière	<b>UN</b>	: United Nations
<b>REGIDESO</b>	: Régie de distribution d'eau	<b>UNESCO</b>	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>RGCP</b>	: Règlement général de la comptabilité publique	<b>UNICEF</b>	: United Nations International Children' Emergency Fund (actuellement United Nations Children's Fund)
<b>RN1</b>	: Route nationale 1	<b>UNIPACE</b>	: Union des patronats de l'Afrique centrale
<b>RPR</b>	: Route prioritaire régionale	<b>UNOPS</b>	: United Nations Office for Project Services/ Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
<b>RVA</b>	: Régie des voies aériennes	<b>UNPOL</b>	: United Nations Police/Police des Nations unies
<b>RVF</b>	: Régie des voies fluviales	<b>USAID</b>	: United States Agency for International Development
<b>SEAE</b>	: Service européen pour l'action extérieure	<b>VBG</b>	: Violences basées sur le genre
<b>SAESSCAM</b>	: Service d'assistance et d'encadrement du Small-ScaleMining	<b>V-FLEX</b>	: Vulnérabilité mécanisme FLEX
<b>SAPM</b>	: Southern Africa Power Market	<b>VLIR</b>	: Vlaame Interuniversitaire Raad (Conseil interuniversitaire)
<b>SCTP</b>	: Société commerciale de transport et des ports	<b>VVs</b>	: Victimes des violences sexuelles
<b>SGEI</b>	: Service de gestion d'entretien et infrastructures du Commissariat général de la police	<b>WTI</b>	: World Trade Index
<b>SGLVS</b>	: Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles	<b>WWF</b>	: Fonds mondial pour la nature
<b>SK</b>	: Sud-Kivu	<b>ZS</b>	: Zone de santé
<b>SNAME</b>	: Système national d'approvisionnement en médicaments essentiels		
<b>SNCC</b>	: Société nationale des chemins de fer du Congo		
<b>SNIS</b>	: Système national d'information sanitaire		
<b>SNR</b>	: Service national de reboisement		
<b>SODERU</b>	: Solidarité et développement rural		
<b>SRP</b>	: Stratégie de réduction de la pauvreté		
<b>SRSS</b>	: Stratégie de renforcement du système de santé		
<b>STAREC</b>	: Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés		
<b>SYS OHADA</b>	: Système comptable OHADA		
<b>TCF</b>	: Facilité de coopération technique (Technical Cooperation Facility)		
<b>TDR</b>	: Termes de référence		

# PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT



## **ACF – Africa Conservation Fund**

107, Hammersmith Road  
London, W14 0QH, United Kingdom  
dp@gorilla.cd  
Emmanuel De Merode- Chef de projet

## **AIDCOM – Aide au commerce**

Secrétariat général du ministère du Commerce  
Immeuble de la Fonction publique  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Evrin Peker – Coordinatrice

## **APN – African Parks Networks**

Immeuble Centurion, Bryanston East 20215  
South Africa  
Tél. : (+ 27) 11 465 0050  
ceo@african-parks.org  
Peter Fearnhead – Chief executive officer

## **ASSEMBLÉE NATIONALE**

Palais du Peuple  
Lingwala, Kinshasa, RDC  
Aubin Minaku – Président

## **ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE KINSHASA**

21, av. Ituri Q/Batetela, Place Royal  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : 015141405  
Roger Nsingi Mbemba – Président

## **ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU NORD-KIVU**

Bâtiment de l'Hôtel Fleur de Lys  
223, av. de la Paix Q/Himbi, Goma, RDC  
Tél. : (+ 243) 810862446; (+243) 995487236  
assprovNordkivu@yahoo.fr; secab@apnk.cd  
Jules Hakizumwami Habimana – Président

## **CAAMEKI – Centrale d'achat et d'approvisionnement en Médicaments essentiels de Kisantu**

Bâtiment BCZS, Kisantu, Bas-Congo, RDC  
Jean-René Ngombo – Directeur  
caameki@yahoo.fr – (+243) 81 080 53 11

## **CADIMEK – Centrale d'approvisionnement et de distribution des Médicaments essentiels de Kananga**

Kananga, RDC

Brigitte Biduaya – Directrice  
cadimekka@yahoo.fr  
(+243) 997 40 85 65

## **CADMEKO – Centrale d'achat et distribution des Médicaments essentiels du Kasai oriental**

14, av. Dr Kalala, Q.Bonzola,  
Commune de Kanshi, Mbuji-Mayi, RDC  
Stéphane Kolongo Ntambwe – Directeur  
cadmeko\_mbm@yahoo.fr

## **CAG-MSP – Cellule d'Appui et de gestion financière du ministère de la Santé Publique**

Croisement blvd Triomphal et av. de la Libération, Kasa Vubu, Kinshasa, RDC  
Cag\_msp@yahoo.fr  
Thomas Kataba – Coordinatrice nationale

## **CARITAS INTERNATIONAL**

43, rue de la Charité, 1210 Bruxelles, Belgique  
Gonzalo Dopchie – Directeur  
caritas.sec@caritas.be - (+32) 2 229 36 11

## **CELLULE INFRASTRUCTURES**

70 A, av. Roi Baudoin  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 81 00102681 ; (+243) 993152226  
info@celluleinfra.org  
Théophile Ntela Lungumba - Coordinatrice a.i

## **CENI – Commission électorale nationale indépendante**

Blvd du 30 Juin  
Gombe, Kinshasa, RDC

## **CICOS – Commission internationale du bassin Congo Oubangui Sangha**

Immeuble Kilou, 3<sup>ème</sup> étage,  
Croisement des av. Poids Lourds et Wagenia  
Cicos\_inst@cicos.info;  
Georges Gulemvuga Guzanga – Secrétaire général

## **CIFOR – Centre pour la recherche internationale**

Bogor, Indonésie

Dr Robert Nasi – Directeur général

## **COFED – Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement**

Hôtel des Impôts (DGI)  
Croisement des av. des Marais et Province orientale, Gombe, Kinshasa-RDC  
Alexis Thambwe-Mwamba – Coordinatrice,  
Ordonnateur national délégué du FED  
cofed@cofed.cd – www.cofed.cd  
(+243) 81 555 36 44

## **COREF – Comité d'orientation de la réforme des finances publiques**

16, av. du Comité urbain  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Email : corefminfin@yahoo.fr  
Godefroid Misenga Milabyo  
Coordinatrice

## **COUR DES COMPTES**

13, av. Comité urbain  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 89 8993039  
Enerst Izemengia – Président a.i

## **CREDES – Assistance technique au suivi externe du Programme Santé 9<sup>ème</sup> FED en RDC (PS9 FED)**

27, rue de Vanves - 92100 Boulogne - France  
André Durbec – Directeur général  
credes@credes.net - www.credes.net  
(+33) 1 42 74 11 10

## **CTB – Coopération technique belge**

15-17 rue du Colonel Ebeya,  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Dirk Deprez – Représentant résidant en RDC  
representation.rdc@bctctb.org  
(+243) 99 59 04 017

## **CTR – Comité technique de suivi des Réformes**

15, av. Mweneditu, Gombe, Kinshasa, RDC  
Félicien Mulenda - Coordinatrice  
ctr\_redcongo@yahoo.fr – (+243) 81 23 24 285

**DCP – Direction de la Comptabilité publique**

32 bis, av. des Forces armées  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Adolphe Bilolo – Directeur, Chef de service

**DUE – Délégation de l'Union européenne**

Blvd du 30 Juin  
Immeuble BCDC, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> étage,  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 0815567401 ; (+243) 815554630  
delegation-dem-rep-of-congo@ec.europa.eu  
www.delcod.ec.europa.eu  
Jean-Michel Dumond – Ambassadeur, Chef de délégation

**DFID – Department for International Development**

Ambassade du Royaume-Uni  
83, av. Roi Baudouin, B.P. 8049 Kinshasa, RDC  
Jean-Paul Mabaya – Conseiller Assistant en Gouvernance

**DGDA – Direction générale des Douanes et Accises**

Blvd du 30 Juin, Place Royale,  
Immeuble DGDA,  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Déo Rugwiza – Directeur général

**DGRAD – Direction générale des recettes administratives et domaniales**

Blvd Tshasthi, en face de la BCC  
Kinshasa, RDC  
Joséphine Swalehe – Directeur général

**ENA – École Nationale d'Administration**

Croisement des blvd Palais de la Nation  
et Office des routes  
Kinshasa, RDC

**ERAIFT – École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux**

Université de Kinshasa  
Lemba, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 815125507 ; (+243) 0999914967

eraift@yahoo.fr  
Baudouin Michel – Directeur

**EUPOL – European Police**

4, av. de l'Avenir, Ngaliema, Kinshasa, RDC  
Michel Kensier – Commissaire Divisionnaire,  
Chef de Mission Adjoint

**FCCC – Forêt et Changement climatique au Congo**

14, av. Sergent Moke Concession Safricas  
Ngaliema, Kinshasa, RDC  
fccf.coordination@gmail.com  
Quentin Ducenne – Coordonnateur

**FOLECO – Fédération des ONG laïques à vocation économique du Congo**

2550/558 Blvd Lumumba – 10<sup>ème</sup> rue  
Limete, Kinshasa, RDC  
foleco2005@yahoo.fr - (+243) 99 824 78 69  
Jean-Marie Nsambu – Secrétaire exécutif

**GOVERNORAT DE LA VILLE DE KINSHASA**

150 av. du Colonel Ebeya  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 8912952597  
contact@kinshasa.cd  
André Kimbuta – Gouverneur

**GOVERNORAT DU NORD-KIVU**

Av. du Lac, Q/Himbi  
Nord-Kivu, RDC  
Email : goupronordkivu07@yahoo.fr  
Tél. : (+243) 99 86 76 078  
Julien Paluku Kahongya

**GROUPE THÉMATIQUE JUSTICE ET DROIT DE L'HOMME**

Palais de la Justice, Centre de formation  
Personnel  
Av. Père Boka, Kinshasa, RDC  
Mme Mbungani – Gestionnaire du secrétariat  
GTJDH – (+243) 81 508 80 68

**I.C.C.N. – Institut congolais pour la Conservation de la Nature**

13, av. des Cliniques (ex. Papa Iléo)  
Gombe, Kinshasa, RDC

Tél. : (+243) 998044118  
pdg.iccn@yahoo.fr  
Cosma Wilungula - Directeur général

**IGF – Inspection générale des Finances**

Av. des Forces armées (ex. Haut commandement)  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Victor Batubenga – Inspecteur général des Finances  
Chef de service

**MALTESER**

5, av. Mobutu Ariwara  
Ituri, Province orientale  
(+243) 817817155  
mail@justin--sauteur.de  
Justin Sauter – Coordinateur du programme

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, PÊCHE ET ÉLEVAGE**

Croisement blvd du 30 Juin et Avenue Batetela  
Gombe, Kinshasa, RDC

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES ARTS**

Blvd du 30 juin  
Gombe, Kinshasa, RDC

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET RESSOURCES HYDRAULIQUES**

5963, blvd du 30 Juin,  
Immeuble de la Regideso, 15<sup>ème</sup> étage  
Gombe, Kinshasa, RDC  
rdcministerenergie@yahoo.fr

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

15, av. des Cliniques (ex. Papa Iléo)  
Gombe, Kinshasa, RDC  
mecnt@yahoo.fr; cabmincn-t@hotmail.fr

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

Croisement des av. Colonel Mondjiba et Comorico, Ngaliema, Kinshasa, RDC



## **MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIÈRES**

Blvd du 30 Juin croisement Batetela,  
Immeuble Crown Tower, 5<sup>ème</sup> étage  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : +243999952157  
mindacrdc@gmail.com et mindacrdc@yahoo.fr

## **MINISTÈRE DU GENRE FAMILLE ET ENFANT**

2164, blvd du 30 juin  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 817117490  
Mingefae2012rdc@gmail.com

## **MINISTÈRE DU PLAN ET RÉVOLUTION DE LA MODERNITÉ**

4155, rue des Coteaux, quartier Petit pont  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 0819922666; (+243) 993339258  
miniplanrdc@micronet.cd

## **MINISTÈRE DES FINANCES**

2, av. Lubefu Blvd du 30 Juin  
Gombe, Kinshasa, RDC  
cabfinances@minfinrdc.com

## **MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Bâtiment administratif  
Croisement des blvd Palais de la Nation et Office  
des Routes, Gombe, Kinshasa, RDC  
info@fonctionpublique.gouv.cd

## **MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

Blvd du 30 juin, 26 av. Colonel Tshatshi  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 817061384  
itp@yahoo.fr

## **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ**

1214, av. Colonel Tshatshi  
mininterieur@yahoo.fr  
Gombe, Kinshasa, RDC

## **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION**

117, blvd du 30 Juin- Immeuble SCTP

Gombe, Kinshasa, RDC  
transvcom@yahoo.fr

## **MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS**

Palais de la Justice, place de l'Indépendance,  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Email : minjustdh@gmail.com  
Tél. : (+243) 15 16 45 95  
www.justice.gov.cd

## **MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

4310, blvd du 30 juin BP 3088  
Gombe, Kinshasa, RDC  
(+243) 81 815 04 40

## **MINISTÈRE DES MINES**

Immeuble Gecamines (ex Sozacom), 3<sup>ème</sup> étage  
Blvd du 30 juin  
Gombe, Kinshasa, RDC  
info@mines-rdc.cd

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE**

17, blvd du 30 Juin  
Immeuble SCPT  
Gombe, Kinshasa, RDC  
minecot@yahoo.fr

## **OCC – Office de contrôle congolais**

98, av. du Port, Kinshasa, RDC  
Albert Kasongo – Directeur général  
Tél. : (+243) 818115737 ; (+243) 813016668  
OIM – Organisation internationale de migration  
8, av. de la Gombe, Kinshasa, RDC  
Kali Elavia – Ressources Manager

## **OFFICE DES ROUTES**

Av. de l'Office des routes  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 81351 65 94 ; (+243) 821698227  
or\_rdc@yahoo.fr  
Herman Mutima Sakrini – Directeur général

## **OVD – Office des Voiries et Drainages**

1443, av. Maçon, Limete/Funa, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 815040570 ; (+243) 851207371  
ovdoffice@yahoo.fr  
Bejamin Wenga Basubi – Directeur général a.i

## **PA2D – Projet d'Appui au Démarrage de la Décentralisation**

29/31, av. du Roi Baudouin,  
Immeuble William's Résidence  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 844637874  
Pierre Yves Renaud – Coordonnateur

## **PAMFIP – Projet d'Appui à la Modernisation des Finances publiques**

32, av. des Forces armées  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : 0817100690  
pamfiprdc@yahoo.fr

## **PARAU – Projet d'Entretien et de Réhabilitation des Infrastructures routières en RDC et d'Amélioration de l'Assainissement urbain à Kinshasa**

16, av. Pumbu, B.P 2699  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 817006125  
parau@parau.org  
Maurizio Filippi – Coordonnateur principal

## **PARJ – Projet d'Appui à la Réforme de la Justice**

Av. Batetela, Immeuble Crown Tower  
5e étage, bureau 503  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 81 1827004  
Secretariat-ugp-pari@gopa.de  
Aurore Decarniere – Régisseur

## **PARJE – Projet d'Appui au Renforcement de la Justice à l'Est de la RDC**

81, av. de la Corniche, Q/Les volcans,  
Goma, RDC  
hubert.nzakimuena@gopa.de  
Tél. : (+ 243) 82 486 11 72  
Hubert Nzakimuena – Coordonnateur

## **PARP – Projet d'Appui à la Réforme de la Police**

38, av. de la Justice, Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 817150217  
info@parp.eu  
Gabor Muller – Chef de projet

**PASTAR – Projet d'Appui à la Stabilisation et Reconstruction de l'Est de la RDC**

16, av. Pumbu, B.P 2699  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 817006125  
parau@parau.org  
Maurizio Filippi – Coordonnateur

**PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement**

Bureau de pays du PNUD en RDC,  
Immeuble Losonia, Blvd du 30 juin,  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 815 553 300/307  
registry.cd@undp.org

**PANAV – Projet d'Appui à la Navigabilité des Voies fluviales et lacustres en RDC**

1, av. Wegenia, Palace Onatra  
Gombe, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 999922749 ; (+243) 818113424  
pfed.voiesfluviales@yahoo.fr  
François Blaize – Coordonnateur

**RAPAC – Réseaux des Aires protégés d'Afrique Centrale Kinshasa**

14 av. Sergent Moke  
Ngaliema, Kinshasa, RDC  
Tel : (+243) 998950438  
bureaukin@rapac.org  
secretariat.executif@rapac.org  
Jean Pierre Agnangoye – Secrétaire exécutif a.i

**RATPK – Régie d'Assainissement et des Travaux publics de Kinshasa**

216 av. Kalembe Lembe  
Lingwala, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 990254756, (+243) 999957913  
ratpk@yahoo.com, ratpk@kinshasa.cd

**RVF – Régie de Voies fluviales**

2357, av. Poids Lourds, Chantier naval  
Kingabwa, Kinshasa, RDC  
Tél. : (+243) 810047790  
regiedesvoiesfluviales@gmail.com  
Ruphin Ngomper Ilunga – Directeur général a.i

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AU COMMERCE**

Bâtiment administratif de la Fonction publique,  
2<sup>ème</sup> étage, aile3, local 2305  
Gombe, Kinshasa, RDC

**SCTP – Société Commerciale des Transports et des Ports**

177, blvd du 30 Juin, Immeuble ONATRA  
Gombe, Kinshasa, RDC  
onatrakin@gmail.com; sctpkin@gmail.com  
Tito Umba di Malanga – Administrateur  
Directeur général adjoint

**SNCC – Société Nationale des Chemins de fer au Congo**

115, Place de la Gare  
Lubumbashi, RDC  
Tél. : (+243) 970058203 ; (+243) 970058560  
snccdg@yahoo.fr  
Vincent Tshiongo Ngalula – Administrateur  
Directeur général adjoint

**SZF – Société Zoologique de Frankfurt**

Berhard Grzimek Allee, 1- D-60316 Frankfurt  
- Allemagne  
Tél. : (+49) 69 94 34 469 ; (+243) 997251960  
info@zgf.de; robertmuir@fzs.org  
Robert Muir - Directeur Afrique

**UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture**

2, av. des Ambassadeurs, Gombe, Kinshasa,  
RDC  
Tel : (+243) 818848253

**UNICEF – Fonds des nations unies pour l'enfance**

372, av. Colonel Mondjiba  
Concession Immotex (ex Utefrica),  
Ngaliema, Kinshasa, RDC  
(+243) 81 555 7680  
kinshasa@unicef.org

# LÉGENDES ET CRÉDITS

<b>P2</b>	S.E.M. Henri Yav Mulang, Ministre des Finances. © DR
<b>P4</b>	S.E.M. L'Ambassadeur Jean-Michel Dumond, Chef de délégation de l'Union européenne. © DR
<b>P7</b>	Mosaïque sommaire. © MVDB / PASTAR / MVDB / ICCN
<b>P10</b>	Parlement européen, Bruxelles. © Artens – Fotolia
<b>P11</b>	Carte Afrique – Europe. © Martin van der Belen
<b>P12</b>	S.E.M. L'Ambassadeur Jean-Michel Dumond, Chef de délégation de l'Union européenne et S.E.M. Henri Yav Mulang, Ministre des Finances
<b>P15</b>	Conseil de l'Europe, Bruxelles
<b>P20</b>	Grains de café. © Martin van der Belen
<b>P22</b>	PNC, MONUSCO, EUPOL © DR
<b>P25</b>	Remise de matériel à la DGRAD. © COFED
<b>P26</b>	Séance de travail sur le terrain de la nouvelle Académie de Police. © COFED
<b>P40 et 41</b>	Double page © Martin van der Belen, sauf Gorille : ICCN
<b>P42</b>	Drapeaux des Etats membres de l'Union européenne, Bruxelles (Les Echos) Route Nationale 2. © COFED
<b>P43</b>	Bâtiment du nouveau Palais de Justice à Kinshasa. © COFED Femmes assises dans un centre de santé. © Martin van der Belen
<b>P44</b>	José Manuel Barroso, Macky Sall, Herman Van Rompuy. Sommet UE – Afrique 2014. © DR Route Nationale 1. © COFED
<b>P45</b>	Ville de Nairobi, Kenya. © DR
<b>P46</b>	Inauguration du bâtiment de la Cour des Comptes. Chef de délégation de l'UE, Premier Vice-président de l'Assemblée nationale, Ordonnateur national du FED. © COFED. Terrain de la nouvelle Académie de Police. © COFED
<b>P47</b>	Brazzaville, vue du fleuve Congo. © DR
<b>P48</b>	Nouveau gouvernement Matata III, décembre 2014. © DR Conseil des ministres ACP, Bruxelles. © DR
<b>P49</b>	Nouveau Secrétaire général des ACP, Dr Patrick Ignatus Gomes. © DR
<b>P51</b>	Mosaïque gouvernance. © MVDB / PA2D / Alain Huart
<b>P52</b>	Bureau de vote. © Martin van der Belen
<b>P53, 54</b>	Dernière réunion du comité de pilotage du projet d'appui aux Parlements.
<b>P56</b>	Bâtiment du Palais de Justice de Bukavu, RDC. © PARJE
<b>P57</b>	Cérémonie de lancement du projet d'appui à la réforme de la Police nationale. © COFED
<b>P59</b>	Plaidoyer sur la promotion de l'égalité du genre en RDC dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation. Kinshasa. © PA2D
<b>P61</b>	Hall du nouveau Palais de Justice, Kinshasa, RDC. © Martin van der Belen
<b>P63</b>	Vendeurs de pains. © Martin van der Belen
<b>P64</b>	Remise matériel DGRAD. © COFED
<b>P66</b>	Festival Ngungu, province du Bandundu, RDC. © Alain Huart
<b>P67</b>	Interview © Solange Lusiku
<b>P71</b>	Mosaïque infrastructures. © PASTAR / PASTAR / MVDB
<b>P72</b>	Balisage sur le fleuve Congo. © CICOS
<b>P73</b>	Désensablement du fleuve Congo. © Martin van der Belen
<b>P74</b>	Port de Matadi, RDC. © Martin van der Belen
<b>P75</b>	Panneaux de signalisation en miniature, école de navigation de Kinshasa. © Martin van der Belen

<b>P77</b>	Pose du pont modulaire, Bandundu. © PARAU
<b>P78</b>	Déchèterie à Mpasa, périphérie de Kinshasa. © PARAU
<b>P80</b>	Route nationale 1. © Martin van der Belen
<b>P81 et 82</b>	Travaux de voiries à Goma. © AGM
<b>P83</b>	Construction d'un caniveau, Kindu-Kalima, Maniema. © PASTAR
<b>P84</b>	Route Kindu – Kalima. © PASTAR
<b>P85</b>	Construction d'un dalot, route Kindu – Kalima. © PASTAR
<b>P87</b>	Mosaïque santé. © MVDB / MVDB / MVDB
<b>P88</b>	Nouveau né. © Martin van der Belen
<b>P89</b>	Hôpital général de Bunia. © DUE
<b>P90</b>	Pesée d'un nourrisson. © Martin van der Belen
<b>P92</b>	Centre de santé Vusumba. © DUE
<b>P93</b>	Centre de santé Ivatama, Butembo. © DUE
<b>P94</b>	Perfusion en centre de santé. © Martin van der Belen
<b>P96</b>	Hôpital général de référence, Ituri. © DUE
<b>P98</b>	Bénéficiaires du centre de santé de Butembo. © DUE
<b>P101</b>	Analyses laboratoire. © Martin van der Belen
<b>P103</b>	Mosaïque environnement : © ICCN / ICCN / ICCN
<b>P104</b>	Ibi village dans le haut plateau des Bateke, Bandundu. © Ibi village
<b>P105</b>	Gorille. © ICCN
<b>P106</b>	Okapi, RDC. © ICCN
<b>P108 et 109</b>	Gardiens des parcs nationaux. © ICCN
<b>P110</b>	Paysage vallonné © DR

**Éditeur responsable :** Alexis Thambwe Mwamba

**Rédacteurs :** Alexis Thambwe Mwamba – Jacky Mukala – Gisèle Lamboley – Jean-Paul Piurac – Olivier Mondonge – Pascaline Mvula – Berthe Muika – Dieudonné Mudogo – Alice Ntumba – Pierre Medi – Anaclet Kabamba

**Production exécutive :** D-Vision – Malebo Prod

**Design et Mise en page :** Gédéon Mukendi (D-Vision) – COFED

**Impression :** Jouve Mayenne

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC L'ASSISTANCE FINANCIÈRE  
DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED).  
LES POINTS DE VUE QUI Y SONT EXPOSÉS REFLÈTENT L'OPINION DE LA COFED ET,  
DE CE FAIT, NE REPRÉSENTENT EN AUCUN CAS  
LE POINT DE VUE OFFICIEL DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.



